

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ A
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

PAR

SERGE ROUSSEAU

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL:
EFFETS DE L'ADOPTION DU PARADIGME LIBÉRAL

AOUT 1991



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

A Thérèse et Wilbert

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier spécialement mon directeur de recherche, Monsieur Juan Luis Klein Ph.D., professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui m'a conseillé pendant la réalisation de ce mémoire. Sa disponibilité et ses nombreux commentaires ont toujours été appréciés de ma part.

Je voudrais également remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le soutien financier qu'il a accordé au projet de recherche intitulé "Espace local et crise de l'État-nation dans la régulation post-keynésienne, dans lequel s'est inséré ce mémoire.

RÉSUMÉ

Depuis le début des années '80, on assiste à une reconfiguration des rapports économiques et sociaux. Le modèle de développement instauré au lendemain de la Seconde guerre ne semble plus apte à répondre de ces changements. C'est dans cette perspective que le mémoire s'articule.

L'hypothèse que nous soutenons dans ce mémoire est que le passage d'un paradigme keynésien à un paradigme néolibéral a influencé les politiques économiques et plus particulièrement les politiques d'encadrement du développement régional au Canada.

La méthodologie de la recherche consiste à l'analyse des politiques de l'appareil ministériel chargé du développement régional au Canada. Les renseignements proviennent des différentes publications des ministères. A travers celles-ci, il sera possible d'identifier les changements idéologiques qui affectent les politiques.

Le mémoire est composé de trois chapitres. Le premier chapitre cherche à établir les fondements théoriques des deux paradigmes. Dans cette partie, nous nous référerons aux expériences occidentales les plus connues soit le tathcherisme et le reaganisme ainsi qu'à l'expérience canadienne.

Le deuxième chapitre analyse les politiques économiques canadiennes depuis l'arrivée du parti conservateur au gouvernement du Canada en 1984. Les politiques économiques canadiennes étudiées sont au nombre de quatre: l'accord de libre-échange, la privatisation des sociétés d'État, la déréglementation de certaines activités économiques et la recherche de la compétitivité. Toutes les politiques se veulent une réaction franche contre l'État-providence et un moyen de rendre au marché sa fonction régulatrice.

Le troisième chapitre se consacrera à l'étude des différents changements ministériels en ce qui concerne l'appareil gouvernemental chargé du développement régional. En étudiant les principaux instruments de promotion de développement régional, il semble possible d'identifier un changement dans la conception à chaque fusion de ministère.

Nous constatons dans le mémoire que les politiques d'encadrement au développement régional tout comme les politiques économiques ont été influencées par le changement de paradigme.

TABLES DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES TABLEAUX	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
LE PASSAGE D'UNE VISION KEYNÉSIENNE A UNE VISION NÉOLIBÉRALE: THÉORIE ET PRATIQUE	9
1.1 LES GRANDS PRINCIPES DU KEYNESIANISME	10
1.1.1 La philosophie sociale de Keynes	11
1.1.2 Les politiques économiques keynésiennes . .	13
1.2 CRISE ET REMISE EN QUESTION DE LA PENSÉE KEYNÉSIENNE	17
1.2.1 La crise de l'ordre économique et les critiques de l'Etat	18
1.2.2 L'alternative néolibérale: vers un état qui garantit la concurrence	20
1.2.2.1 La philosophie sociale du néolibéralisme	20
1.2.2.2 Référents théoriques des politiques économiques néolibérales	23
1.2.2.3 Les deux versions des politiques économiques néolibérales	26
1.3 LE CAS DU CANADA: DU MONÉTARISME LATENT AUX POLITIQUES ÉCONOMIQUES NÉOLIBÉRALES	34
1.3.1 Les antécédents du monétarisme au Canada: la période libérale	36
1.3.2 La politique néolibérale	38
CHAPITRE 2	
LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES CANADIENNES D'INSPIRATION NÉOLIBÉRALES	40
2.1 L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADO-AMÉRICAIN: RÉSULTAT DE L'ADOPTION DU PARADIGME NÉOLIBÉRAL . .	43
2.1.1 Les antécédents du traité de libre-échange: les ententes partielles et sectorielles . . .	43
2.1.2 Les effets sur l'économie canadienne: l'insertion dans un espace continental	50
2.1.3 Le contenu de l'entente de libre-échange . .	55
2.1.3.1 L'harmonisation des législations en matière commerciale	56
2.1.3.2 L'élimination des limites à la mobilité des capitaux et des biens	57
2.1.3.3 La mise sur pied d'institutions supranationales	58
2.1.4 Les impacts régionaux: vers l'accentuation des spécialisations des régions ressources . .	60

2.2	PRIVATISATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	69
2.2.1	La privatisation des sociétés de l'État fédéral	70
2.2.2	La privatisation des sociétés québécoises .	75
2.3	LA RECHERCHE DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE . .	81
2.3.1	Le défi technologique	81
2.3.2	Les investissements privés	86
2.4	DÉRÉGLEMENTATION DE CERTAINS SECTEURS ÉCONOMIQUES .	90
2.4.1	Le secteur financier: vers un décloisonnement sélectif	91
2.4.2	Le secteur des transports: vers une plus grande mobilité	93
2.4.3	Le secteur de l'énergie: la recherche de la puissance	94
CHAPITRE 3		
L'ENCADREMENT FÉDÉRAL DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL		97
3.1	DU MEER A L'ISTC: DE LA RÉDUCTION DES DISPARITÉS RÉGIONALES A LA RECHERCHE DE LA COMPÉTITIVITÉ . . .	100
3.1.1	Les antécédents du développement régional au Canada	100
3.1.2	La création du ministère de l'Expansion économique régionale	104
3.1.2.1	Bilan des activités du MEER	113
3.1.3	Création du ministère de l'Expansion industrielle régionale	116
3.1.3.1	Les Ententes de développement économique régionale (EDÉR)	120
3.1.3.2	Le Programme de développement industriel et régional (PDIR)	121
3.1.3.3	Bilan du ministère de l'Expansion économique régionale	128
3.1.4	Industrie, sciences et technologie Canada (ISTC)	132
3.1.4.1	Objectifs de développement au Québec et en Ontario	135
3.1.4.2	Les programmes de l'ISTC	137
3.1.4.3	Bilan des programmes de l'ISTC	139
3.2	LA CONCEPTION SPATIALE DU DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	141
CONCLUSION		145
BIBLIOGRAPHIE		155

LISTES DES FIGURES

Figure 1 Influence de Keynes sur la pensée économique	16
Figure 2 Courbe de Laffer ou la relation entre le taux d'imposition et les recettes totales	30
Figure 3 Les différents ministères chargés du développement régional. .	99
Figure 4 Zones spéciales et régions désignées	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	
Le financement extérieur des États-Unis	33
Tableau 2	
Exportations canadiennes de produits finis manufacturés par et zones commerciales: 1971 et 1986 en pourcentage	52
Tableau 3	
Solde commercial des États-Unis 1980-1986 (en milliards de dollars É.U.)	52
Tableau 4	
Gain de revenu découlant de l'accord de libre-échange, par région	61
Tableau 5	
Les principales privatisations et dissolutions du gouvernement fédéral	74
Tableau 6	
Nombre d'entreprises détenues et contrôlées par le gouvernement fédéral et les provinces au Canada en 1985	76
Tableau 7	
Privatisations du gouvernement du Québec(mars 1986-mars 1988)	79
Tableau 8	
Dépenses totales en R & D par les industries, les universités et les gouvernements en % du PIB, pour les pays les plus importants de l'OCDE	82
Tableau 9	
Agence d'examen des investissements étrangers, Demande d'acquisition	88
Tableau 10	
Nombre d'acquisitions et d'entreprises nouvelles des États-Unis au Canada depuis la création d'Investissement Canada	89
Tableau 11	
Dépenses totales et en pourcentage du MEER par provinces, 1969-1970 à 1981-82	114
Tableau 12	
Dépenses du MEER en millions de \$ et en pourcentage pour l'année financière 1981-1982	115

Tableau 13	
Répartition procentuelle de la population, selon les types de divisions de recensement en pourcentage	124
Tableau 14	
Principales subventions et contributions selon le programme du MEIR en 1988-1989	127
Tableau 15	
Dépenses dans les principaux programmes du MEIR en millions pour l'année financière 1987-1988	128
Tableau 16	
Demandes acceptées par élément de programme de juillet 1983 au 31 mars 1989	129
Tableau 17	
Demandes autorisées dans le cadre du PDIR entre 1983 et 1989	130
Tableau 18	
Nombres et montants d'offres acceptées totales et en pourcentage du 1er juillet 1983 au 31 mars 1988	131
Tableau 19	
Principales dépenses effectuées par l'ISTC pour les programmes de développement régional	140
Tableau 20	
Politiques économiques et régionales: tableau synthèse . . .	154

INTRODUCTION

La crise que traverse la société depuis le début des années '80 n'affecte pas uniquement la réalité économique, mais également la pensée économique qui l'interprète. La situation semble donc la suivante: crise de l'économie et de la pensée économique !

Par crise, nous reprenons les termes de Frank (1984, p.15) qui stipule:

Une crise, c'est une conjoncture au cours de laquelle il n'est plus possible de poursuivre une politique de croissance sur les mêmes bases.

Cette crise qui ne veut pas finir est particulièrement démoralisante, non pas à cause de ses conséquences matérielles mais plutôt en raison de ce qu'elle révèle.

Dans tous les pays industrialisés, et même dans ceux qui en apparence ont su tirer le mieux leur épingle du jeu des deux dernières récessions (celles du milieu des années '70 et du début des années '80), l'idée d'une croissance ralentie est maintenant acceptée comme un fait inévitable. On renonce ainsi à ce qui avait fait la fierté de nos systèmes économiques des "Trentes glorieuses" (selon la formule célèbre de Jean Fourastié pour expliquer l'essor économique depuis la Seconde guerre mondiale à la récession du milieu des années '70).

Alors que le dogme permettait d'envisager un bien être élevé et une amélioration constante de la vie des citoyens, on constate que,

même dans les pays les mieux nantis, c'est plutôt le chemin inverse qui est le plus souvent parcouru, surtout lorsqu'on analyse la situation des groupes sociaux les plus démunis et des régions périphériques.

Incapacité à prévoir, incompétence ou presque pour agir, ignorance complète de ce que le futur nous réserve, le pessimisme a envahi une bonne partie des analystes économiques. Et c'est là sans doute que réside la différence entre la crise d'aujourd'hui et la crise de 1929.

En effet, au plus fort de la crise de 1929, se dessinait le profil d'une grande théorie qui allait bientôt se révéler efficace pour la régulation du profit des entreprises et de la croissance des économies nationales: l'espoir d'une meilleure compréhension de ses rouages, d'un meilleur réalisme dans l'interprétation de son fonctionnement, et donc la possibilité de mieux définir la politique à suivre, renaissait.

Pour certains économistes la véritable crise est justement ce sentiment de ne pas être capable de proposer des interprétations théoriques alternatives et efficaces face aux difficultés présentes. L'expression de Galbraith est appropriée pour exprimer la situation: le temps des incertitudes. Cette expression décrit les ambiguïtés des solutions proposées par la science économique contemporaine, aussi bien que par l'ensemble des sciences sociales

(Jean, 1989, p.13).

En effet, la crise n'affecte pas uniquement la pensée macroéconomique. Elle s'étend à tous les aspects de la pensée économique et sociale, ainsi qu'à toutes les échelles d'application des politiques économiques, notamment à celle du développement régional (Cannon, 1989). Cette crise ne peut être analysée sans faire au préalable une analyse historique. L'originalité du modèle de développement mis en place après la Seconde guerre mondiale doit être explicitée pour comprendre les limites contre lesquelles ce modèle est venu buter.

Précisons que, pour Lipietz (1986, p.16), un modèle de développement est composé de trois aspects:

- 1) un modèle d'organisation du travail. Il consiste en des principes généraux qui gouvernent l'organisation du travail et son évolution pendant la période de dominance du modèle. Il n'inclut pas uniquement les formes d'organisation du travail au sein des entreprises, mais également les formes de division du travail entre les entreprises.
- 2) un régime d'accumulation. C'est un mode de répartition et de réallocation systématique du produit social réalisant sur une période prolongée une certaine adéquation entre

la transformation des conditions de la production et les transformations dans les conditions de la consommation finale.

3) un mode de régulation. Il est constitué de l'ensemble des formes institutionnelles, des réseaux, des normes explicites ou implicites, assurant la compatibilité des comportements dans le cadre d'un régime d'accumulation, conformément à l'état des rapports entre les agents et les groupes sociaux.

Ainsi, un régime d'accumulation apparaît comme le résultat macroéconomique du fonctionnement du mode de régulation sur la base d'un modèle d'organisation du travail.

Le modèle de développement instauré au lendemain de la Seconde guerre mondiale est appelé fordisme par le paradigme régulationniste. Pour Aglietta (1979, p.117-118), le terme fordisme se réfère soit à la taylorisation et à la mécanisation plus poussée qui résulte de l'introduction de la chaîne de montage et à son impact sur le processus de travail; soit encore à un système entier de production et à une nouvelle configuration des rapports sociaux.

La taylorisation est un approfondissement du contrôle capitaliste du processus du travail, qui consiste à exproprier les collectifs

ouvriers de leur savoir-faire qui est dorénavant systématisé dans les machines, dictant le mode opératoire à des ouvriers expropriés de l'initiative (Mazier, Basle et Vidal 1984, p.31).

Le fordisme ne concerne donc pas que le processus de travail, mais également une nouvelle configuration des rapports sociaux. Ainsi le développement de la production de masse supposait, pour s'épanouir véritablement un bouleversement simultané des conditions d'existence du salariat et l'essor d'une nouvelle norme de consommation ouvrière. Pour Lipietz (1989, p.20), il y a correspondance entre la production de masse croissante et consommation de masse croissante qui se diffusa dans le monde comme "l'americain way of life". De telles transformations impliquaient de profonds changements dans la nature des rapports entre les salariés et le patronat et dans les modalités de formation du revenu salarial. Les gains de productivité découlant de la rationalisation de la production devraient être partagés dorénavant entre les salariés et le patronat.

A ceci, il faut ajouter, ce qui aux années '30, était une nouvelle donne, l'Etat. Celui-ci sera investi d'une responsabilité active dans la conjoncture économique. Le nombre d'instruments dont il dispose pour assurer cette responsabilité découle de l'oeuvre de l'économiste John Maynard Keynes qui est l'objet d'une section dans le premier chapitre. Aujourd'hui, c'est justement ce modèle et son prolongement qui est remis en cause.

L'apparition d'un discours sur le développement régional et les politiques de développement régional s'insère pleinement dans ce contexte. En effet, la politique canadienne concernant le développement régional n'a pas la même vigueur que pendant les années '70. Cannon (1989, p.231-233) identifie cinq raisons du désengagement étatique envers les politiques de développement régional au Canada:

- 1) les changements dans les priorités du gouvernement découlant de la conjoncture des années '80,
- 2) les ambiguïtés analytiques et théoriques de la science régionale,
- 3) le manque d'objectifs spécifiques et la nature conflictuelle des politiques régionales,
- 4) le piètre résultat des politiques régionales antérieures,
- 5) le manque de coopération entre les deux paliers de gouvernement.

Ainsi, c'est dans ce contexte de crise que le mémoire focalisera le passage d'un cadre de référence d'inspiration keynésienne à un cadre de référence d'inspiration néolibérale. Nous soutenons que la crise du début des années '80 sonne à le glas du paradigme¹ keynésien. La question est de savoir pourquoi ce changement est survenu et si le paradigme néolibéral qui a succédé au paradigme keynésien est apte à proposer des solutions meilleures et plus cohérentes. Pour ce faire, il faut établir de façon théorique et pratique les différents facteurs qui expliquent le retour en force du néolibéralisme économique.

¹ Le paradigme est un concept développé par Thomas S. Kuhn dans son livre intitulé *La structure des révolutions scientifiques*, et qui fait référence à une "constellation complète des croyances, valeurs, techniques, etc. partagées par les membres d'une communauté donnée" (Blaug, 1982, p.27).

Nous posons l'hypothèse qu'en changeant de référent idéologique, le gouvernement canadien se trouve à réorienter l'encadrement des politiques économiques et sociales ce qui n'est pas sans effet sur le développement régional. Le mémoire est divisé en trois chapitres.

Le premier chapitre analyse de façon théorique les écrits des maîtres à penser de chacun des deux référents, soit Keynes et Hayek. Également à l'intérieur de ce chapitre on se réfère aux expériences néolibérales occidentales les plus connues soit la Grande-Bretagne et les États-Unis. Finalement, l'expérience néolibérale canadienne est abordée dans ce chapitre.

Le deuxième chapitre présente une analyse descriptive afin de connaître les politiques économiques d'inspiration néolibérale mises en œuvre par le gouvernement canadien. Ces politiques économiques sont l'accord de libre-échange, la privatisation des sociétés d'état, la déréglementation étatique et les incitatifs à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie canadienne. Les informations utilisées pour la réalisation de ce chapitre puisent leur sources principalement dans les nombreuses publications du gouvernement et particulièrement celles du ministère des Finances du Canada, car ce sont les décisions de celui-ci qui, à notre avis, ont le plus d'incidence macroéconomique.

Le troisième chapitre met en lumière l'adaptation au cadre

néolibéral des politiques économiques de développement régional du gouvernement fédéral. A l'intérieur de ce chapitre, l'analyse portera sur les différents changements que l'appareil fédéral chargé d'assumer le développement régional a subi depuis sa création en 1969 jusqu'au début des années '90. Spécifions que cet appareil n'est pas le seul à influencer le développement régional mais dans le cadre de ce mémoire, seul cet appareil sera étudié. Une analyse évolutive est nécessaire afin de connaître les multiples changements. Une recension des écrits des différentes publications de cet appareil fédéral est nécessaire à la réalisation de ce chapitre.

Bref, le travail s'articule à partir d'une analyse en trois étapes. D'abord, les différences les plus importantes ont été détectées entre le paradigme keynésien et néolibéral. Ensuite, les politiques macroéconomiques canadiennes ont été étudiées afin de ressortir les principales adaptations au néolibéralisme. Puis, l'inventaire des politiques de développement régional élaborées par le gouvernement fédéral a été fait afin d'établir les liens existants avec la pensée néolibérale.

CHAPITRE 1

LE PASSAGE D'UNE VISION KEYNÉSIENNE A UNE VISION NÉOLIBÉRALES: THÉORIE ET PRATIQUE

Nous essaierons en premier lieu d'assembler les jalons qui expliquent l'émergence et l'évolution des politiques économiques canadiennes et sociales, parmi lesquelles, celles du développement régional au Canada.

Dans un premier temps, l'étude des écrits de Keynes est nécessaire. Pourquoi cette nécessité ? D'une part, la pensée des fondateurs (en l'occurrence Keynes pour cette section, Hayek et Friedman pour la seconde partie de ce chapitre) a été déformée et parfois même caricaturée². La simplification des idées s'accompagne souvent de déformations majeures (comme ce fut le cas de nombreuses fois pour les travaux de Keynes). Ainsi pour comprendre Keynes, Hayek, Friedman, il faut en faire une lecture de première source.

En deuxième lieu, nous nous consacrerons à la définition des causes de la crise du début des années '80. C'est à l'intérieur de cette partie que l'étude des apports de Hayek et de Friedman se fera. Dans cette partie, on présentera également les deux expériences d'inspiration néolibérale occidentale les plus connues en ce qui concerne les politiques économiques soit le Royaume-Uni et les

² On associe trop souvent la politique économique keynésienne à un soutien de la demande de biens de consommation, à l'acceptation du déficit budgétaire...

États-Unis.

La troisième partie a pour but d'assembler les premiers jalons afin d'établir les éléments qui au Canada seront déterminants pour l'émergence des politiques économiques.

1.1 LES GRANDS PRINCIPES DU KEYNESIANISME

Lorsqu'on évoque les noms des grands économistes, le nom de John Maynard Keynes³ est sans aucun doute l'un des premiers qui nous vient à l'esprit. Sa notoriété se compare à celle de Smith, Marx, Walras et Ricardo. Son influence déborde les frontières de l'analyse économique elle-même. Keynes est sans aucun doute l'économiste qui a eu le plus d'influence sur la pratique des politiques économiques et sociales des pays occidentaux depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

Les politiques dites keynésiennes semblaient avoir définitivement éloigné le spectre du chômage. "Nous sommes tous keynésiens" affirmait, avant le premier choc pétrolier, Milton Friedman, un des

³ Les principaux ouvrages de Keynes sont: *Les conséquences économiques de la paix* (1929), *Un traité de la monnaie* (1930), *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936).

leaders actuels de la pensée libérale. La crise actuelle a provoqué la rupture de ce consensus quasi général, dont il importe de rappeler les grands aspects.

1.1.1 La philosophie sociale de Keynes

La théorie keynésienne se présentait en février 1936 comme une rupture, en ce sens qu'elle prétendait s'opposer à certaines données fondamentales de la théorie classique et néoclassique. On la considérait comme une révolution. Elle constituait un ensemble analytique orienté vers de nouveaux objectifs et utilisait, pour les atteindre, des moyens méthodologiques nouveaux. Enfin, elle substituait à l'étude statique de l'équilibre⁴ et de la répartition⁵, celle des moyens susceptibles d'assurer la

⁴ L'approche néoclassique est normative, ce qui signifie qu'elle ne recherche pas principalement à rendre compte du fonctionnement réel de l'économie, mais situe ses analyses dans le cadre d'un modèle théorique précis. La concurrence pure et parfaite est ce modèle. Pour qu'un marché soit dit de concurrence pure et parfaite il faut: a) que la marchandise vendue soit homogène afin qu'aucun acheteur ne soit influencé par la marchandise d'un vendeur particulier; b) qu'il existe un grand nombre de vendeurs et d'acheteurs pour que le prix du marché ne soit pas influencé; c) que n'existe aucune restriction à l'entrée de nouveaux offreurs sur le marché; d) qu'existe une parfaite mobilité des facteurs de production (Grellet, 1979, p.158).

⁵ Les économistes classiques ont traité les problèmes économiques sous plusieurs aspects dont celui de la répartition. Une des questions primordiales au courant néoclassique est de savoir comment se répartit la richesse dans la société. La majorité des économistes classiques (Smith, Ricardo, Marx) distingue trois sources de revenu, le salaire provenant du travail, le profit émanant du capital et la rente découlant de la possession

progression de la production.

Pour Keynes, il ne s'agit pas d'expliquer comment se répartit entre les participants un produit donné, mais de savoir comment il est possible d'élever au plus haut le point d'équilibre. Toute la perspective de la recherche se trouve changée. Les classiques expliquaient que les variations du salaire, de l'intérêt et du profit réglaient respectivement le volume de l'emploi, de l'épargne et du revenu. Keynes renverse ces propositions: c'est le volume du produit qui est l'élément déterminant en ce sens que ces variations obéissent aux changements de l'investissement, eux-mêmes commandés par les perspectives de rendement des capitaux et par le coût du capital représenté par l'intérêt. Le volume de l'investissement, en réglant le volume du revenu et de l'emploi détermine par voie de conséquence le niveau de salaire. Il fait ainsi de l'investissement le facteur stratégique essentiel, renouvelant les thèmes de la poursuite du progrès économique et social.

Le message fondamental de Keynes ne peut être mieux résumé que par Keynes lui-même:

Le monde n'est nullement gouverné par la Providence de manière à faire toujours coïncider l'intérêt particulier avec l'intérêt général. Et il n'est nullement organisé ici bas de telle manière que les deux finissent par coïncider dans la pratique. Il n'est correct de déduire des principes de l'Economie Politique que l'intérêt personnel dûment éclairé œuvre toujours en faveur de l'intérêt général (Keynes, 1972, p.117).

de la terre. Notons que les économistes néoclassiques ne font pas la différence entre la rente et le profit.

Pour Keynes, puisque les efforts individuels apparaissent inefficaces dans bien des domaines, l'État doit intervenir.

C'est dans une intervention adaptée de l'État que se trouvent les solutions afin de mieux faire fonctionner l'économie de marché. Cependant cette intervention n'implique absolument pas l'adhésion à une organisation économique caractérisée par la propriété collective des moyens de production ou la planification centralisée de la production. En effet:

aussitôt que les contrôles centraux auront réussi à établir un volume global de production correspondant à une situation d'aussi près que possible au plein-emploi, la théorie classique reprendra tous ses droits (Keynes, 1977, p.372).

1.1.2 Les politiques économiques keynésiennes

En matière de politique économique, les gouvernements des pays industrialisés ont compris qu'ils avaient intérêt à s'inspirer de la théorie keynésienne pour stabiliser l'économie. Ils l'ont fait en suivant deux grands modèles.

Le premier que l'on retrouve principalement en Amérique du Nord traduit la théorie keynésienne par une politique axée sur la gestion de la demande macroéconomique. Ce type de keynésianisme donne aux gouvernements centraux la responsabilité de la politique macroéconomique. Celle-ci repose essentiellement sur la manipulation des éléments de la demande comme les dépenses publiques, la fiscalité et les taux d'intérêt, afin de répartir la

valeur ajoutée ou de soutenir les revenus, et de créer ainsi une demande pour la production domestique.

Les politiques keynésiennes nord-américaines opèrent avec les différents éléments qui influencent les composantes de la demande agrégée⁶. Ces politiques, qu'on qualifie aussi de politiques de stabilisation, sont donc des mesures qui cherchent principalement à laisser l'organisation de la production aux marchés et aux entreprises privées, qui décident du niveau de la production, du niveau des prix, ainsi que de l'emploi. Ces politiques de stabilisation donnent à l'État un rôle économique de soutien de la demande (Bellemare & Poulin-Simon, 1983, p.165).

Le deuxième modèle fait référence au modèle européen mais surtout au modèle scandinave où la politique économique ne se limite pas à la simple gestion de la demande. Dans ces pays, l'État oriente ses interventions afin de mieux répartir la valeur ajoutée ou les dépenses nationales de manière à s'attaquer au problème du chômage. Les principaux instigateurs de ce modèle sont les économistes suédois Gosta Rehn et Rudolf Meidner⁷. Le rôle de l'État dans ce modèle n'est pas simplement de créer les conditions objectives afin

⁶ La demande agrégée se compose de deux parties: la demande privée, émanant des individus, des entreprises et du secteur extérieur, et la demande publique, c'est-à-dire la demande gouvernementale de biens et services.

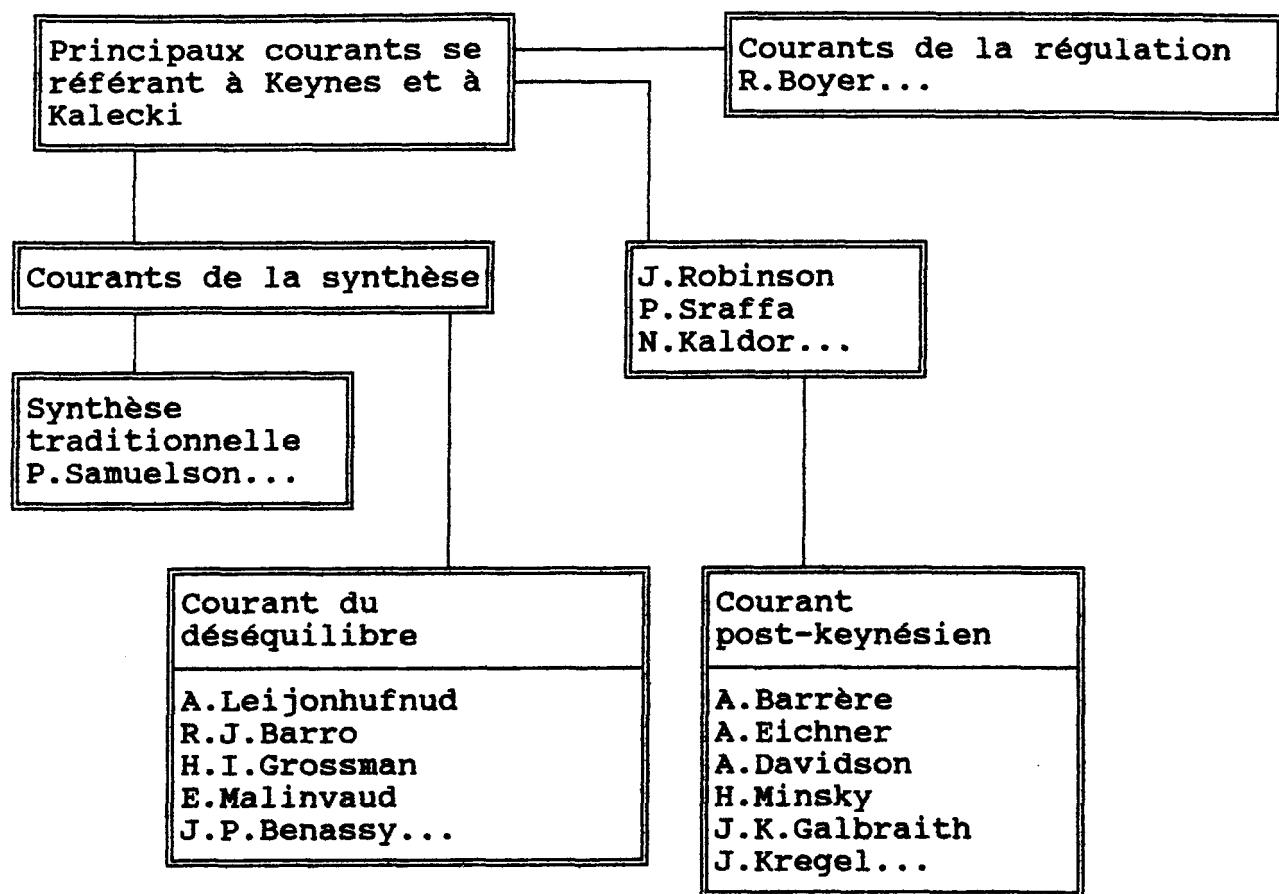
⁷ Ce modèle a été diffusé au Québec et au Canada par les économistes Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon dans un livre intitulé *Le défi du plein-emploi*. Par ailleurs, Louis Gill dans un livre intitulé *Les limites du partenariat critique le modèle*.

de permettre au marché de rencontrer le plein-emploi. L'État recherche aussi un consensus entre partenaires sociaux dans la gestion d'une économie accordant la priorité au plein-emploi et au contrôle des prix.

Quelle que soit notre conception de l'histoire, force est de reconnaître que Keynes exerça une influence profonde sur les événements, les idées de notre siècle et sur toute une génération d'économiste^s (figure 1).

^{*} Il faut apporter un correctif au tableau de Brémond. En effet, les travaux de Kalecki ont émergé au même moment que les travaux de Keynes (Kalecki entre 1933 et 1937 et Keynes 1936), mais en des lieux différents et sans aucune relation. Pour Kalecki, l'interprétation politique de la nouvelle théorie était très différente des implications d'un "conservatisme modéré" qu'y voyait Keynes. Contrairement à Keynes qui était anti-marxiste, les travaux de Kalecki s'inspirent des œuvres de Karl Marx et de Rosa Luxembourg. Ainsi donc, pour les tenants de la théorie de la régulation, qui fait de l'accumulation le point déterminant de la dynamique d'ensemble (Boyer, 1986, p. 111), leurs inspirations sont d'avantage kaleckianes que keynésiennes (Boyer, 1986, p. 24). Il faut donc séparer Keynes et Kalecki sur le tableau et faire découler le courant régulationniste de Kalecki et non de Keynes.

Figure 1
Influence de Keynes sur la pensée économique



Source: Brémond, 1987, p.77

1.2 CRISE ET REMISE EN QUESTION DE LA PENSÉE KEYNÉSIENNE

La crise économique du début des années '80 s'explique essentiellement par l'influence de trois variables (Gauthier, 1989, p.129).

- 1) un renouveau du libéralisme s'impose dans les esprits comme dans les actes: il imprègne la gestion économique d'une plus grande rigueur financière et freine en conséquence les ardeurs expansionnistes;
- 2) la politique monétaire adoptée par Paul Volcker sous la présidence de Jimmy Carter (et poursuivie par son successeur Ronald Reagan) concrétise l'engagement libéral des Etats-Unis et modifie profondément les relations financières internationales. Le 6 octobre (1979) a marqué l'instauration par la Réserve fédérale américaine (FED) d'une technique de contrôle de l'expansion monétaire reposant sur la surveillance de l'expansion des réserves non-empruntées, car ce sont là les réserves qui tombent sous le contrôle direct du grand responsable de l'exécution des opérations d'"open-market".
- 3) un second choc pétrolier se produit inopinément en 1979:

⁹ L'open-market consiste à la vente et à l'achat des devises étrangères sur le marché par la Réserve fédérale américaine (la Banque centrale pour le Canada).

bien que suivi d'un choc en retour marqué par une profonde baisse des cours, il déclenche à partir de 1980 une récession sévère et durable.

De ces trois événements, celui qui a le plus d'influence sur la remise en question du paradigme keynésien et sur l'adoption du paradigme néolibéral concerne le renouveau du libéralisme.

1.2.1 La crise de l'ordre économique et les critiques de l'État

Rejetons d'emblée tout esprit de système qui conduirait à opposer schématiquement une "décennie 1980-1990 libérale" à une "décennie 1970-1980 keynésienne", car dans leurs applications concrètes les politiques économiques évoluent en amalgamant des apports divers, même lorsque le discours officiel revendique la pureté de l'une ou de l'autre école de pensée. Il n'en reste pas moins que dès le début des années 1980, les pays industrialisés connaissent un retour des conceptions libérales, ce qui entraîne une vive critique de l'État-providence.

L'ordre économique international établi à la fin de la Seconde guerre mondiale vacille. Cet ordre découle principalement de trois caractéristiques (Boyer, 1986, p.305). D'abord la "pax americana" organise le système des relations internationales sous l'hégémonie des États-Unis. Ensuite un compromis limité entre capital et

travail codifie un partage des responsabilités: aux gestionnaires les choix de production, de technologie, de localisation, d'investissement..., aux syndicats le droit de défendre les intérêts économiques immédiats des travailleurs à travers la revendication d'un partage des gains de productivité. En troisième lieu, un second compromis entre capitalistes et citoyens induit une extension du rôle de l'État. Cette extension du rôle de l'État est privilégiée dans notre analyse parce que, selon notre hypothèse, c'est justement cet aspect qui est remis en cause.

L'État réoriente son intervention sans pour autant modifier son rôle qui consiste à assurer l'accumulation du capital, qui peut parfois entrer en contradiction avec son autre rôle; la légitimation de la société existante (Johnston, 1986).

La crise du début des années '80 mettait à jour les échecs des pratiques keynésiennes en démontrant leur incapacité à résorber le chômage et en révélant les risques inflationnistes inhérents aux politiques de relance fondées sur le financement public et le soutien des revenus. Les critiques des libéraux à la pensée keynésienne se concentrent sur les excès de l'interventionnisme étatique. En effet les auteurs d'inspiration néolibérales tels Hayek et Friedman dénoncent ces excès, en se référant surtout au poids financier atteint par les administrations publiques dans la richesse nationale, à la présence abusive de l'État dans des opérations de production et de distribution par l'intermédiaire du

"secteur public" et aux politiques anti-cycliques.

1.2.2 L'alternative néolibérale: vers un état qui garantit la concurrence

Parallèlement à cette contestation, on assiste à la réhabilitation de l'économiste et philosophe de l'école de Vienne, Friedrich Von Hayek, prix Nobel d'économie en 1974 (prix qu'il partage paradoxalement¹⁰ avec l'économiste suédois Gunnar Myrdal), dont les thèses s'étaient jadis opposées à celles de Keynes. Principal inspirateur du néolibéralisme, il constitue une sorte de "dinosaur" qui a su résister à la sélection naturelle", pour reprendre l'idée de G. Dostaler (1988, p.20).

1.2.2.1 La philosophie sociale du néolibéralisme

Les conceptions théoriques et les positions de Friedrich Von

¹⁰ Ce paradoxe s'explique par le fait que les analyses d'Hayek et de Myrdal s'opposent à maints égards. Qu'il s'agisse de questions méthodologiques ou de questions pratiques: telle la planification ou le rôle de l'Etat, leurs points de vue sont diamétralement opposés. Pour approfondir la question, lire le texte de l'économiste Jacques Peltier dans le livre intitulé *Friedrich Hayek: philosophie, économie et politique* sous la direction de G. Dostaler et D. Éthier.

Hayek¹¹ s'appuient en grande partie sur sa vision des processus cognitifs et sur sa théorie de la connaissance. Ainsi la conception hayekienne du marché comme sa condamnation du planisme dérivent de sa thèse relative à la division de la connaissance.

Selon cet auteur, la société est caractérisée par le fait que chaque individu qui la compose ne dispose que de "parcelles" de connaissance. A ce caractère parcellaire de la connaissance s'ajoute une autre caractéristique importante. C'est le fait que la connaissance n'est pas uniquement rationnelle. Il existe une autre connaissance qu'on formule intuitivement, et qui fonde une partie importante de notre action sociale.

Selon Hayek, une économie moderne complexe nécessiterait, pour être maîtrisée, une trop grande quantité d'information pour les capacités des institutions humaines.

Le marché est pour Hayek, une institution fondamentale, non seulement de la société moderne mais de la civilisation. C'est un ordre¹² spontané, résultat non planifié de l'action humaine, fruit

¹¹ Les principaux ouvrages d'Hayek sont: *La route de la servitude* (1944); *Prix et production* (1971); *Droit, législation et liberté* (1981).

¹² Par ordre, il entend: "un état dans lequel une multiplicité d'éléments de nature différente sont en un tel rapport les uns aux autres que nous puissions apprendre, en connaissant certaines composantes spatiales ou temporelles de l'ensemble, à former des pronostics concernant le reste; ou au moins des pronostics ayant une bonne chance de s'avérer corrects (1981, tome 1, p.42).

d'une évolution plusieurs fois millénaires et qui corrige les connaissances éparses nécessaires au comportement rationnel des acteurs. Hayek (1985, p.33) considère que les fondements du libéralisme se retrouvent dans les marchés libres de produire, d'acheter et de vendre tout ce qui peut être produit et vendu, aux prix déterminés par les forces du marché. Le principe fondamental du libéralisme par cet auteur est donc lié aux forces spontanées de la société et non à la coercition.

La coercition est vue par cet auteur comme une menace continue, impossible d'être complètement abolie. Ainsi contrairement aux grands principes classiques élaborés par Adam Smith, l'État est nécessaire, justement afin de réduire le plus possible la coercition. Ce monopole doit toutefois être le seul dont l'État dispose. En effet, pour bien fonctionner, le marché exige des lois qui empêchent la collusion entre les différents agents¹³.

La planification de l'État est aussi nécessaire afin de créer et de soutenir les institutions requises pour le bon fonctionnement d'un système concurrentiel, entre autres, l'institution de la monnaie, un système d'information que les entreprises privées ne peuvent produire complètement, et un ensemble de lois appropriées. L'État produit une transformation de toute la société par une planification créant les institutions nécessaires à la concurrence

¹³ A ce titre, il pourrait s'agir de lois qui interdiraient aux syndicats de contrôler l'offre de travail dans les entreprises.

et par la mise sur pied des politiques qui la lui permettent.

L'on peut donc voir que le néolibéralisme, tel qu'expliqué par Hayek n'est pas systématiquement anti-étatique. Il reconnaît en particulier à la puissance publique le pouvoir de garantir la liberté de l'initiative individuelle dans l'action économique. C'est néanmoins dans le retour à la priorité de régulation par les prix déterminés sur le marché que les néo-libéraux renouent le plus clairement avec la tradition libérale.

1.2.2.2 Référents théoriques des politiques économiques néolibérales

La principale référence théorique pour les néolibéraux devient alors le monétarisme, dont le plus célèbre promoteur, Milton Friedman¹⁴ reçoit à son tour en 1976 le prix Nobel en science économique. Son ouvrage intitulé *The role of the money policy: and other essays* (1968) est la principale source de l'école de Chicago qui est associée au monétarisme. Milton Friedman a réinterprété la théorie quantitative de la monnaie qu'avait popularisée en 1911 Irving Fisher dans son ouvrage *The Purchasing Power of Money*.

La théorie quantitative de la monnaie a été formulée pour expliquer

¹⁴ Les principaux ouvrages de Milton Friedman sont: *Dollars and deficits: inflation monetary the balance and the payments* (1968) et *The quantity of money-a restatement* (1958).

les rapports entre la masse monétaire et le niveau des prix dans l'économie. L'importance qu'on a toujours accordée aux variations de la masse monétaire dans l'analyse des cycles économiques n'est pas ignorée par Friedman, puisque pour lui les changements dans la demande de monnaie jouent un rôle clé dans la détermination du revenu global en dollars courants.

Il existe des forces qui agissent sur l'offre de monnaie elle-même, et qui n'ont aucun rapport avec la demande de monnaie. La gestion de la "réserve encaisse"¹⁵ des banques influe par exemple sur la capacité de ces dernières de créer de la monnaie; l'offre de monnaie peut donc être contrôlée indépendamment de la demande de monnaie. L'offre et la demande de monnaie agissent ensemble sur l'économie.

Vély Leroy (1984, p.274-275), identifie les quatre principaux fondements du monétarisme:

- 1) Le monétarisme se concentre principalement sur la quantité de monnaie, soit comme forme de richesse demandée, soit comme capital dont l'instabilité se répercute sur l'économie.

- 2) Le monétarisme situe la monnaie à la source des

¹⁵ La réserve-encaisse est détenue sous forme d'encaisse. La réserve-encaisse d'une institution s'élève à une fraction seulement des dépôts qu'elle reçoit.

problèmes de balance de paiements et de taux de change. Le taux de change étant un prix, il est lui aussi influencé par l'offre et la demande de monnaie. Ainsi, le taux de change s'élève (ou la monnaie se déprécie sur le marché des changes) lorsqu'il y a en circulation un excédent de monnaie qui entretient une demande excédentaire de devises étrangères, soit pour importer des biens et services, soit pour placer des capitaux à l'extérieur.

- 3) Le monétarisme soutient qu'à long terme, on ne peut choisir entre l'inflation et le chômage, et que l'inflation est un mal d'origine monétaire.
- 4) Le monétarisme souhaite une politique monétaire qui assujettisse à des règles définissant une fourchette-objectif et non pas un niveau cible pour les taux d'intérêt. Dans cette perspective, les politiques fiscales des gouvernements et les politiques monétaires des banques centrales sont à proscrire, du moins en tant que moyen de stabilisation.

Le monétarisme ne conduit pas à l'implantation d'un pilotage automatique de la masse monétaire, ni à la suppression de toute

décision concernant la manière d'assurer l'expansion monétaire. La Banque centrale conserve tout de même la responsabilité de l'agencement des instruments de gestion de la "réserve-encaisse" des banques.

Pour Friedman, la monnaie se voit attribuer un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie. Les autorités doivent se contenter d'agir sur l'évolution quantitative de la masse monétaire, laissant à la "main invisible" du marché le soin de réaliser tous les ajustements nécessaires au moyen de la modification constante des taux d'intérêt: ceux-ci traduisent l'équilibre entre l'offre et la demande de monnaie et déterminent en même temps le comportement des différents agents économiques. Dans ce modèle de gestion, le rôle de l'État se résume donc à une action de régulation monétaire globale.

1.2.2.3 Les deux versions des politiques économiques néolibérales

L'orchestration magistrale des nouvelles thèses libérales revient d'abord au "thatcherisme" puis au "reaganisme", mais la partition en avait été déchiffrée bien avant l'implantation de ces deux types de politiques, et la diversité des traditions nationales en a inspiré des interprétations différentes.

a) La version thatcheriste

La victoire électorale de Margaret Thatcher en mars 1979 se veut une réaction nette contre le Welfare State instauré précédemment en Grande Bretagne.

Les mesures politiques poursuivies par ce gouvernement peuvent être regroupées en quatre volets (Radice, 1986, p.254-255): la politique macroéconomique, la privatisation, les attaques contre les travailleurs et l'internationalisation. Évidemment, ces domaines sont en étroite corrélation et sont interdépendants. Examinons plus en détail ces quatre aspects du Thatcherisme.

La poursuite du plein emploi fut remplacée par la poursuite de la réduction des dépenses publiques. La politique macro-économique officielle appelée stratégie monétaire à moyen terme cherche un contrôle et une réduction de la croissance de la masse monétaire (Holmes, 1986, p.203). Cette politique macroéconomique vise à implanter un environnement propice sur le plan macroéconomique, en stabilisant la valeur de la monnaie et en abandonnant l'interventionnisme au niveau de la demande agrégée. La réduction des dépenses de l'État et la déréglementation du secteur financier afin que les taux d'intérêt soient déterminés par le marché, permettent la poursuite des objectifs macroéconomiques de la politique Thatcheriste.

La réduction des subventions industrielles, des impôts sur les revenus des individus et sur les corporations, et des prestations sociales, ainsi que la privatisation des entreprises et des services publics, sont les principales actions du gouvernement britannique. Comme le souligne Radice (1986, p.255), on assiste à une "remarchandisation" du secteur public qui permet d'augmenter l'étendue de l'accumulation du capital privé, et qui a joué un rôle idéologique important: la démocratie de la propriété privée.

Le pouvoir des syndicats devait diminuer et le marché du travail, comme les autres types de marché, devait devenir flexible, afin que les salariés n'influencent pas les prix du travail. Les réductions dans les prestations de bien-être ont pour but la mise en vigueur d'un taux "naturel" de salaire déterminé par le marché. Le gouvernement a également promulgué une série de lois relatives aux syndicats ayant pour but de réduire leurs droits statutaires et leurs efficacité pratique. Par ailleurs, le gouvernement de Thatcher a affaibli dans un premier temps les immunités légales des syndicats, limitant ensuite leurs droits à l'autonomie organisationnelle et à la représentation politique.

Le gouvernement a aussi aboli tous les contrôles sur les mouvements de capitaux à l'intérieur et hors de la Grande-Bretagne. Cette mesure a aussi subordonné complètement les taux d'intérêt en Grande Bretagne aux forces du marché international. Toute réaction protectionniste à la pénétration croissante des marchés

britanniques par les importations étrangères a été rejetée, sauf pour protéger les firmes nouvellement privatisées, principalement la British Aerospace. Le gouvernement refuse de joindre le système monétaire européen proné par la Communauté économique européenne, soutenant que les taux de change doivent être déterminés par le marché; de plus il s'est opposé à toute initiative d'expansion commune.

b) La version américaine: la reaganomanie

La politique économique défendue par le président Reagan appartient à un courant théorique qui s'identifie sous l'appellation d'"économie de l'offre" (supply-side economics). Les premiers projets élaborés dans l'entourage du nouveau président républicain font explicitement référence aux théories d'Arthur Laffer¹⁶.

Convaincus que les réductions d'impôt ne pouvaient pas accroître le déficit, les partisans de l'économie de l'offre étaient très favorables à toute diminution d'impôt. Leur principal outil d'analyse est la courbe de Laffer qui met en relation les recettes fiscales totales et le taux d'imposition (voir figure 2). Les partisans de l'économie de l'offre croient que l'économie américaine se trouve à droite de la courbe de Laffer, c'est-à-dire

¹⁶ L'article de Laffer et diverses critiques de l'économie de l'offre ont été réunis dans l'ouvrage de Laurence H. Meyer intitulé: *Supply Side Effects of Economic Policy*.

dans une zone où la pente est négative. Ainsi, une diminution des impôts ne pouvait que déplacer l'économie vers la gauche et permettre une augmentation des recettes fiscales.

Figure 2

Courbe de Laffer ou la relation entre le taux d'imposition et les recettes totales

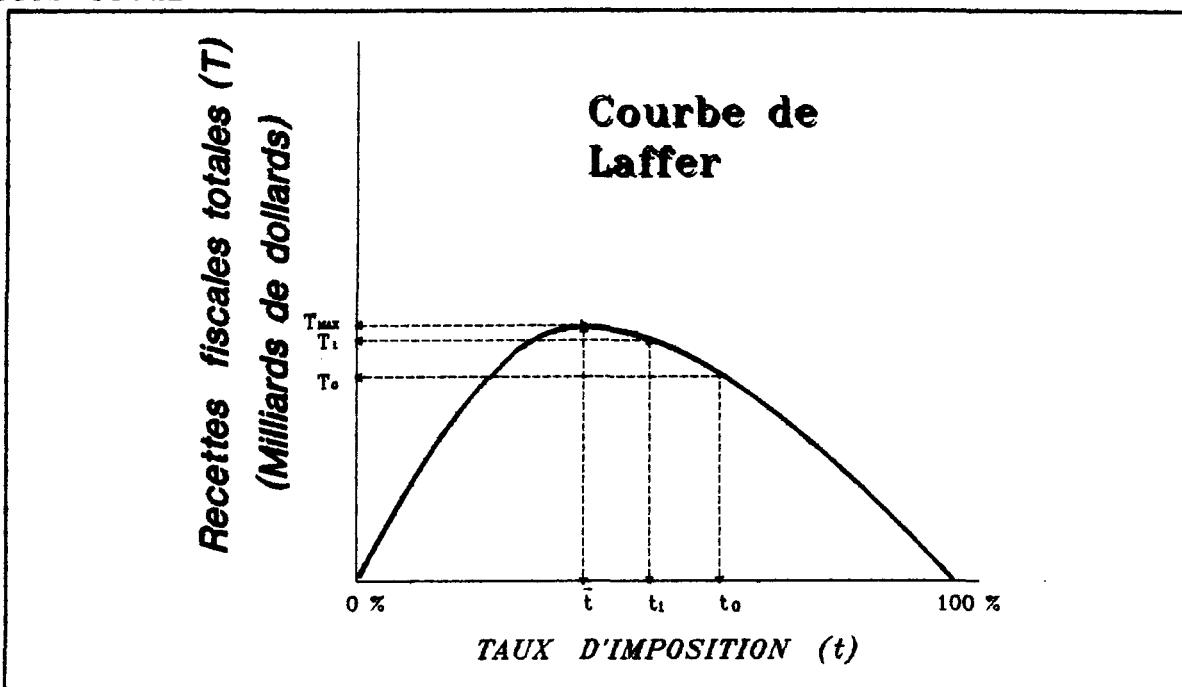


Figure 1

Source: Gordon, Carrier, Pottier, 1984, p.648

Deux idées se dégagent essentiellement des travaux de Laffer: l'une concerne l'investissement et l'autre le travail. En premier lieu, il faut réduire les impôts afin de préserver une épargne qui se dirigera d'autant plus spontanément vers l'investissement. La croissance économique ainsi relancée par l'offre de nouveaux produits apportera automatiquement au budget les recettes compensatrices des pertes fiscales initialement consenties.

En deuxième lieu, en ce qui concerne le travail, la réduction de l'impôt sera incitative pour les travailleurs. A titre d'exemple, supposons un taux d'imposition de 100%, il s'ensuivrait que l'offre de travail sera nul de même que les recettes fiscales. Ainsi au-delà d'un certain point, le travailleur préfère réduire sa participation au travail. D'où la célèbre expression de Laffer "Trop d'impôt, plus d'impôt"¹⁷.

Conformément à ce principe, dans le premier budget que Reagan soumet au Congrès, en février 1981, le président propose la plus importante réduction d'impôt de toute l'histoire des États-Unis, de même que des profondes coupures dans tous les domaines d'intervention de l'État, à part la défense. Parmi ces mesures fiscales, la plus importante est une réduction des taux d'imposition personnel de l'ordre de 30% (Brunelle, 1988, p.71).

Il ne faut pas oublier, comme nous l'avons dit précédemment, que la stricte gestion financière inaugurée en 1979 par Paul Volcker qui est président du FED (organisme de réserve fédérale), sera naturellement poursuivie et même renforcée. Désormais, les taux d'intérêt évolueront librement au gré de l'offre et de la demande d'argent, alors qu'ils étaient maintenus à un niveau relativement bas par des constantes interventions sur l'"open market". Le FED concentrera dorénavant son action sur une stricte limitation de la

¹⁷ Formule désormais célèbre qui inspira de nombreux gouvernements occidentaux.

progression de la masse monétaire des États-Unis.

La nouvelle politique américaine de restriction monétaire se traduit rapidement par une vertigineuse ascension des taux d'intérêt à près de 20% en 1981 sans que la FED intervienne.

En réalité, les décisions techniques d'octobre 1979 n'expliquent pas tout. Certains évènements politiques y prennent une large part. L'effet Reagan est indéniable, puisque le libéralisme affiché par le nouveau président séduit les milieux financiers et instaure un climat de confiance qui dépasse les frontières des États-Unis. Les États-Unis redeviennent alors un "sanctuaire" pour capitaux en péril. La politique budgétaire reaganienne accentue ce mouvement spontané d'attraction des capitaux.

Les réductions des dépenses sociales ne compensent pas le coût du programme de reconstruction militaire des États-Unis. Le déficit du budget fédéral persiste et s'aggrave (il est désormais largement supérieur à 100 milliards de dollars par année). Combinés aux mesures de restrictions monétaires les besoins de financement public conditionnent un ajustement des plus classique, une hausse du loyer de l'argent rémunère substantiellement les placements en tout genre.

Compte tenu du statut très particulier du dollar, qui est la monnaie d'usage domestique des États-Unis et la devise

internationale dominante, on tient là tous les rouages d'un mécanisme qui va profondément affecter les relations financières internationales. Dans une économie américaine surendettée, le déficit budgétaire fait monter les taux d'intérêt qui attirent les placements étrangers en poussant le dollar à la hausse: ainsi s'éclaire l'éénigme d'une monnaie forte accompagnant des déficits croissants, avec en prime l'apport d'un financement externe pour soutenir la restructuration de l'économie nationale et la consommation interne.

Tableau 1
Le financement extérieur des États-Unis

Année	Apport net de l'épargne internationale aux États-Unis (en milliards de dollars)	Importance de cet apport en % du besoin de financement * de l'économie des États-Unis
1982	1,0	0,2
1983	33,5	5,4
1984	90,7	11,9
1985	115,9	14,9
1986	113,9	17,5

* Investissement brut et déficit du secteur public.

Source: Beaud, 1987, p.19.

Il convient de bien prendre la mesure des répercussions de cette petite révolution financière dont l'écho retentit sur toute la communauté internationale avec un impact variable selon la situation particulière de chaque pays.

La hausse des taux d'intérêt enclenchée aux États-Unis s'expatrie

rapidement du fait de l'étroitesse des liens qui unissent le marché intérieur américain et les autres marchés financiers nationaux. A titre d'exemple, soulignons que la Banque du Canada, en août 1981, porte son taux d'escompte à 21.03% (Canada, Banque du Canada, 1981, p.S53). Or ce crédit plus onéreux constitue un facteur contraignant pour l'activité économique. La cherté du crédit devient alors un signe de récession.

Le thatcherisme et le reaganisme ont été les deux expériences occidentales les plus connues de politique économique à forte connotation néolibérale.

Cependant, ils ne sont pas les deux seuls à avoir préconisé ce type de politique libérale. En effet, l'Europe continentale a été également le théâtre de telles politiques. De même que la plupart des pays sous-développés qui sont contraints de se ranger derrière les politiques des organismes internationaux tel le FMI et la Banque mondiale.

1.3 LE CAS DU CANADA: DU MONÉTARISME LATENT AUX POLITIQUES ÉCONOMIQUES NÉOLIBÉRALES

Le Canada n'échappe pas à la vague du néolibéralisme qui atteint la plupart des pays occidentaux. Est-ce que l'ampleur du changement

est important pour l'économie canadienne ?

Au-delà des spécificités nationales, les politiques néolibérales se caractérisent par un certain nombre d'orientations destinées à restreindre l'inflation, à revigorer les entreprises, et à préserver une concurrence stimulante. Or, une fois admise la nécessité d'un "désengagement de l'État", le libéralisme fournit précisément tout un arsenal de moyens classiques susceptibles d'atteindre ces objectifs.

Depuis l'élection du parti conservateur au gouvernement du Canada en septembre 1984, le débat sur la viabilité des politiques keynésiennes et, particulièrement de l'État-providence, concentre les décideurs publics. A titre d'exemple soulignons l'expérience conservatrice. Le ministre Michael H. Wilson dans son *Exposé économique et financier* présenté à la Chambre des Communes le 8 novembre 1984 montre les voies afin de redéfinir le rôle de l'État. Certes, les priorités du nouveau gouvernement ont pour objectif de réduire la dette publique, de favoriser la concurrence et l'investissement et de privatiser des sociétés d'État. Or certains principes néolibéraux ont été appliqués par le gouvernement antérieur pourtant d'orientation plus keynésienne, ce qui montre que le changement constitue en fait l'adoption d'un nouveau consensus au sujet de la redéfinition du rôle de l'État.

1.3.1 Les antécédents du monétarisme au Canada: la période libérale

L'année 1975 constitue sans aucun doute l'un des plus importantes dates en ce qui concerne l'histoire des politiques économiques canadiennes. Ce sont les premiers pas du monétarisme au Canada. En effet, les premiers changements viendront du ministère des Finances qui, lors de sa présentation du budget en juin 1975, resserrera la politique budgétaire et surtout de la Banque du Canada. Celle-ci fera de la lutte à l'inflation la priorité de la politique monétaire et du resserrement graduel de la masse monétaire ($M1$) le moyen d'y parvenir.

La politique économique se réorientait brutalement dans deux directions nouvelles: les priorités étaient déplacées du plein-emploi vers le contrôle de l'inflation et le resserrement graduel de la demande prenait désormais le pas sur l'objectif de la croissance (Deblock, 1988, p.24).

La lutte contre l'inflation a été, de 1975 à 1982, l'obsession du gouvernement au point de primer sur toutes les autres priorités en matière économique. L'idée que le chômage ne disparaîtrait qu'avec une stabilité des prix était dorénavant acceptée comme vérifique par le gouvernement. Ceci engendrera une seconde conséquence.

Orientées sur une longue période les politiques macroéconomiques

devaient aussi être plus neutres à l'égard de la conjoncture, autrement dit plus passives et moins contracycliques qu'elles ne l'avaient été jusque-là conformément au modèle de stabilisation traditionnel.

Les principaux changements sont survenus au début des années '80. Sous le couvert de l'adaptation positive¹⁸ de l'économie aux nouvelles tendances de la demande et de la concurrence, le gouvernement du Parti libéral s'est engagé sur la voie du "renouveau économique", une stratégie de développement orientée sur les ressources naturelles et la promotion des exportations. Cette stratégie mettait en veilleuse l'ancienne stratégie axée sur l'industrie manufacturière et la "canadianisation" de l'économie.

Étant donné l'importance que prenait l'État dans la mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie, les changements ont semblé de moindre importance et de moins lourde conséquence que dans le cas des politiques macroéconomiques de stabilisation. Mais là aussi, cependant, le revirement était significatif. Non seulement le gouvernement cherchait-il à modifier les rôles respectifs que devraient désormais jouer l'État et le marché dans la restructuration nécessaire de l'économie, mais aussi cherchait-il

¹⁸ Selon, la théorie économique, la croissance et l'adaptation positive sont étroitement liés étant donné que les coûts qu'entraîne l'impossibilité de s'adapter se mesurent par une baisse de la productivité, de la compétitivité et de la rentabilité, dont les risques sont la stagnation et le déclin (OCDE, 1986, p.23).

à modifier la stratégie de développement traditionnellement préconisée.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le *Programme de renouveau économique* du gouvernement conservateur.

1.3.2 La politique néolibérale

Lors de l'arrivée des conservateurs au pouvoir, les priorités qui avaient été celle de la politique économique canadienne des années soixante aux années soixante-dix avaient déjà été abandonnées par le gouvernement libéral.

L'arrivée des conservateurs et de son programme de renouveau économique est représentée comme une volonté nouvelle de rompre avec le statu quo des politiques antérieures jugées responsables de la dégradation des finances publiques ainsi que de l'état de l'économie canadienne. Cependant à un second niveau, se profile une critique plus profonde et une remise en question du rôle de l'État et du secteur public dans la stabilisation de la croissance économique. Le principal effet des politiques économiques du parti conservateur est la remise en question des grands principes de l'État-providence et d'économie mixte instaurée dans l'après-guerre. La réduction du déficit et la volonté du gouvernement conservateur d'arriver à un accord commercial avec les États-Unis débouchent sur un problème plus fondamental, celui de l'État

(Arteau & Deblock, 1988, p.10).

Les objectifs du gouvernement conservateur ont été présentés par le ministre des Finances, Michael Wilson, en novembre 1984, dans un document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada: Un programme de renouveau économique*. Le gouvernement propose par ce programme de créer un climat propice à la croissance par une réforme en profondeur des politiques économiques.

Le chapitre suivant sera consacré à l'analyse détaillée de la politique économique appliquée par le gouvernement canadien sous la direction conservatrice. Nous verrons de façon plus claire les facteurs qui ont influencé les réformes apportées dans la partie du gouvernement fédéral chargée d'assumer les responsabilités en matière de développement régional.

CHAPITRE 2

LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES CANADIENNES D'INSPIRATION NÉOLIBÉRALES

L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur en 1984 a considérablement changé l'horizon des politiques économiques canadiennes. "Les Canadiens ont voté non seulement pour un changement des politiques mais aussi pour un changement du mode d'élaboration de ces politiques" clame-t-on du côté conservateur (Canada, ministère des Finances, 1984, p.1).

Élu sous le thème du changement (après dix-neuf années d'absence au pouvoir à l'exception d'une présence éphémère en 1979), le gouvernement conservateur allait pouvoir intensifier les remises en question des politiques keynésiennes sans être lié, comme le parti libéral aux engagements pris dans le passé (Deblock, 1988, p.43-44). Le gouvernement conservateur adopte une politique économique d'inspiration néo-libérale dont le principal objectif est la libéralisation des forces de marché.

C'est en mars 1985 à Québec que le premier ministre du Canada et le président des États-Unis s'entendent pour abolir les barrières qui entravent le commerce entre les deux pays et pour permettre une mobilité accrue des échanges et des investissements entre les deux pays.

Le premier janvier 1989, une entente de libre-échange entre les deux pays entre en vigueur. Cette entente symbolise la première et la plus importante politique néolibérale du gouvernement conservateur.

Ce chapitre est constitué de quatre parties. Le but de la première partie est d'analyser les impacts et les effets des politiques économiques néolibérales adoptées au Canada sur la structure spatiale et régionale de l'économie canadienne. D'abord, nous analysons l'évolution du projet de libre-échange dans l'histoire des rapports économiques entre le Canada et les États-Unis. Ensuite, nous rappelons le contexte dans lequel s'insère le libre-échange dans la réalité canadienne. Puis, nous examinons le contenu de l'accord signé entre les deux pays. La dernière partie considère les effets sur la restructuration spatiale de l'accord de libre-échange. Cette partie demeure exploratoire car la plupart des restructurations locales et régionales dues au libre-échange entre le Canada et les États-Unis sont en cours et ne pourront être évaluées qu'après plusieurs années.

La deuxième partie de ce chapitre s'articule autour de trois aspects majeurs des politiques économiques canadiennes: la privatisation, la déréglementation et la compétitivité. Il aurait été intéressant d'étudier les politiques d'adaptation de l'économie canadienne au contexte du libre-échange. Or, l'accord n'étant en vigueur que depuis 1er janvier 1989, les politiques d'ajustement ne

sont pas encore en application. Aussi, l'étude se consacrera aux politiques préparatoires au libre-échange, dans la mesure où l'esprit dans lequel se sont opérées ces politiques coïncide avec celui de la restructuration monétariste.

2.1 L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADO-AMÉRICAIN: RÉSULTAT DE L'ADOPTION DU PARADIGME NÉOLIBÉRAL

La volonté de concrétiser un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est antérieure à l'acte confédéral. Dans les années 1850 et 1860, le Traité de Réciprocité, comme nous le verrons plus loin, était une forme de libre-échange entre les deux pays.

Depuis la Confédération, les partis conservateur et libéral ont pris position, chacun à leur tour, soit en faveur ou contre l'idée d'un accord de libre-échange avec le pays voisin. La position d'un parti sur le libre-échange avec nos voisins du Sud pouvait influencer les résultats des élections. La question du libre-échange a été le thème principal d'au moins trois élections générales avant 1911, et elle a été soulevée de façon accessoire dans la plupart des autres élections.

2.1.1 Les antécédents du traité de libre-échange: les ententes partielles et sectorielles

En 1846, la Grande-Bretagne adopte une politique de libre-échange; elle abandonne les droits tarifaires préférentiels. Sous la protection des politiques mercantilistes de la métropole, qui favorisait les importations de ses colonies, celles-ci se

retrouvent, avec l'abolition des lois sur les céréales (1846), l'abandon des lois de navigation (1848) et l'élimination graduelle des tarifs préférentiels, constraintes à une situation de concurrence internationale (Latulipe, 1987, p.97).

Le Canada cherchait un nouveau partenaire commercial. En 1854, Lord Elgin, gouverneur général du Canada signait le Traité de Réciprocité avec les États-Unis, qui avait pour but de simplifier les échanges existants. Cet accord était une certaine forme de libre-échange avec les États-Unis, mais il excluait les biens manufacturés. Seuls les matières premières avaient libre circulation.

En 1866, les États-Unis abrogèrent le traité. La principale raison invoquée est la hausse des tarifs douaniers canadiens sur les biens manufacturés provenant des dispositions prises par A.T. Galt¹⁹ de 1858-1859. Le Traité n'englobant pas les biens manufacturés, on a eu l'impression que cette mesure s'expliquait par l'insatisfaction des Américains devant la position de la Grande-Bretagne pendant la guerre de sécession et par des pressions exercées sur le Congrès des États-Unis par les fabricants qui voulaient être mieux protégés.

¹⁹ La crise financière de 1857 a eu un effet important sur l'économie canadienne. Afin de remédier à la baisse des revenus, le ministre des Finances de l'époque A.T. Galt taxe les importations manufacturières. Pour lui cette hausse des tarifs n'était pas d'intention protectionniste mais plutôt un moyen pour financer le développement des infrastructures ferroviaires.

Plusieurs fois par la suite, le Canada a tenté d'en venir à une entente de réciprocité entre les deux pays, mais les États-Unis n'ont pas répondu à ses propositions, car ils appliquaient des politiques commerciales protectionnistes²⁰.

Les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis ont profondément changé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Avant, les négociations étaient principalement bilatérales. Après, elles deviennent multilatérales et se réalisent dans le cadre du GATT²¹. Toutefois, malgré des négociations multilatérales, le Canada et les États-Unis manifestent de l'intérêt pour des ententes bilatérales.

Le Canada a toujours utilisé le GATT comme point d'appui pour s'assurer des conditions d'accès au marché mondial les plus ouvertes possibles, tout en bénéficiant d'une plus grande ouverture graduelle du marché américain pour les produits manufacturiers (Denis, 1987, p.60).

L'envergure et la nature des liens commerciaux canado-américains sont alors au centre des préoccupations des gouvernements canadiens qui ont tenté de diminuer la dépendance envers les Américains. La

²⁰ Il est à noter que les libéraux sous la présidence de W. Laurier arrivèrent à une entente avec les Américains le 26 janvier 1911. Cependant, le 21 septembre de la même année, le gouvernement de Laurier fut battu par les conservateurs qui avaient fait de leur campagne électorale une campagne anti-libre-échange.

²¹ Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) est signé à Genève en 1947, sous les auspices des Nations Unies par 23 pays assurant 80% du commerce international d'alors. Il s'agit au départ d'un accord douanier ponctuel visant à favoriser les échanges internationaux et à stimuler le développement de l'économie mondiale au lendemain de la guerre (Gill, 1983, p.192).

crainte de la perte de souveraineté du Canada a freiné les projets de libre-échange avec nos voisins du Sud. Conservateurs et libéraux ont adopté une approche multilatérale en ce qui concerne le commerce international. De 1948 à 1965, on a considérablement diminué les tarifs douaniers entre les deux pays par l'entremise de quatre négociations tarifaires multilatérales qui ont eu lieu à Annecy en France (1949), à Torquay en Angleterre (1951) et à Genève (1956 et 1956 à 1962).

Pendant cette période les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis augmentent considérablement. Ainsi, les exportations totales américaines vers le Canada passent de 69% à 73% entre 1948 et 1968. En ce qui concerne les exportations totales du Canada vers les États-Unis, elles passent de 50% à 66% entre ces deux dates (Brunelle et Deblock, 1989, p.93).

Par ailleurs, la question du commerce avec les États-Unis ne fut jamais absente des campagnes électorales. Sous Diefenbaker (1957-1963), les conservateurs ont cherché avant tout à réduire la dépendance du Canada envers les États-Unis en proposant une réorientation des échanges vers le Royaume Uni. Malgré cette volonté du gouvernement, celui-ci a négocié plusieurs accords de participation à la production de matériel de défense avec les États-Unis. En 1958, les États-Unis ont accepté d'exempter les

fournisseurs canadiens du Buy American Act²² et des tarifs douaniers touchant les produits de défense²³.

Le gouvernement de Lester Pearson (1963-1968) tente de résoudre les problèmes graves qui affectent les fabricants d'automobile canadiens. En effet, le Canada fabriquait environ 4% de la production automobile nord-américaine mais en consommait 7,5%. On calculait un déficit des comptes courants canadiens dans le commerce de l'automobile en 1964 de plus ou moins 600 millions de dollars par année (Canada, Enquête sur l'industrie de l'automobile, 1978, p.37). Craignant d'appliquer des mesures protectionnistes afin de ne pas provoquer des représailles à l'égard des exportations canadiennes, le gouvernement négocie un accord sectoriel avec les États-Unis: le pacte de l'automobile. Celui-ci entra en vigueur en janvier 1965, il établit pour les manufacturiers un libre-échange des automobiles et des pièces, visant l'accroissement de la production canadienne. Il ne s'agit pas toutefois d'un véritable accord de libre-échange, puisque les entreprises du secteur automobile peuvent importer des voitures et des pièces en franchise seulement si elles respectent certaines

²² Politique d'achat public favorisant les fournisseurs américains.

²³ Si cela a eu peu d'influence au point de vue économique, il en est tout autre sur le plan politique. D'une part les Américains ont accentué leur contrôle sur l'industrie de la défense canadienne et d'autre part, ils ont lié la politique canadienne de défense à la leur, retirant la plus grande part de son autonomie internationale en la matière (Brunelle et Deblock 1989, p.88-89).

normes concernant notamment l'exécution d'un minimum de travail au Canada et le maintien d'un rapport donné entre la production et les ventes canadiennes.

Sous le gouvernement de P.E Trudeau, l'année 1972 a marqué le début d'une ère nouvelle dans les relations économiques canado-américaines avec la publication du document intitulé *La troisième option*. Ce document dégageait trois orientations possibles pour la politique extérieure canadienne à l'égard des États-Unis:

- 1) le statu quo,
- 2) l'intégration plus étroite avec les États-Unis,
- 3) l'indépendance envers les États-Unis.

La troisième option fut privilégiée. Le gouvernement libéral a donc continué de participer activement aux négociations commerciales au sein du Gatt. Il participa au Kennedy Round et au Tokyo Round qui commença en 1973 et termina en 1979. Mais on assiste à une réduction des tarifs douaniers qui favorise l'accès au marché américain. Les accords multilatéraux engendrent un accroissement des obstacles non tarifaires au commerce²⁴.

La publication de *La politique commerciale du Canada pour les années 80*, met fin à la troisième option. Le document indiquait qu'un resserrement des liens commerciaux avec les États-Unis était

²⁴ Par obstacle non tarifaire, on entend des mesures telles les restrictions quantitatives à l'importation et des dispositions discriminatoires dans les marchés publics comme le Buy American Act.

dans l'intérêt du Canada. À la suite de la publication de ce document, les gouvernements canadien et américain ont entrepris une série de consultations pour étudier la possibilité d'instaurer un libre-échange sectoriel, cependant les entretiens n'ont pas amené à aucune entente.

En 1984, le "Trade and Tariff Act" du Congrès américain donnait le mandat au président Reagan de promouvoir des ententes de libre-échange avec plusieurs pays, dont le Canada. Un premier accord est signé avec Israël en 1985, un second avec la Canada en 1987 et, finalement, un troisième avec le Mexique le 6 novembre 1987.

2.1.2 Les effets sur l'économie canadienne: l'insertion dans un espace continental

La crise du modèle de développement d'inspiration keynésienne ainsi que la poursuite de l'idéal du libre-échange ébranlent les pays industrialisés et particulièrement le Canada. Compte tenu du cadre de référence néolibéral dominant la formulation des politiques économiques, l'établissement de politiques de libre-échange est la forme typique d'une politique axée sur le marché et le commerce. L'adoption du libre-échange canado-américain a été entourée d'un débat intense. Les défenseurs de cette politique ont invoqué les trois arguments suivants (Deblock, 1988, p.49-50-51). Le premier argument découle d'une théorie fondamentale de la science économique soit celle des avantages comparés de David Ricardo. Les étudiants qui s'initient à l'économie apprennent que rien n'est plus souhaitable dans le cadre du commerce international que l'ouverture des frontières et la spécialisation des économies locales dans la production des biens pour lesquels il existe déjà des avantages comparatifs.

Le deuxième argument fait référence à la réalité canadienne et aux liens commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Le libre-échange est une opportunité pour le Canada d'avoir accès à un marché plus grand que son marché intérieur et de bénéficier ainsi non seulement d'exportations accrues mais également d'économies d'échelle.

Le troisième argument en faveur du traité de libre-échange concerne le besoin de contrecarrer la tendance au protectionnisme américain.

Les deux premiers arguments ont été développés par la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission MacDonald)²⁵.

Dans son rapport de 1985, la Commission MacDonald soulignait que le commerce a joué un rôle important dans l'évolution économique canadienne. Elle indique:

C'est parce que les producteurs canadiens ont été progressivement exposés aux forces du marché mondial que toute l'économie canadienne est devenue plus productive. Le commerce et la politique commerciale ont également contribué à relever le niveau de vie des Canadiens, en élargissant les marchés pour nos producteurs et, par conséquent, l'échelle économique de leurs opérations, en nous fournissant ainsi des biens importés qui auraient coûté plus cher à produire chez nous et en améliorant la qualité des emplois (1985, vol. 1, p.258).

Il est essentiel de souligner l'importance du commerce entre les deux pays. Les États-Unis constituent de loin le principal partenaire commercial du Canada, et celui qui enregistre la plus forte croissance. Alors qu'en 1961 environ la moitié des exportations canadiennes se dirigeait vers les États-Unis, cette

²⁵ Étant donné que nous nous référerons souvent aux écrits de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, ultérieurement nous utiliserons pour désigner celle-ci, l'appellation Commission MacDonald du nom de son président.

proportion augmentait aux deux tiers en 1971 et aux trois quarts en 1986. Le marché américain est encore plus important pour les articles manufacturés: il a acheté plus de 90% des exportations manufacturées du Canada en 1986 (tableau 2).

Tableau 2

Exportations canadiennes de produits finis manufacturés par et zones commerciales: 1971 et 1986 en pourcentage

Pays	En 1971	En 1986
États-Unis	86.5 %	90.5%
Royaume-Uni	2.0%	0.7%
Japon	0.4%	0.6%
Autres pays de la CEE	0.3%	1.5%
Autres pays	10.8%	6.7

Source: Canada, Ministère des Finances, 1988, p.13

Le troisième argument constitue une réponse à l'attitude protectionniste américaine et au nombre croissant de projets de loi protectionnistes au Congrès. Il devenait impératif pour le Canada d'assurer que les produits aient accès au marché américain. Les produits canadiens ne devaient pas faire les frais du déficit commercial de ce dernier depuis le début des années '80 (voir tableau 3).

Tableau 3

Solde commercial des États-Unis 1980-1986 (en milliards de dollars É.U.)

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
-25.5	-28.2	-36.5	-67.1	-112.5	-122.1	-144.3	-159.2

Source: Beaud, 1987, p.191

En effet, du côté américain, si le discours officiel demeure très libéral, la multiplication de dispositions ponctuelles adaptées à chaque produit et à chaque partenaire finit par tisser un filet protecteur au maillage de plus en plus serré. Ainsi depuis la fin de 1985, il y a une offensive protectionniste de grande envergure que le président Reagan endigue de moins en moins. C'est désormais par centaines que s'accumulent les plaintes de concurrence déloyales, et le Congrès qui dispose de larges pouvoirs en matière de législation commerciale ne reste pas insensible à ces pressions; d'où l'adoption d'une législation (renforcée en juillet 1987) qui tend à protéger à peu près toutes les industries menacées.

Du côté canadien, la portée des négociations se limite aux questions commerciales et l'intention gouvernementale était d'aboutir à la signature d'une entente garantissant la stabilité des relations canado-américaines et le développement des échanges.

Étant donné le degré de libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis, il fallait resserrer les liens qui existent entre les deux pays et leur donner un cadre institutionnel dans une perspective d'imbrication étroite et complémentaire des deux économies. Cela signifiait deux choses: premièrement le développement du Canada devrait s'inscrire dans une perspective continentale; deuxièmement la libéralisation des échanges déjà fort avancée dans les secteurs des ressources et de l'industrie manufacturière, devait être étendue à d'autres domaines comme

l'agriculture et les services. Par ailleurs, il s'agissait de faire un pas en direction d'une coordination plus étroite des politiques dans les domaines industriels et commercial. Ceci signifie, que le Canada s'insérait dans l'espace continental et que dès lors la relance de l'économie canadienne passait par une intégration plus poussée des marchés canadiens et américains. En préconisant une politique de développement subordonnée au commerce extérieur, le gouvernement fédéral a cédé une bonne part de son droit de mener une politique économique nationaliste ainsi qu'une politique de réduction des disparités régionales. Le gouvernement canadien, à court terme, devra harmoniser ses politiques fiscales avec celles de Washington. En effet, comment retenir une industrie chez soi, si le pays voisin offre des conditions plus avantageuses? Le Canada a toujours levé des impôts supérieurs à ceux des États-Unis, à cause des implications gouvernementales dans le financement industriel et les programmes sociaux. Dans un tel contexte, pour demeurer compétitif Ottawa devra obligatoirement s'aligner sur la politique de Washington en ce qui concerne ses politiques industrielle, salariale, environnementale, etc ...

2.1.3 Le contenu de l'entente de libre-échange

L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis fixe des règles que chaque pays devra respecter en matière non seulement des barrières tarifaires, mais aussi des programmes de subventions, des politiques d'achats et d'investissement ainsi que plusieurs autres barrières non tarifaires. Les modalités d'application portent sur la mise en oeuvre de l'Accord en termes d'industries et de gouvernements. Les deux pays s'entendent néanmoins sur l'exclusion d'un certain nombre de secteurs et d'industries telles, les industries culturelles, et de certains types d'organismes comme l'Office de commercialisation agricole²⁶. De plus, ils s'entendent sur les échéanciers et les mesures d'ajustement ainsi que sur les organismes chargés de l'application de l'entente et sur les sanctions suites au non-respect de l'Accord.

L'Accord se divise en 8 parties, qui se divisent par la suite en chapitres. Les sept parties sont: 1)objectifs et portée, 2)commerce des produits, 3)marchés publics, 4)services, investissement et autorisation de séjour temporaire, 5)services financiers, 6)dispositions institutionnelles, 7)autres dispositions, 8)dispositions finales. Il est possible de regrouper le contenu de l'accord autour de trois axes, soit le commerce,

²⁶ Le mandat de l'Office de commercialisation agricole consiste à superviser les offices chargés d'appliquer les plans nationaux et régionaux de commercialisation (Canada, Conseil national de commercialisation des produits agricoles, 1990, p.2).

l'investissement et les dispositions institutionnelles.

2.1.3.1 L'harmonisation des législations en matière commerciale

Les deux pays s'engagent à ne pas avoir recours à des programmes de nature tarifaire qui aient une incidence sur le flux des échanges (article 407-408-409). Cependant les deux parties conservent leur droit de maintenir des régimes douaniers et tarifaires distincts pour le commerce avec des pays tiers. De façon plus précise les deux parties s'entendent sur les redevances pour les opérations douanières (article 403)²⁷, des "drawbacks" (article 404)²⁸ et les remises de droits (article 405)²⁹. De plus, ils stipulent que les produits échangés doivent avoir subi une transformation suffisante (le plus souvent de 50%) dans l'un ou l'autre pays afin qu'ils puissent bénéficier des termes de l'accord (article 301).

Afin de contrer les barrières non-tarifaires, les deux pays

²⁷ Les États-Unis imposent une redevance pour opérations douanières correspondant à un pourcentage de la valeur de chaque opération d'importation (actuellement de 0,17%) (Canada, ministère des Affaires extérieures, 1988, p.21).

²⁸ Les drawbacks sont les remboursements des droits de douane qui touchent les matières et les composantes importées et utilisées dans la fabrication de produits exportés (Canada, ministère des Affaires extérieures, 1988, p.21).

²⁹ La remise des droits de douane de la législation canadienne est un remboursement à certaines firmes si ces dernières satisfont certaines prescriptions de résultats liées à la production, à l'exportation ou à l'emploi (Canada, ministère des Affaires extérieures, 1988, p.22).

s'entendent pour accorder le traitement national à l'autre (ceci s'applique également au marché public de chaque pays), et à harmoniser les normes fédérales respectives.

2.1.3.2 L'élimination des limites à la mobilité des capitaux et des biens

Les deux gouvernements conviennent d'accorder dorénavant le traitement national à leurs investisseurs respectifs (article 1602) et de n'imposer aux investisseurs aucune prescription touchant l'exportation, la teneur en éléments locaux, les achats locaux ou le remplacement des importations (article 1603). Les lois existantes, les règlements promulgués et les politiques publiées sont maintenues (article 1602). Le seuil canadien pour l'examen des acquisitions américaines directes devra atteindre à 150 millions de dollars canadiens en 1992 (article 1607). En ce qui concerne l'examen des acquisitions américaines indirectes, le seuil sera graduellement éliminé.

Cette disposition risque de réduire la marge de manœuvre du gouvernement canadien dans la poursuite d'une politique économique nationale. Pour les États-Unis, cette question a été au cœur des revendications pendant tout le processus des négociations³⁰.

³⁰Les États-Unis trouvaient contraignant les différentes dispositions imposées par le gouvernement canadien, ces dispositions pouvaient correspondre par exemple à un contenu local

2.1.3.3 La mise sur pied d'institutions supranationales

Une commission mixte de commerce canado-américain sera établie pour superviser la mise en oeuvre de l'Accord (article 1802) et pour régler les différends commerciaux. Les deux gouvernements conviennent en outre de demander à un groupe binational spécial, à la requête de l'un ou l'autre pays, de faire des recommandations sur le règlement des différends touchant l'interprétation et l'application de l'Accord dans les cas autres que les affaires de droits anti-dumping et compensatoires (article 1807).

En ce qui concerne les différends en matière de droits anti-dumping et compensatoires (article 1907), un mécanisme garantira l'application des lois des deux pays. L'une ou l'autre des parties pourra demander à un groupe spécial binational (article 1807) d'examiner des décisions finales en ce qui concerne ces droits. Les décisions de ces groupes spéciaux seront exécutoires. De plus, les deux gouvernements élaboreront un nouvel ensemble de lois sur les mesures anti-dumping et compensatoires pendant les 7 années qui suivent la signature de l'Accord (article 1907).

Il est important de signaler que ce point a été la revendication canadienne la plus importante et à l'inverse, la position des

dans les exportations de biens manufacturiers ou contraindre les firmes étrangères à des approvisionnements sur place.

États-Unis sur ce point a failli compromettre la signature de l'entente³¹.

³¹ Les États-Unis n'étaient pas favorables à ce qu'une commission surveille l'application et règle les éventuels conflits découlant de l'accord de libre-échange (Deblock, 1988, p.51).

2.1.4 Les impacts régionaux: vers l'accentuation des spécialisations des régions ressources

Les impacts régionaux constituent une dimension importante du débat du libre-échange³². Des deux côtés de la frontière, les forces économiques qui poussent à l'intégration économique sont puissantes même si les raisons qui les motivent sont différentes, comme nous l'avons vu précédemment. Le but de cette partie est de voir l'impact potentiel de l'accord de libre-échange sur l'espace canadien, à l'échelle régionale.

Les études d'impact régional du libre-échange ne sont pas très nombreuses comparativement aux études d'impact sectoriel³³. Tenant lieu d'exception, l'étude du ministère des Finances concernant ce problème sera l'objet d'une attention particulière (Canada, ministère des Finances, 1988a, p.38-40).

Pour le ministère des Finances, le terme région renvoie à la division de l'espace canadien en cinq espaces qui correspondent aux Maritimes, au Québec, à l'Ontario, aux Prairies et la Colombie-Britannique, ce qui diffère évidemment de l'analyse qui pourrait être réalisée à l'échelle des provinces.

³² A noter que la Commission MacDonald ne s'en est pas tellement préoccupée sur les trois volumes seulement deux pages y sont consacrées.

³³ Les différents ministères ont fait une évaluation des impacts du libre-échange sur leurs activités.

Utilisant un modèle macroéconométrique, cette étude estime empiriquement les gains régionaux du revenu découlant de l'entente de libre-échange (voir tableau 4). Les résultats de l'étude sont plutôt optimistes. En effet:

toutes les régions profiteront du libre-échange bilatéral, et les estimations empiriques indiquent que la répartition des avantages économiques sera très équilibrée dans toute le pays (Canada, Ministère des finances, 1988a, p.38).

Tableau 4

Gain de revenu découlant de l'accord de libre-échange, par région

Régions canadiennes	Variation en pourcentage
Région de l'Atlantique	2.3
Québec	2.3
Ontario	2.7
Prairies	2.4
Colombie-Britannique	2.5
Canada	2.5

Source: Canada, Ministère des Finances, 1988a, p.40

Et toujours selon le ministère, ces estimations sont conservatrices, puisqu'il est impossible de quantifier toutes les incidences positives de l'accord.

La Commission MacDonald contrairement à l'étude du ministère des Finances admet que l'impact du libre-échange variera de région en région, mais elle ne s'y attarde pas davantage.

Certains citoyens seront affectés, mais si les travailleurs vont et viennent d'une région à l'autre, à la suite des modifications de politique commerciale, les régions changent de structure et il devient difficile de saisir exactement les effets inter-régionaux de ces politiques (Canada,

Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, p.363).

Le libre-échange risque de provoquer une réorganisation en profondeur de la dynamique économique des régions canadiennes en fonction du marché continental (Bélanger, 1986, p.22). Cette réorganisation affectera les structures régionales. Les effets sur les différentes régions correspondent avant tout à des effets sur différentes industries, car les régions sont caractérisées par leur structure industrielle. Il semble donc que pour réaliser une analyse économique des effets spatiaux de la politique de libre-échange, la division traditionnelle fédérale qui divise le pays en cinq régions ne soit pas représentative des impacts potentiels.

C'est pour cette raison que le recours au modèle centre-périmétrie est souhaitable. La division du Canada en deux parties seulement semble plus apte au type de considérations que nous voulons utiliser.

Le premier type d'espace concerne la région centre. Cette région se caractérise par une prédominance des activités industrielles. L'économie de la région est dominée par ce qu'on appelle les industries de deuxième transformation qui produisent des biens à partir des composantes importées et de matières premières provenant de la périphérie immédiate. Géographiquement, ce type de régions au Canada se retrouve principalement au centre et au sud-ouest de l'Ontario et dans le sud-ouest du Québec, à proximité de Montréal

(McCann, 1982, p.30).

Le deuxième type d'espace fait référence aux régions périphériques. L'économie des zones périphériques est axée sur l'extraction et la transformation de ressources naturelles. La production est destinée principalement vers les marchés mondiaux. Bien que l'extraction, la transformation et la fabrication existent dans toutes les régions traditionnelles du Canada, leur équilibre relatif diffère selon le type de régions.

Les conséquences directes du libre-échange frappent sans égard à la région. Il est donc concevable que certaines régions soient particulièrement plus touchées compte tenu de la spécialisation spatiale de la production. Comme mentionné précédemment, un des arguments en faveur du libre-échange découle de la théorie des avantages comparatifs. Les régions auront donc comme défi d'accroître leurs avantages économiques. L'accroissement de la spécialisation découlant d'une hausse d'économie d'échelle risque d'affecter plusieurs secteurs industriels. C'est dans le secteur manufacturier que les pertes pourraient être les plus importantes. Avec plus de 50% de son secteur manufacturier dominé par les filiales d'entreprises américaines, l'industrie canadienne a un avenir incertain (Boismenu & Drache, 1990, p.59). Et comme l'affirme la Commission Macdonald:

Si le Canada et les États-Unis libéralisent leurs échanges, les grandes entreprises multinationales en bénéficieront. Le libre-échange favorisera une rationalité de la production à l'échelle nord-américaine et, de ce fait, provoquera des

économies d'échelle. Les entreprises étrangères pourront accéder à un vaste marché américain par l'intermédiaire de leurs filiales canadiennes, mais celles qui produisent déjà aux États-Unis risqueraient de fermer leurs usines américaines, à moins qu'elles ne les convertissent pour ne produire qu'un seul article. (Canada, Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1985, p.381)

De plus, la Commission MacDonald souligne qu'une entente de libre-échange aurait un impact majeur sur le secteur manufacturier, mais considère que cela importe peu puisque ce secteur n'emploie seulement qu'un Canadien sur cinq (Bakvis, 1987, p.30).

Toujours selon la Commission MacDonald, il est admis que certaines régions du centre subiront davantage que d'autres l'impact négatif compte tenu de la structure de leur économie. Il n'est pas surprenant que l'opposition la plus farouche émane de l'Ontario où la moitié de la production manufacturière canadienne si trouve (Blouin, 1086, p.99).

En ce qui concerne les régions ressources, le changement structurel sera tout aussi important que pour les régions du centre. Cet impact peut être analysé sur trois points: la spécialisation accrue, une intégration externe accentuée et une migration vers le centre. Ces trois points sont plus interdépendants qu'exclusifs.

A cause de la spécialisation du travail qui résulte des économies d'échelle dans la production, la transformation requiert de nombreuses étapes, et les impératifs de la localisation sont

souvent différents selon les établissements. On peut donc s'attendre à ce que les régions ressources soient confinées à une consolidation de leurs fonctions primaires dans la production. Avec la levée de la protection tarifaire et l'éventuelle réduction des politiques de subvention, ces régions auront encore plus de difficulté à attirer les industries plus diversifiées et à économie d'échelle (Dion, 1986, p.40).

L'intégration verticale sera accentuée. Les régions ressources sont souvent marquées par l'étroitesse de leur assise économique et elles sont représentées comme étant sous la dominance d'une grande firme ou d'une grande industrie. De plus, pour se développer, ces régions ont besoin d'une conjoncture interspatiale favorable. Avec le libre-échange, elles perdront davantage le contrôle local de la production.

L'exode de la population vers le centre sera accentué. Les nouveaux investissements industriels créant peu d'emplois, la population devra s'exiler. Les entités commerciales ou politiques plus grandes créent un phénomène d'intégration économique qui s'accompagne habituellement d'une tendance au déclin des économies régionales les moins bien dotées en ressources (Tremblay, 1975, p.293). L'économie intégrée n'est protégée dans son activité économique que par les coûts de transports et ses avantages absolus en terme de ressources et de géographie.

Un autre impact qui risque d'affecter les régions ressources concerne la restructuration du rôle de l'État. Le choix du libre-échange, et donc de la réactivation du marché comme outil privilégié du redéploiement industriel canadien, accélérera la nécessité des transformations de l'État en accroissant les pressions pour l'harmonisation des politiques canadiennes avec celles de son principal concurrent et partenaire. Comme le souligne Drache et Boismenu:

l'élaboration des politiques est de plus en plus façonnée par des forces extérieures au pays. Alors que l'État "post-national" cherche à s'adapter aux pressions du "marché global", l'action gouvernementale dans l'économie devient plus instrumentale, plus coercitive et omniprésente (1990, p.47).

L'harmonisation des politiques avec les États-Unis peut être trouvé dans plusieurs domaines telles les politiques industrielles, fiscales, et sociales.

Les autorités fédérales ont utilisé des mesures fiscales discrétionnaires en vue de venir en aide aux régions défavorisées; dégrèvements spéciaux d'impôts à l'investissement consentis aux entreprises de certaines régions et crédits d'impôts accordés à la recherche et au développement. D'autres programmes fédéraux, autant que provinciaux, par des subventions, par des prêts à taux préférentiels, des approvisionnements en électricité à moindre coût, ont favorisé l'implantation d'une structure industrielle plus orientée sur les secteurs d'avenir. Certains programmes visent à compenser l'iniquité qui résulte du fait qu'en l'absence d'une base industrielle minimum, des régions ne peuvent aucunement se

prévaloir des mesures d'aide à l'industrie faisant partie de programmes d'achats gouvernementaux ou de redéploiement industriel.

De plus, la participation gouvernementale à des programmes sociaux et au développement économique a fait que l'imposition est plus élevé au Canada. La question qui peut être posée est: comment retenir une industrie chez soi, si le pays voisin offre des conditions plus avantageuses (Leduc, 1986, p.321) ? La remarque suivante de Marcel Dutil, président de Canam Manac illustre bien les craintes de Leduc.

Le chômeur américain touche 100 dollars par semaine, le chômeur canadien, lui, touche 290 dollars par semaine. Imaginez: 7.20 dollars l'heure à ne rien faire. Je ne suis pas d'accord avec toutes les pratiques sociales aux États-Unis. Mais le fait est que nos futurs compétiteurs directs épargnent ainsi des sommes considérables (Blouin, 1986, p.89).

Ainsi toute accélération de la libéralisation des échanges ne fera qu'accroître les pressions des entreprises établies au Canada pour réduire les coûts sociaux et les taxes en autant qu'ils constituent des désavantages en termes de compétitivité (Houle, 1990, p.230).

Il ne faut pas se faire d'illusion: il n'y a pas d'harmonisation de politiques économiques qui n'implique pas un degré d'intégration des marchés. Le développement régional, ou plutôt les mesures spéciales qui y sont destinées, sont obligatoirement en cause.

Le développement régional, à l'encontre de la simple intervention

du marché, est en lui-même contraire à la philosophie industrielle américaine. Avec l'accord de libre-échange, le développement régional en tant que politique économique risque de disparaître.

2.2 PRIVATISATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Les gouvernements du Canada sont engagés dans la production de plusieurs biens et services. Ils les produisent parfois eux-mêmes, comme dans le cas des services hospitaliers et d'éducation. Les dépenses inscrites au budget reflètent alors cette activité. Leur production se fait aussi par l'intermédiaire d'entreprises d'État. Dans ces cas, leurs coûts n'apparaissent pas dans le budget gouvernemental.

Le Conseil économique du Canada (1986, p.7) estime qu'en 1985, 236 entreprises étaient la propriété exclusive des gouvernements fédéraux et provinciaux. En ajoutant les 23 autres sociétés dont ces gouvernements détenaient le contrôle effectif, on atteint un total de 259, sans compter les 268 filiales. Ces entreprises fournissaient environ 35% de l'emploi total dans le secteur public.

Les motifs qui incitent les gouvernements à nationaliser ou à créer des entreprises publiques sont principalement au nombre de cinq: le nationalisme économique, la social-démocratie, les périodes de crise, le sauvetage d'entreprises et la gestion publique (Québec, Comité sur la privatisation des sociétés d'État, 1986, p.21).

C'est l'incapacité du système de libre-entreprise à régler les problèmes économiques fondamentaux, qui a provoqué la rentrée en scène de l'État. Aujourd'hui les motifs qui ont présidé à la mise

en place des sociétés d'État font place à un nouveau type d'argumentation dans la vision politico-économique dans l'administration de l'État. Celle-ci ne veut ou ne peut plus jouer le rôle d'entrepreneur. Son nouveau rôle devient catalyseur (Québec, Ministre délégué aux Finances et à la privatisation, 1988, p.3).

Le thème de la privatisation fait maintenant partie du discours politique de la plupart des gouvernements. Il s'agit d'un débat généralisé et ce, quelles que soient leurs orientations politiques. Cette situation reflète un autre aspect de la remise en question du paradigme keynésien, car c'est celui-ci qui s'inspiraient les États lorsqu'ils intervenaient directement dans la production des biens et des services.

2.2.1 La privatisation des sociétés de l'État fédéral

La privatisation des sociétés d'État est un des éléments importants du programme économique du gouvernement.

We are determined to get the federal government out of ordinary business and commercial operations and hand them over to private enterprise where they belong (Laux, 1987, p.162).

Ce fut le ministre Sinclair Stevens, alors ministre de l'Expansion industrielle régionale, qui annonça au mois d'octobre 1984, l'intention du gouvernement de vendre les sociétés d'État détenues par la Corporation de développement de l'industrie canadienne

(CDIC).

A l'hiver 1984-1985, le gouvernement constituait un Secrétariat à la privatisation, sous l'autorité d'un comité de ministres "séniors". Ce comité dirigé par le Président du Conseil du Trésor était responsable de coordonner l'ensemble de l'exercice de privatisation³⁴.

Le principal argument du gouvernement conservateur est la rationalisation des activités des sociétés d'État. Les sociétés qui ne correspondent plus aux objectifs de la politique publique seront soit vendues, dissoutes ou intégrées au ministère dont elles dépendent.

Cette rationalisation pour J.K Laux (1987, p.157-158) s'inscrit dans un processus d'adaptation du secteur public aux nouvelles exigences du développement capitaliste:

- les sociétés dites nationales affrontent la concurrence au sein d'une division internationale du travail qui a été radicalement modifiée à la suite de la récession et des réalignements industriels,
- les gouvernements se contraignent à des choix difficiles dans la conduite de leurs politiques économiques et sociales pour faire face aux compressions budgétaires et

³⁴ Les sociétés d'État canadiennes avaient plus de 50 milliards de \$ et des effectifs dépassant les 200 000 personnes en 1984 (Canada, ministère des Finances, 1984, p.65).

aux vociférations intolérantes des milieux des affaires à l'égard de la dette publique.

Le désenchantement à l'égard de la performance de nombreuses sociétés d'État incite certainement les gouvernements à chercher une autre solution, mais les motifs qui président à la privatisation sont nombreux comme le souligne le document du ministère des Finances intitulé *Documents budgétaires: pour assurer le renouveau économique* (1985). Ces motifs concernent:

- la réduction de la taille de l'État dans l'économie et faire plus de place aux initiatives privées
- l'amélioration de l'efficacité du marché et l'allocation des ressources
- l'augmentation de l'efficience des entreprises qui devront se plier à la discipline du marché et seront moins gênés par des considérations politiques et bureaucratiques
- l'encouragement des Canadiens à investir en participant directement au capital de grandes sociétés nationales.

Le bilan du programme de privatisation est assez impressionnant. Toute les sociétés que le gouvernement voulait privatiser ont été vendues, à une seule exception³⁵. Depuis 1984, on assiste à la vente ou à la réduction de la participation du gouvernement dans 18

³⁵ Il s'agit de la société Eldorado Nucléaire.

sociétés et à la dissolution de 8 autres³⁶ (voir tableau 5). Plus de 5 milliards de dollars ont été privatisés par le gouvernement (Canada, Ministre des Finances, 1989, p.10). Les effectifs des sociétés d'État ont diminué de 75 000 personnes. Ce résultat découle de la vente de certaines sociétés et de l'élimination de postes dans les sociétés qui sont toujours sous le contrôle gouvernemental.

³⁶ A ceci, il faut ajouter les nombreuses ventes immobilières que le gouvernement a effectuées.

Tableau 5

Les principales privatisations et dissolutions du gouvernement fédéral

SOCIÉTÉS D'ÉTAT VENDUES	COUT
Société de développement du Canada	264,5
Les Arsenaux canadiens Ltée.	88
DeHavilland Canada Ltd.	252
Téléglobe Cananda Ltd.	488,3
Canadair	120
Pêcheries Canada Inc.	5
Société des Transports du Nord Ltée.	75,1
SOCIÉTÉS DISSOUTES	
Les Associés Mingan (1)	
Uranium Canada Ltée (1)	
Società a San Sebastiano (1)	
Société canadienne des paris sportifs (1)	
CN (West Indies) Steamships Ltd.(1)	
St Anthony Fisheries Ltd. (2)	
Loto Canada Inc. (2)	
Société canadienne des paris sportifs (1)	
Office canadien des provendes (3)	
Corporation Place du Havre (3)	
Société canadienne de brevets et d'exploitation limitée (3)	
Canagrex (3)	

Source: J.K. Laux (1987, p.166) en ce qui concerne les sociétés vendues et différents documents du fédéral pour les sociétés dissoutes (1) Canada, Ministère des Finances, 1985a, p.29; (2) Canada, Ministère des Finances, 1989a, p.73; (3) Canada, Ministère des Finances, 1990, p.88.

2.2.2 La privatisation des sociétés québécoises³⁷

Au début des années 1960, la Révolution tranquille a accéléré la création d'entreprises d'État. Sous la devise "Maître chez nous", on voulait doter le Québec d'une infrastructure économique et managériale pour lui permettre d'occuper une place plus importante au sein de son économie. Les objectifs de la création des sociétés d'État québécoises étaient au nombre de six (Comité sur la privatisation des sociétés d'État, p.28-30):

- la création d'entreprises québécoises,
- la présence des francophones dans les rouages de l'économie,
- l'impact structurel sur l'économie,
- le contrôle d'entreprises importantes,
- la réalisation de grands projets,
- la gestion publique,

En 1986 parmi les provinces canadiennes, le Québec est au premier rang quant au nombre de sociétés d'État (voir tableau 6).

³⁷ Le gouvernement québécois a également utiliser la privatisation de sociétés d'État afin de poursuivre certains objectifs néolibéraux.

Tableau 6

Nombre d'entreprises déténues et contrôlées par le gouvernement fédéral et les provinces au Canada en 1985

Provinces	Société-mère	Filiales
Terre-Neuve	12	6
Ile du Prince Édouard	12	7
Nouveau-Brunswick	18	8
Nouvelle Écosse	12	5
Québec	43	79
Ontario	32	25
Manitoba	22	7
Saskatchewan	7	17
Alberta	16	15
Colombie Britannique	23	18
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	4	-
Propriété conjointe	2	-
Fédéral	56	81

(1) La Société des Loteries de l'Atlantique est déténue conjointement par les quatre provinces de l'Atlantique. La Western Canada Lottery Foundation est détenue conjointement par les trois provinces des Prairies.

Source: Conseil économique du Canada, 1986, p.6

Cependant, depuis le début des années '80, le gouvernement de la province adopte une perspective nouvelle. La fonction première de l'État devenait la création propice d'un environnement à l'entreprise et à la croissance. C'est dans cette optique que le gouvernement du Québec, sous la direction du premier ministre R. Bourassa, a entrepris un programme de privatisation des sociétés d'État dont le mandat fut donné au ministre délégué à la privatisation.

En février 1986, le ministre rendait public le document *Privatisation de sociétés d'État: orientations et perspectives* qui allait dicter la voie à suivre.

Mais au-delà de l'intention immédiate de retourner au secteur privé des activités qui pouvaient être assumées par celui-ci de façon plus efficace, la privatisation visait aussi des objectifs structurels. Il s'agissait de poursuivre trois objectifs fondamentaux:

- arrêter l'hémorragie des fonds publics dans le cas de certaines sociétés d'État, dans l'optique de l'assainissement des finances publiques;
- renforcer la structure industrielle du Québec en misant sur l'entrepreneurship et le dynamisme du secteur privé québécois;
- réorienter la mission de certaines sociétés d'État qui avaient rempli leur mandat immédiat (Québec, Ministre délégué aux Finances et à la privatisation, 1987, p. 2).

En juin de la même année, c'est autour du Rapport du Comité sur la privatisation des sociétés d'État intitulé *De la Révolution tranquille... à l'an deux mille*. Ce rapport propose principalement trois propositions:

- le retrait du gouvernement des secteurs commerciaux et industrielles;
- un réexamen du statut des monopoles publics;
- l'utilisation d'alternatives au modèle des sociétés d'État

dans le domaine des activités subventionnées par le gouvernement (Fournier, 1987, p.174).

En ce qui concerne le bilan des entreprises privatisées par le gouvernement provincial, celui-ci n'a rien à envier au programme fédéral. Le montant récolté suite à 31 opérations de privatisation totalise 1 092,2 millions de dollars (voir tableau 7). De plus, le déficit de l'ensemble des sociétés d'État est passé de 604,9 millions à 36,5 millions de dollars (Daghfous, 1989, p.25).

Tableau 7

Privatisations du gouvernement du Québec (mars 1986-mars 1988)

SOCIÉTÉ D'ÉTAT	COUT
Raffinerie de sucre du Québec	43,2
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIERE (SOQUEM)	
-Cambior Inc.	180
-La société minière Louvem Inc.	8,4
-Mines Seleine Inc.	*
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS (SQT) Québécair	73,8
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT (SGF) Donohue Inc.	320
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIERES (SOQUIP)	
-Soquip-Alberta	*
SOCIETE QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES (SOQUIA)	
-Provigo Inc	48,4
-J.E. Landry Inc.	3,3
-Pêches Nordiques Inc.	*
-Sociétés des pêches de Newport Inc.	3,5
MADELIPECHE INC.	
-Madelipêche Inc.	16,1
-Crustacés-des-Îles Inc.	4,6
-Grande-Entrée	0,5
SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE (SNA)	
-Distex-SNA Inc. (1)	3,2
-Lupel-SNA Inc.	5,6
-Filaq-SNA Inc.	0,3
-Industries 3-R Inc. (1)	*
-Tuyau Atlas (1)	*
SOCIÉTÉ DE RÉCUPERATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER DU QUÉBEC (REXFOR)	
-Cascades Inc.	11

SOCIÉTÉ D'ÉTAT	COUT
Raffinerie de sucre du Québec	43,2
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIERE (SOQUEM)	
-Panofor Inc.	14
-Scierie des Outardes Enr.	*
-Scierie Bearn	44
-Tembec	10,9
-Bois de l'Est du Québec	35,.6

Le symbole * indique que les prix sont secrets ou font partie d'ententes spécifiques entre l'acheteur et le gouvernement.

Source:DAGHFOUS (1989) annexe 11 et (1) Québec, ministre délégué à la Privatisation, 1987, p.8-9

2.3 LA RECHERCHE DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE

L'engouement des gouvernements envers la libre-entreprise et le marché comme moyens d'améliorer les performances économiques est évident. La promotion de la croissance dans le secteur privé est donc un point essentiel de la restructuration économique que traverse le Canada.

Il est absolument indispensable de promouvoir la croissance dans le secteur privé si nous voulons atteindre notre objectif d'expansion économique soutenue et d'emplois productifs (Canada, Ministère des Finances, 1984, p.23).

Deux types de mesures seront prises par le gouvernement. Premièrement, le gouvernement encouragera la recherche et développement (R & D), l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies afin d'augmenter la compétitivité et par le fait même la productivité. Deuxièmement, le gouvernement a pris des mesures incitatives pour engendrer des investissements aussi bien étrangers que canadiens. Ces deux types de mesures seront analysées plus en détail des pages suivantes.

2.3.1 Le défi technologique

Le rapport de la Commission MacDonald souligne l'importance fondamentale de la technologie dans la concurrence économique directe entre les nations.

On accorde de plus en plus d'attention à l'apport de la technologie plutôt qu'à la croissance économique (vol.1,

p.140).

L'important, c'est d'innover, d'augmenter rapidement la production et d'assurer de nouveaux débouchés (vol.1, p. 293)

Soulignons que la part des dépenses en R & D au Canada est relativement faible comparativement à l'ensemble des pays industrialisés (voir tableau 8).

Tableau 8

Dépenses totales en R & D par les industries, les universités et les gouvernements en % du PIB, pour les pays les plus importants de l'OCDE

Pays	Industrie	Université	Gouvernement	Total R-D
Suède	2.15	0.65	0.13	2.93
Japon	1.85	0.55	0.38	2.78
États-Unis	1.93	0.40	0.41	2.74
Allemagne O.	1.98	0.36	0.37	2.71
Royaume-Uni	1.63	0.33	0.46	2.42
France	1.32	0.34	0.59	2.25
Hollande	1.30	0.49	0.43	2.21
Canada	0.76	0.32	0.34	1.42
Australie	0.42	0.32	0.46	1.20
Italie	0.67	0.22	0.25	1.14
Espagne	0.34	0.09	0.14	0.57

Source: Canada, Conseil consultatif sur l'adaptation, 1989, p.78

En 1986, les dépenses se sont élevées à 7,185 milliards de dollars, ce qui correspond à 1,42% du PIB nominal. Afin d'augmenter la proportion relativement faible des dépenses en R & D, le gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives. Ce sont:

-un régime d'encouragements fiscaux,

- l'instauration de crédits d'impôts à la R & D remboursables pour les petites entreprises canadiennes actives dans ce domaine,
- un meilleur accès au capital de risque provenant de régimes de placement et d'épargne (Canada, Ministre des Finances, 1987, p.12).

En plus du soutien indirect apporté par le régime fiscal, le gouvernement fédéral consacre aux sciences et technologies des investissements directs de quelques 4 milliards de dollars en 1986-1987.

Le but de ces encouragements à la R & D espère-t-on améliorera la productivité canadienne. La productivité canadienne est faible. En effet, de 1974 à 1982, sa progression a été nulle. Cette performance a eu des répercussions profondes sur l'ensemble de l'économie canadienne. Le gouvernement en identifie quatre:

- une croissance ralentie des revenus réels,
- une compétitivité en perte de vitesse,
- une rentabilité inférieure,
- des déficits publics plus élevés (Canada, ministère des Finances, 1984, p.99).

Parallèlement, le gouvernement annonça une dotation supplémentaire de 800 millions de dollars en 1987-1988 pour la planification de l'emploi (PE). La PE met l'accent sur le lien qui doit exister

entre la formation et l'activité économique et les emplois réels. Afin d'encadrer l'action et la participation des provinces et du secteur privé, six programmes ont été élaborés. Ces programmes sont:

- 1) le programme d'acquisition de compétences, qui aide les travailleurs touchés par le changement technologique,
- 2) le programme de développement de l'emploi, qui s'attaque au problème des chômeurs chroniques,
- 3) le programme d'intégration professionnel, qui aide les femmes au retour sur le marché du travail et les jeunes à effectuer la transition entre la maison ou l'école et le marché du travail,
- 4) le programme de développement des collectivités, qui offre de nouvelles possibilités aux travailleurs des localités en déclin en intégrant l'aide à l'adaptation de la main d'œuvre et le développement industriel ainsi qu'en encourageant les initiatives du secteur privé,
- 5) le programme d'aide à l'innovation, qui apporte une aide financière aux projets pilotes et aux activités de démonstrations mettant à l'essai de nouvelles solutions aux problèmes du marché du travail (Canada, Ministre des Finances, 1984, p.27).

Grâce à ce fonds et aux initiatives accrues en matières d'emploi destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale, l'ensemble des dépenses consacrées aux programmes fédéraux devrait s'élever à 1,8

milliard de dollars en 1987-1988.

De plus la création d'un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA) est venue remplacer le Programme d'adaptation de la main d'oeuvre (PAM). Le PAM, en vigueur depuis 1972 fournissait un revenu de soutien aux travailleurs âgés mis à pied dans des industries et des localités désignées

2.3.2 Les investissements privés

Une des premières mesures fiscales que le gouvernement a pris pour encourager l'investissement local, fut l'exonération des gains de capitaux jusqu'à concurrence d'un demi-million en 1985 et plus tard l'abaissement des taux d'imposition des sociétés en 1987 étalé sur 3 ans ramenant le taux de 36% à 33% (Canada, ministère des Finances, 1987, p.32).

L'importance de cette réforme fiscale est appréciable. La réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés est justifié par son double rôle: apport de revenu et instrument de la politique économique.

Pour asseoir notre réussite sur des fondations solides en vue des années 90, nous avons besoin d'un régime fiscal qui soit plus équitable pour les Canadiens. Nous avons besoin d'un régime qui soutienne efficacement la croissance et la création d'emplois. Nous avons besoin d'un régime fiscal qui aide nos entreprises et nos industries à soutenir la concurrence mondiale (Canada, Ministère des Finances, 1988, p.3).

Depuis toujours les capitaux étrangers ont joué un rôle majeur dans le développement de l'économie canadienne. Les capitaux peuvent être de deux types: de nouveaux investissements étrangers ou des réinvestissements par des sociétés à capitaux étrangers installées au Canada.

Pour le gouvernement, le Canada doit adopter une attitude plus positive envers les investissements étrangers afin d'attirer les capitaux nécessaires à la création d'emplois, obtenir des technologies nouvelles et instaurer de nouveaux procédés de production et de nouvelles méthodes de gestion, éléments qui accroîtront

tous la compétitivité de notre industrie (Canada, Ministère des Finances, 1984, p.43).

C'est dans cette perspective que le gouvernement annonça en décembre 1984 l'abolition de l'Agence d'examen des investissements étrangers (AEIE et mieux connu sous son appellation anglaise FIRA) pour créer une nouvelle agence sous le nom d'Investissement Canada. L'AEIE a pris naissance dans la poursuite de la politique libérale de P.E. Trudeau dite de *La troisième option*. La création de l'AEIE était une tentative de juguler la puissance économique externe et notamment celle des Américains sur l'économie canadienne (Levinson, 1973, p.95).

Le mandat de l'AEIE consistait à l'examen de deux types de nouveaux investissements au Canada:

- 1) La plupart des cas d'acquisition d'entreprises par des non-Canadiens,
- 2- La création de nouvelles entreprises par des non-Canadiens qui n'exploitent pas déjà une autre entreprise au Canada ou qui n'exploitent au Canada aucune autre entreprise qui est ou qui pourrait être liée à la nouvelle (Deblock et Plourde, 1987, p.250).

Le palmarès en ce qui concerne les refus, depuis le début des années 1980 est plutôt mince (voir tableau 9).

Tableau 9
**Agence d'examen des investissements étrangers,
Demande d'acquisition**

Année	Nombre de demandes	Nombre de refus	Refus en %
1974-75	92	12	13
1975-76	153	22	14.4
1976-77	191	19	9.9
1977-78	0	0	0
1978-79	337	21	7.7
1979-80	387	29	7.4
1980-81	293	36	12.3
1981-82	314	36	11.5
1982-83	519	13	2.5
1983-84	468	5	1.1
1984-85	494	4	0.08

Source: Deblock et Plourde, 1988, p.270

En 1985, Investissement Canada entre en fonction avec un mandat beaucoup moins contraignant que celui de l'AEIE. Ainsi, le seuil minimal passe de 500 000 à 5 millions de dollars. L'agence arbore une image de promotion et adopte une position moins coercitive.

La comparaison entre les dispositions de l'AEIE et d'Investissement Canada démontre que les contraintes ont été allégées, mais l'impact ne modifiera guère les conditions d'entrée des capitaux étrangers.

Tableau 10

Nombre d'acquisitions et d'entreprises nouvelles des États-Unis au Canada depuis la création d'Investissement Canada

Année	Nombre de cas	Pourcentage
1985-1986	522	66.6
1986-1987	611	63.9
1987-1988	557	59.6
1988-1989	558	59.1
1989-1990	496	51.5

Source: Canada, Investissement Canada, pour l'année 1986 p.31 et 38, pour l'année 1987, p. 33 et 39, pour l'année 1988 p.24, pour l'année p.24 et pour l'année 1990 p.36.

Avec l'Accord de libre-échange, Investissement Canada voit diminuer considérablement son rôle. En effet, les gouvernements du Canada et des États-Unis conviennent d'accorder le traitement national, c'est-à-dire un traitement non moins favorable que celui dont bénéficient dans les circonstances analogues les investisseurs du pays. En agissant ainsi, le Canada abandonne sa marge de manœuvre en ce qui concerne le contrôle de l'investissement et donc l'orientation du développement économique.

Étant donné l'importance des investissements des États-Unis comparativement aux autres pays investisseurs au Canada, une grande partie des investissements étrangers échappera au contrôle d'Investissement Canada, ce qui accentuera la dépendance du Canada et particulièrement des régions périphériques spécialisées dans la production des produits de première transformation.

2.4 DÉRÉGLEMENTATION DE CERTAINS SECTEURS ÉCONOMIQUES

Le terme réglementation est défini par le Conseil économique du Canada comme étant "l'imposition de contraintes sanctionnées par l'autorité d'un gouvernement et conçues dans l'intention de modifier sensiblement le comportement économique dans le secteur privé" (1979, p.xi). La réglementation a pour effet de structurer, de corriger ou carrément de modifier le fonctionnement et les effets du marché libre, en vue d'atteindre des objectifs publics d'ordre économique ou social définis au sein du cadre socio-politique.

Le Rapport Scowen (Québec, Groupe de travail sur le déréglementation, 1986, p.9) distingue deux types de réglementation:

- 1) la réglementation économique, regroupe essentiellement les politiques législatives dont l'objet principal est d'assurer le fonctionnement efficace du marché;
- 2) la réglementation sociale englobe plutôt les efforts entrepris par le gouvernement afin de poursuivre divers objectifs sociaux par l'intermédiaire du secteur public.

La déréglementation consiste donc à réduire le nombre de règlements qui régissent l'activité économique. Cela correspond à une réduction de l'influence de l'État sur la marche de l'économie au profit des mécanismes du marché et des choix individuels. La

déréglementation affecte tous les secteurs de l'économie.

Dès 1984, le gouvernement fédéral s'est donné comme priorité la révision de toute la réglementation et la mise en place de réformes aux programmes et aux procédures de réglementation comme partie de son programme de renouveau économique. Ce qui motive le gouvernement c'est:

par le biais d'une réglementation et d'une intervention excessive, il (le gouvernement) a substitué les jugements des hommes politiques et régulateurs à ceux du marché (Canada, Ministère des Finances, 1984, p.2).

C'est dans cette optique que le gouvernement fédéral a entrepris de libérer les forces du marché dans plusieurs secteurs. Pour les fins d'analyse, seulement trois secteurs seront étudiés, soit le secteur des finances, du transport et de l'énergie.

2.4.1 Le secteur financier: vers un décloisonnement sélectif

Le secteur financier a certes été le secteur qui a été le plus étudié par le gouvernement conservateur. En effet, plusieurs publications portant sur ce sujet, rédigés par différents organismes gouvernementaux ont été rendues publiques³⁸.

³⁸ En avril 1985 paraît le document *La réglementation des institutions financières du Canada: propositions à considérer* (livre vert), qui suivi d'un supplément technique en juin de la même année. Le rapport final du Comité d'étude sur la Société d'assurance-dépôt du Canada (Rapport Wyman) paraît en juin 1985. Le rapport du Comité permanent des finances et des affaires économiques paraît en novembre 1985 sous le titre *Institutions financières canadiennes*. Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce publie deux rapports: l'un en décembre 1985 intitulé *L'assurance-dépôts* et l'autre en mai 1986 intitulé *Vers*

Tout comme les autres secteurs, le secteur financier est vu comme devant être compétitif:

il faut laisser le marché jouer le rôle important qui doit être le sien dans le modelage du système financier, car c'est ainsi qu'on obtiendra le système financier efficace et dynamique dont notre économie a besoin (Canada, Ministère des Finances, 1985a, p.1).

Le ministre d'État Thomas Hockin précisait les grandes lignes de la nouvelle réglementation du secteur financier dans un autre document d'orientation intitulé *Le secteur financier: nouvelles directions*.

La réforme vise essentiellement deux objectifs. D'abord, le décloisonnement des quatre piliers du secteur financier, à savoir constituer les banques à chartes, les sociétés de fiducie et de prêt, les compagnies d'assurance-vie et les firmes de courtage en valeurs mobilières.

Le deuxième objectif consiste à établir une cloison en ce qui concerne le secteur commercial et le secteur financier.

Le gouvernement est d'avis qu'il est souhaitable de limiter les liens existants au niveau du capital entre les secteurs financiers et commercial et, lorsque des liens de ce genre existent actuellement ou que des institutions n'ayant pas de lien de cette sorte dépassent une certaine taille, d'encourager une participation minoritaire (Canada, Ministre d'État aux Finances, 1986, p.19).

une plus grande compétitivité dans le secteur financier. Le Conseil du Canada publie également un document sur la question en novembre 1986 intitulé *Concurrence et stabilité-l'encadrement du système financier*. En 1987, *La réforme des institutions financières au Québec*, dictera la marche à suivre pour le gouvernement.

Les groupes commerciaux ayant d'importants intérêts financiers devront réduire leur participation à 65%, comme le cas d'Imasco³⁹.

En agissant ainsi, le gouvernement souhaite freiner la tendance croissante à la fusion des intérêts financiers et commerciaux.

2.4.2 Le secteur des transports: vers une plus grande mobilité

Le transport joue un rôle important au Canada. Le gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives afin d'augmenter la compétitivité de l'industrie des transports. L'une des principales initiatives consiste à alléger la réglementation des transports de manière à engendrer un environnement propice à la croissance de ce secteur.

Dans le secteur des transports, la déréglementation vise principalement à implanter un nouveau cadre législatif au Canada. Dans le document *Aller sans entrave* (1985), le gouvernement établit les objectifs qu'il compte poursuivre pour ce secteur. Il s'agit:

- de réduire au minimum le contrôle gouvernemental exercé sur les expéditeurs et les transporteurs,
- de faire respecter l'intérêt du public

³⁹ La compagnie Imasco, le 17 avril 1986 a obtenu l'autorisation du gouvernement fédéral pour acheter la compagnie Genstar (qui détenait l'institution financière Canada Trust). Ceci a suscité des remous car il s'agissait d'une prise de contrôle d'une entreprise financière par une entreprise industrielle. On craignait qu'Imasco dispose des épargnes déposées au Canada Trust pour financer ses activités industrielles.

- de mettre l'accent sur la concurrence et de simplifier et d'alléger les mécanismes de règlement des différends,
- d'établir un nouvel organisme de réglementation plus petit et plus accessible,
- d'insister sur la prestation de services de transports aussi peu onéreux que possible, le tout assujetti à la priorité d'assurer un haut degré de sécurité.

La réforme affecte tous les secteurs du transport, le transport aérien, ferroviaire, par camionnage, les pipelines nonpétroliers et maritime, ce qui ne manquera d'avoir un effet sur la structuration spatiale de l'économie canadienne.

2.4.3 Le secteur de l'énergie: la recherche de la puissance

Dans le secteur de l'énergie, qui a aussi des effets sur la distribution spatiale de l'économie, particulièrement en ce qui concerne les régions périphériques, le gouvernement a allégé la réglementation en éliminant les taxes qui découlaient de la politique énergétique nationale. En 1985, l'Accord de l'Ouest réunissant l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique était signé. Le prix réglementé du pétrole était aboli et faisait place à un régime de prix déterminé par le marché mondial.

Le gouvernement a éliminé la taxe sur le gaz naturel et les dérivés, le prélèvement à l'exportation, le prélèvement spécial à

la canadianisation et le prélèvement d'indemnisation pétrolière. Le gouvernement fédéral et les provinces productrices ont convenu en octobre 1985 de déréglementer graduellement le secteur du gaz naturel. Les prix à l'exportation et les mesures de contrôle du volume ont été assouplis. Le 1er novembre 1986, les prix intérieurs du gaz naturel ont été déréglementés.

Le 18 janvier 1986, le premier ministre R. Bourassa annonçait la création d'un groupe de travail sur la déréglementation qui serait présidé par Reed Scowen. Le mandat du groupe était d'une durée de cinq mois. Il devait:

formuler des recommandations destinées à placer les entreprises du Québec dans une situation au moins aussi avantageuse que celle de l'Ontario en ce qui concerne l'ensemble des conditions réglementaires qui affectent leur productivité (Québec, Groupe de travail sur la déréglementation, 1986, p.v).

Le rapport qui fut déposé le 3 juin 1986 propose une série de mesures pour jeter les bases d'un programme de déréglementation de l'économie québécoise.

Il est proposé d'agir sur un grand nombre de secteurs, à savoir la distribution du gaz, l'agriculture (révision des lois sur les produits agricoles, la mise en marché des produits, la protection du territoire agricole), les heures d'ouverture et la nature des activités commerciales, la distribution des boissons alcooliques, les barrières interprovinciales au commerce et à l'emploi, les services de santé et les services sociaux, l'étiquetage et la

distribution des produits alimentaires, les municipalités et les municipalités régionales de comté, les institutions financières, les professions non couvertes par le code des professions et le taxi. Dans tous ces secteurs, les lois et les règlements devront être allégés, simplifiés, sinon complètement soumis aux lois du marché. Le Comité est d'avis que la réforme rendrait justice aux Québécois, surtout aux jeunes, car les cartels économiques ne profitent qu'à des groupes restreints qui freinent l'innovation, réduisent la concurrence et diminuent l'emploi.

Ces quatre politiques économiques, l'accord de libre-échange, la privatisation des sociétés d'État, la déréglementation de certaines activités économiques ainsi que la recherche de la compétitivité, ont une incidence importante sur l'économie canadienne. Le gouvernement fédéral en adoptant ces politiques, s'engage dans les divers aspects de l'idéologie néolibérale. Inspiré par le Rapport MacDonald, le gouvernement fédéral adopte une vision qui recherche à redéfinir le rôle de l'État. Cette redéfinition poursuit à deux objectifs: réduire la présence étatique en portant atteinte à l'État-providence et rendre au marché sa fonction régulatrice.

CHAPITRE 3**L'ENCADREMENT FÉDÉRAL DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Dans le troisième chapitre de notre mémoire, nous examinerons le passage d'une vision keynésienne de l'économie à une vision néo-libérale à travers l'analyse de l'évolution du principal organisme du gouvernement fédéral chargé du développement régional. L'étude de cet organisme révèle le changement qui accompagne l'adaptation de la gestion du développement régional au Canada qui, selon nous, s'inscrit dans la philosophie qui conduit au libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'organisme auquel on se référera est un secteur ministériel qui au cours de la dernière décennie a changé de nom et de responsabilité à plusieurs reprises. Il porta successivement les appellations suivantes: le ministère de l'Expansion économique régional (MEER), le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR), le ministère de l'Industrie, sciences et Technologie Canada (ISTC) et dernièrement le super ministère qui résultera de la fusion de l'ISTC et du ministère des Affaires extérieures pour former le ministère du Commerce extérieur (CE).

Ce chapitre se divise en deux parties. Dans la première partie, nous examinerons les changements et les nouvelles formes qui caractérisent les institutions ministérielles depuis la création du

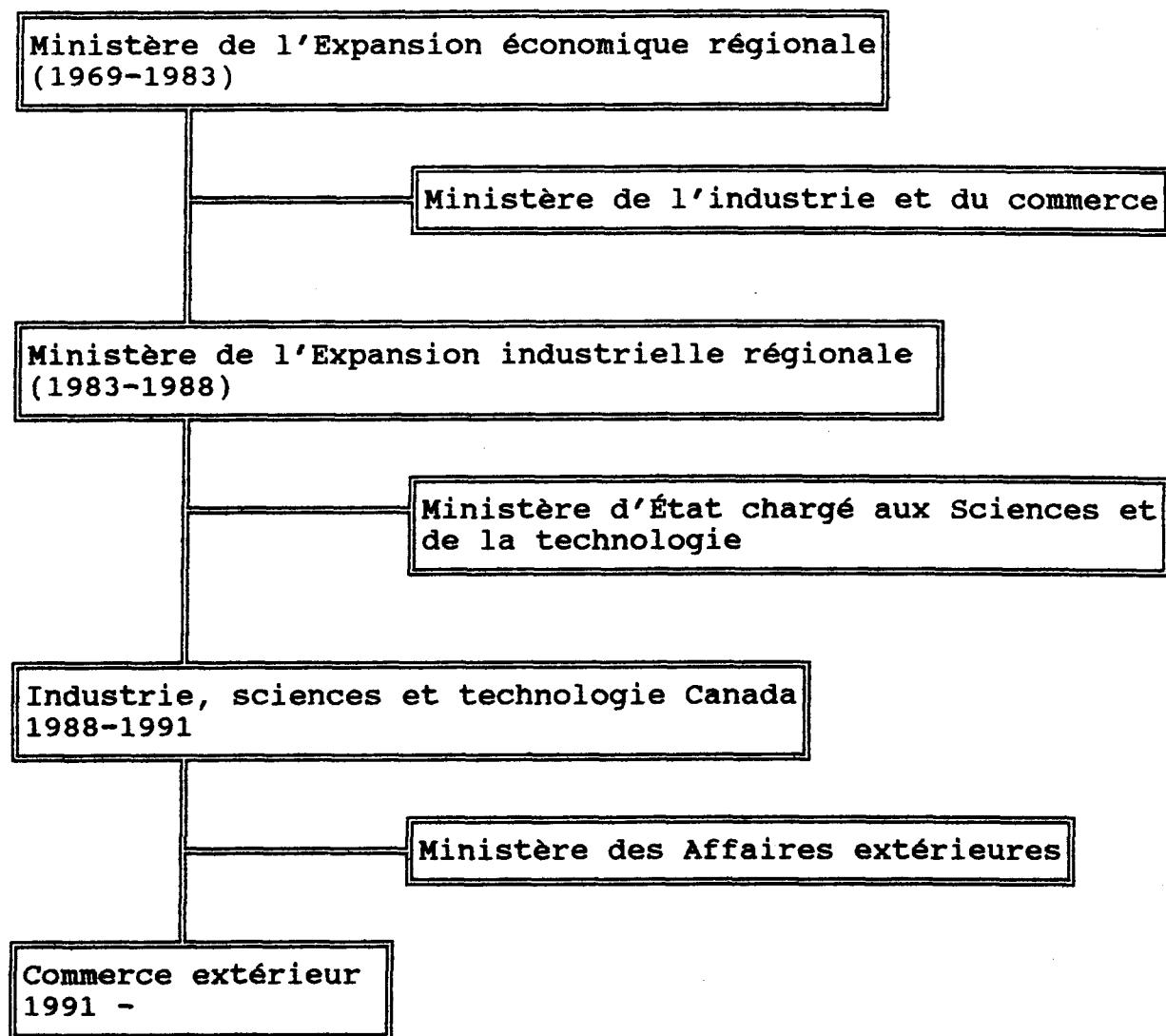
MEER jusqu'à la fusion entre l'ISTC et le Commerce extérieur⁴⁰

La deuxième partie consiste à voir, l'évolution de la conception spatiale des différents ministères et comment cette adaptation s'insère dans le cadre des politiques néolibérales.

⁴⁰ Cette fusion sera ignorée dans le cadre du mémoire parce que les modalités en ce qui la concerne n'ont pas encore été établi.

Figure 3

Les différents ministères chargés du développement régional



3.1 DU MEER A L'ISTC: DE LA RÉDUCTION DES DISPARITÉS RÉGIONALES A LA RECHERCHE DE LA COMPÉTITIVITÉ

Dans cette première partie, les différents ministères chargés de l'encadrement des politiques de développement régional seront étudiés de la façon suivante: la présentation du ministère, les outils qu'ils utilisent, le bilan de leurs activités. Mais, auparavant, nous porterons un regard sur les antécédents du MEER.

3.1.1 Les antécédents du développement régional au Canada

On peut dire que la politique de développement régional en tant qu'élément spécifique des politiques fédérales, date de l'institution, en 1957, du système de péréquation budgétaire. Jusque là, la politique du gouvernement fédéral mettait l'accent sur le développement "national" des ressources du pays, ce qui entraînait évidemment le développement des régions (OCDE, 1980, p.26).

Le but du système de péréquation était de faire en sorte que des services publics d'un niveau satisfaisant soient assurées dans tout le Canada, grâce à une augmentation des ressources financières à faible revenu.

Ce système de péréquation bien qu'il a diminué les disparités

économiques et sociales entre les différentes régions n'a pas résoud les problèmes régionaux découlant des inégalités des niveaux de développement économiques (OCDE, 1980, p.27).

Dès les années 1960, le gouvernement fédéral élaborait plusieurs programmes de développement régional. Ces programmes fédéraux visaient à corriger certains problèmes particuliers et étaient gérés par différents organismes.

Parmi ces programmes, les plus importants sont;

- 1) *le Programme d'aménagement rural et de développement agricole (ARDA)* adopté en 1961 en vue d'améliorer les revenus dans les régions rurales du Canada;
- 2) *l'Office d'expansion économique de la région Atlantique*, créé en 1962 pour administrer un fonds servant à financer des projets dans cette partie du pays;
- 3) *l'Agence de développement régional*, mise sur pied en 1963, afin d'inciter les entreprises à s'établir dans les régions où le chômage est élevé;
- 4) *le Fonds de développement économique rural (FODER)*, créé en 1966, dont le but était de financer la réalisation d'initiatives fédérales-provinciales dans des "régions désignées"¹¹ (Canada, ministère de l'Expansion

¹¹ Ces régions sont choisies à la suite de consultation entre les deux paliers gouvernementaux. Les revenus de ces régions sont généralement faibles provenant de problèmes d'adaptation structurelle et qui offrent des possibilités de développement (Canada, ministère de l'Expansion économique régional, 1970, p.24).

économique régional, 1970, p.1 et McQuillain & Goldsmith, 1976, p.71).

Ces différents programmes fédéraux ont été les principales initiatives que le gouvernement a mis sur pied avant la création du ministère l'Expansion économique régionale (MEER). Ces programmes visaient à corriger des problèmes définis à l'échelle nationale. Ils s'adressaient aux différentes régions du pays mais ils n'étaient pas coordonnés au niveau régional. Les provinces avaient établi aussi leurs propres politiques de développement régional, de sorte qu'il existait une multitude d'interventions caractérisées par un manque d'orientation générale (Canada, Conseil économique du Canada, 1976, p.160).

Il devient alors évident qu'il faut créer un organisme spécifique avec le mandat de coordonner les efforts de développement régional déployés par le gouvernement fédéral et de conclure des ententes de coopérations avec les provinces.

La création d'un organisme public avec le mandat du développement régional, a provoqué des débats et des polémiques concernant le rôle de l'État, comme le souligne le Conseil économique du Canada (1976, p.157-158). Pour les opposants, un tel organisme pénalise l'efficacité économique. En prélevant de l'argent là où l'économie est productive pour le transférer aux endroits où elle ne l'est pas, l'État encourage la production là où l'efficacité est moindre

pour la décourager là où la rentabilité est élevée.

Pour les partisans du MEER, les programmes du MEER répondent à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps et les coûts à payer du point de vue efficacité sont largement compensés par l'importance des effets positifs de ces programmes: la dignité de ceux qui préfèrent travailler plutôt que de vivre aux dépens de l'État et la fierté suscitée chez ceux qui préfèrent l'indépendance à l'état de dépendance.

3.1.2 La création du ministère de l'Expansion économique régionale

C'est sous le gouvernement libéral de P. E. Trudeau que le MEER fut créé le 1er avril 1969. Dès sa création, le MEER a été mandaté pour coordonner les interventions fédérales en matière de développement régional. Ainsi la plupart des programmes existants ont été intégrés⁴² au MEER, ou ont disparu pour faire place à de nouveaux programmes⁴³.

En plus de coordonner les efforts du gouvernement en matière de développement régional, le MEER devait participer à l'élaboration de politiques afin d'amoindrir les disparités entre les différentes régions du pays⁴⁴.

Pendant son existence, le MEER a eu la responsabilité des lois suivantes;

-la loi sur le rétablissement agricole des prairies

(ARAP)(1935⁴⁵),

-la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique (1958),

⁴² C'est le cas du programme ARDA.

⁴³ Les plus connus sont l'OEERA, ADR et le FODER.

⁴⁴ Pour Deblock et Perrault (1985, p.183), le gouvernement fédéral chercha à travers le MEER à faire contrepoids aux velléités autonomistes des provinces sur les plans économique et industriel.

⁴⁵ L'ARAP a été adoptée et modifiée à deux reprises, en 1937 et 1961 (Canada, ministère de l'Expansion économique, 1970, p.28).

- la loi ARDA (1961),
- la loi sur l'Office d'expansion économique de la région Atlantique (1962),
- la loi sur le FODER (1966),
- la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes (1966),
- la loi sur la Société du développement du Cap-Breton (1967),
- la loi sur les subventions au développement régional (1969⁴⁶) (Canada, Ministère de l'Expansion économique régional, 1970, p.3 et Doherty, 1981, p.199).

En ce qui concerne la loi sur l'OEERA et le FODER, bien qu'elles ont été dissoutes lors de la création du MEER, le gouvernement a tenu à rencontrer les engagements préalablement signés en vertu de ces lois jusqu'aux termes des ententes.

De plus le MEER devient responsable des organismes suivants:

- la Société de développement du Cap-Breton,
- le Conseil de développement de l'Atlantique,
- le Conseil de l'aménagement rural du Canada,
- le Conseil des subventions au développement régional,
- l'Administration du rétablissement des Prairies (Canada, ministère de l'Expansion économique régionale, 1979, p.v).

⁴⁶ La loi sur les subventions au développement régional est la seule nouvelle loi dont le MEER a la responsabilité, les autres lois étant déjà existantes lors de sa création.

Il est possible d'identifier trois périodes en ce qui concerne l'existence du MEER: la première s'étend entre sa création et l'année 1972, la deuxième s'étend entre les années 1972 et 1980, et la troisième s'étend entre l'année 1980 et celle de son remplacement par une nouvelle entité ministérielle.

Pendant la première période, la stratégie du MEER s'articule autour de trois types d'interventions⁴⁷ (Canada, ministère de l'Expansion économique régional, 1973, p.3):

- 1) l'expansion industrielle a pour but de créer des emplois productifs en encourageant les industries à s'implanter dans les régions à faible croissance du pays. En vertu de la loi sur les subventions au développement régional de 1969 (modifié par la suite en 1970), des subventions ou des garanties de prêts sont offertes aux sociétés qui désirent implanter, agrandir ou moderniser des établissements de fabrication ou de transformation dans certaines régions désignées⁴⁸ et zones spéciales⁴⁹ (voir

⁴⁷ Au tout début des activités du MEER en 1969, on retrouvait quatre éléments mais deux d'entre eux furent regroupés, soit la planification et programme de subvention à l'industrie pour dorénavant s'appeler expansion industrielle.

⁴⁸ Ces régions représentent près de 40% de la population et de la main-d'œuvre au Canada (OCDE, 1974, p.179).

⁴⁹ Les zones spéciales sont: Saint-Jean, Corner Brook, Burin, Happy Valley, Come by Chance, Grands Falls- Botwood-Gander, Stephenville, Hawke Bay-Port-au-Choix à Terre-Neuve; Halifax-Darmouth, détroit de Canso en Nouvelle-Écosse; Moncton et Saint-

figure 4).

Figure 4
Zones spéciales et régions désignées



Jean au Nouveau-Brunswick; Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles-Port Cartier, Lac Saint-Jean, Sainte-Scholastique au Québec; Renfrew-Pembroke en Ontario, Le Pas au Manitoba; Meadow Lake, Régina, Saskatoon en Saskatchewan; Petit Lac des Esclaves en Alberta (Canada, ministère de l'Expansion économique et régional, 1971, p.5).

- 2) le programme d'aide à l'infrastructure qui vise à rendre les collectivités plus attrayantes aux yeux des investisseurs éventuels. L'aide pour les travaux d'infrastructure (routes, parcs industriels, aqueducs, etc...) est accordée dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales prévoyant des plans de développement précis. Le ministère fait surtout appel au programme des zones spéciales.
- 3) le programme de développement rural et de relèvement social, qui consiste à favoriser l'accès aux nouvelles possibilités d'emploi et à accroître le revenu des citoyens grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources humaines.

L'approche du MEER dans ses premières années est centralisatrice. Les agents régionaux qui avaient la responsabilité des programmes ARDA et FODER se voient interdire de traiter avec les organismes provinciaux de planification qui dans bien des cas, avaient été favorisés par ces deux programmes. Suite à l'abolition des mécanismes de consultation fédérale-provinciale dans les régions, les consultations se font uniquement entre les ministres et les collaborateurs d'une part et les provinces d'autre part. De plus, le gouvernement fédéral appliqua ses programmes de développement régional en outrepassant les points de vue des provinces (Aucoin & Bakvis, 1985, p.66).

Une révision interne des activités débute en 1971. Elle amène le ministre du MEER de l'époque (Don Jamieson) à conclure que les programmes de son ministère ont plus ou moins réussis à amenuiser les disparités régionales (Lithwick, 1986, p.147) ce qui laissa entrevoir des changements importants dans le futur.

En 1972, une révision majeure s'effectue au sein du MEER. La stratégie adoptée s'éloigne des premières phases de la politique de développement régional mise en oeuvre par le gouvernement fédéral (OCDE, 1974, p.188). Une approche "multi-dimensionnelle" s'impose, ce qui implique l'imputation de la charge des inégalités régionales non seulement aux programmes du ministère, mais également à tout un éventail de politiques et de programmes mettant en cause d'autres organismes fédéraux et provinciaux et au besoin le secteur privé (Canada, ministère de l'Expansion économique régionale, 1974, p.1).

La révision comportait deux volets, soit la décentralisation des activités du ministère et l'adoption de la formule des Ententes cadre de développement (ECD). La décentralisation était assurée par la création de quatre bureaux régionaux dotés de toutes les ressources administratives et financières et par l'augmentation des ressources dans les dix bureaux provinciaux qui sont situés dans chaque capitale provinciale.

Le MEER reconnaît que chaque région nécessite des mesures spécialement conçues et adaptées à ses besoins de façon à réaliser

ses propres "possibilité de développement". Ces "possibilités de développement" seraient exploitées au moyen d'une série d'ententes cadre de développement d'une durée de 10 ans, devant être conclues avec chacune des provinces (Canada, ministère de l'Expansion économique régionale, 1975, p.2).

Les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendent pour dégager une stratégie nationale précise de développement régional. Cette stratégie s'articulera autour des ECD.

Signées avec toutes les provinces en 1974, à l'exception de l'Ile-du-Prince-Édouard qui a signé en 1969 un plan d'ensemble de développement d'une durée de 15 ans découlant de l'ancienne loi sur le FODER⁵⁰, les ECD deviendront l'élément central de la politique du MEER en matière de développement régional. L'adoption des ECD a permis au ministère d'agrandir la sphère de ses activités, lesquelles ne consistent plus seulement à financer des projets (qui sont de moindre envergure), mais aussi à planifier et à coordonner les effets du développement régional.

Les ECD définissent pour chacune des provinces une stratégie de développement régional de base. Elles établissent une période d'association coordonnée entre le MEER et une province en vue d'analyser et étudier la conjoncture économique et sociale de cette

⁵⁰ Le plan de l'Ile-du-Prince-Édouard est similaire aux ECD (Canada, ministère de l'Expansion économique régional, 1979, p.4).

province et de déterminer les "possibilités de développement" et la portée des activités, ainsi que le genre d'appui et de collaboration à réaliser.

Les ECD ne prévoient pas d'engagements financiers. Pour cela, on fait appel à des ententes auxiliaires (EA) qui contiennent les détails pertinents des divers programmes que l'on entend réaliser. Chaque EA porte sur une période de temps défini, fixe une limite financière et formule le partage de frais entre les deux paliers du gouvernement (Canada, ministère de l'Expansion économique régionale, 1980, p.5). Elles contiennent des dispositions visant à assurer le contrôle de la mise en oeuvre des programmes et projets, ainsi que l'évaluation des travaux, en fonction des objectifs de l'ECD.

En vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, le ministère est autorisé à partager les frais d'une entente auxiliaire avec une province dans les proportions suivantes:

- 90% à Terre-Neuve,
- 80% en Nouvelle Écosse et au Nouveau Brunswick,
- 60% au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan,
- 50% en Ontario, Alberta et en Colombie-Britannique (Canada, ministère de l'Expansion économique régionale, 1977, p.6).

Une entente auxiliaire signée avec une province permet de fournir

des données informatives à la lumière desquelles les autres ministères et le gouvernement dans son ensemble pourront discuter et élaborer des programmes qui permettront de réaliser le développement régional.

Cette politique est révisée en 1980-81. La révision vise trois objectifs:

- 1) mettre l'accent sur des systèmes d'exécution directe des programmes fédéraux, par le MEER seul ou de concert avec d'autres ministères;
- 2) insister sur l'aide directe à l'industrie axée sur les possibilités d'emploi permanent;
- 3) orienter davantage les activités de développement vers les régions défavorisées (Canada, ministère de l'Expansion économique régionale, 1983, p.2).

Cette révision est le résultat du constat selon lequel l'équilibre national a changé et toutes les régions ont leur part de difficultés. On recommande alors que le développement économique régional soit au centre de l'orientation de la politique publique au niveau fédéral. Les relations fédérales doivent être scrutées de plus près, et il en ressort que l'action du gouvernement fédéral peut parfois être profitable lorsqu'il agit seul.

Cette révision a permis de préciser plusieurs domaines qui nécessitent une action efficace de la part du gouvernement fédéral

pour lutter contre les disparités régionales. Ces domaines précis comprennent:

- 1) une orientation accrue du développement régional vers les régions du Canada les plus défavorisées en mettant l'accent sur la participation locale;
- 2) la mise au point des moyens d'exécution directe des programmes, soit par le MEER seul, soit en collaboration avec d'autres ministères fédéraux;
- 3) une insistance sur l'aide directe à l'industrie axée sur les possibilités d'emploi permanent;
- 4) la conception de programmes qui visent à aider des collectivités ou des régions précises plutôt que des secteurs industriels.

3.1.2.1 Bilan des activités du MEER

Depuis sa création jusqu'à l'année 1981-1982, le MEER a dépensé près de 6 milliards de dollars. Le Québec est la province où il s'est dépensé le plus d'argent avec plus du quart des dépenses totales. Il faut cependant souligner que les quatre provinces Maritimes récoltent près de 40% des dépenses du MEER. En ce qui concerne la Colombie-Britannique, elle est la province où le MEER a le moins dépensé avec seulement 3% (voir tableau 11).

Tableau 11

Dépenses totales et en pourcentage du MEER par provinces, 1969-1970 à 1981-82

Provinces	Dépenses totales	Dépenses en %	En % par régions traditionnelles
Terre-Neuve	701 372	11,7	Maritimes 39,2
Nouvelle-Écosse	602 421	10,1	
Ile du Prince Édouard	325 277	5,4	
Nouveau Brunswick	715 510	12,0	
Québec	1 707 014	28,6	Centre 34,1
Ontario	326 124	5,5	
Manitoba	389 587	6,5	Prairies 18,0
Alberta	477 184	8,0	
Saskatchewan	207 419	3,5	
Colombie Britannique	180 387	3,0	
Autres*	338 763	5,7	5,7
Total	5 971 058	100,0	100,0

* Comprend les dépenses de l'administration centrale, du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, des bureaux régions de l'Atlantique et de l'Ouest, ainsi que les dépenses des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Source: Canada, ministère de l'Expansion économique régionale, 1983, p.56

Ainsi l'objectif du MEER, à savoir le développement économique dans les régions en crise a été partiellement réalisé si l'on considère les dépenses totales du MEER. Partiellement car le ministre Jean Marchand, au début du mandat du MEER espérait qu'au moins 80% des dépenses s'effectueraient à l'est de Trois-Rivières, qui pour le ministère correspondait à l'Est du Canada.

Les dépenses des différents programmes se répartissent comme suit

pour l'année 1981-1982 qui correspond à la dernière du MEER; les ententes auxiliaires dominent avec 55.5% des dépenses, suivi du programme de subvention au développement régional avec 20.6% (voir tableau 12).

Tableau 12

Dépenses du MEER en millions de \$ et en pourcentage pour l'année financière 1981-1982

Programmes	Dépenses totales	Dépenses en %
Ententes auxiliaires	342 millions	55.5
Programme de subvention au développement régional	127 millions	20.6
Autres programmes	83 millions	13.6
Traitements et administration	63,4 millions	10.3

Source: Canada, ministère de l'Expansion économique régionale, 1983, pas de page

3.1.3 Cr éation du minist ère de l'Expansion industrielle r égionale

Le MEER a été remplacé par le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Le ministère a été créé suite au regroupement de la plupart des programmes du MEER⁵¹ et des responsabilités nationales du ministère de l'Industrie et du commerce (MIC), notamment en ce qui concerne les secteurs de l'industrie, du tourisme et de la petite entreprise.

Le MEIR s'occupe uniquement des questions nationales touchant l'industrie et le commerce afin d'augmenter l'activité économique dans toutes les parties du Canada, compte tenu des points forts de chacune des régions. Le développement régional est confié à une nouvelle entité gouvernementale, le Département d'État au développement économique régional (DÉDER). Le DÉDER, qui remplaça le Département d'État au développement économique, veille à ce que le Cabinet, lorsqu'il prend des décisions économiques, tienne compte en priorité des préoccupations des régions. Le DÉDER est chargé également de revoir tous les programmes nationaux de développement économique, anciens et nouveaux, en vue de déterminer s'ils peuvent être davantage orientés en fonction des objectifs régionaux. De plus, la responsabilité générale des ECD relève de

⁵¹ Certains programmes du MEER et du MIC ont été transférés à d'autres ministères: ce fut le cas des EA visant des secteurs agricoles et forestiers qui passèrent sous la juridiction des ministères d'exécution compétents. Pour le MIC, sa fonction commerciale a été transférée au ministère des Affaires extérieures.

lui⁵².

Le mandat du ministère de l'Expansion industrielle régionale est défini par la loi de la façon suivante :

- valoriser l'économie nationale et mener à bien le développement économique de toutes les régions;
- ouvrir de nouvelles perspectives pour l'expansion de la productivité économique de toutes les régions du pays et améliorer l'accès aux possibilités ainsi offertes;
- favoriser le développement économique des régions du pays où les perspectives d'emplois productifs sont particulièrement faibles (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 1986, p.2).

En vertu de cette même loi, le MEIR doit:

- favoriser l'implantation, la croissance et l'efficacité des industries manufacturières, du secteur des services et du tourisme dans toutes les régions du pays;
- contribuer au renforcement de l'industrie canadienne en général et à l'amélioration de sa productivité;
- stimuler l'expansion du commerce extérieur (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 1985, p.2).

⁵² L'administration des EA particulières est confiée aux ministères sectoriels.

Le MEIR devient responsable de l'administration des lois suivantes⁵³:

- la loi sur le ministère de l'Expansion économique et régionale;
- la loi sur le développement industriel et régional;
- la loi sur le Conseil national de l'esthétique industrielle;
- la loi sur la Commission du textile et du vêtement;
- la loi sur les zones spéciales;
- la loi ARDA;
- la loi sur les prêts aux petites entreprises;
- la loi sur la Société du Cap-Breton;
- la loi sur Investissement Canada;
- la loi sur Téléglobe Canada;
- la loi sur la Corporation de développement des Investissements Canada (CDIC)⁵⁴;
- le département d'État au développement économique régional⁵⁵ (Canada, ministère de l'Expansion industrielle

⁵³ Certaines lois inappliquées sont également la responsabilité du MEIR, mais aucune initiative n'est possible ou envisagé. C'est le cas pour la loi stimulant la recherche et le développement, la loi stimulant le développement de certaines régions, la loi sur les subventions au développement régional, la loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises.

⁵⁴ La plupart des entreprises industrielles qui ont été privatisées se retrouvaient sous le contrôle du CDIC.

⁵⁵ Le DÉDÉR est dissoud en 1984 par le premier ministre John Turner sous le prétexte que le gouvernement fédéral était devenu "trop élaboré, trop complexe, trop lent et dispendieux (SAVOIE, 1986, p.229)

régionale, 1985, p.2).

Le MEIR poursuit son rôle grâce à une gamme de programmes subventionnés et d'autres fonctions hors programme. Parmi les fonctions hors programme, on retrouve l'élaboration de politiques, le transfert de technologies dans l'industrie canadienne, l'analyse et la dissémination des renseignements économiques et commerciaux, la détermination des débouchés et des marchés, la promotion des retombées économiques découlant des principaux achats du gouvernement et des projets subventionnés par l'État, et un service d'expert conseil aux entreprises et à l'amélioration de l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 1987, p.3).

En ce qui concerne les programmes subventionnés, ils sont au nombre de sept à la dernière année du MEIR. Ce sont les ententes de développement économique et régional (EDÉR), le programme de développement de l'industrie du matériel de défense (PDIMD), la loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE), le programme de développement industriel et régional (PDIR), le programme de développement économique des autochtones (PDEA), l'ARDA et le programme de développement relié au transport de l'Ouest (PDITO). Ces programmes sont les principaux véhicules d'aide financière directe du MEIR. De ces sept programmes les deux plus importants seront examinés de plus près, soit les EDÉR et le PDIR.

3.1.3.1 Les Ententes de développement économique régionale (EDÉR)

Les ententes de développement économique (EDÉR) remplacent les ECD que le MEER avait mis sur pied en 1974 et dont la durée était de 10 ans. Elles sont établies en collaboration avec les gouvernements provinciaux et ont une durée de 10 ans tout comme les anciennes EDC. Les EDÉR englobent toutes les politiques et tous les programmes pertinents au développement économique. Elles fournissent des mesures visant les politiques et les programmes existants au moyen de trois instruments:

- les ententes-auxiliaires, qui incluent les engagements fermes, y compris ceux liés aux dépenses,
- les protocoles d'ententes, qui incluent les éléments non liés aux dépenses concernant la coordination des politiques et des programmes,
- un plan d'action qui établit les priorités de développement économique et qui est discuté annuellement au cours d'une réunion ministérielle (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 1986, p.6).

Globalement, la coordination et la gestion du processus relatif aux EDÉR relèvent des coordinateurs fédéraux du développement économique. Les nouvelles EDÉR se distinguent de ECD sur ce point. Dorénavant, le gouvernement fédéral peut assumer seul la

3.1.3.1 Les Ententes de développement économique régionale (EDÉR)

Les ententes de développement économique (EDÉR) remplacent les ECD que le MEER avait mis sur pied en 1974 et dont la durée était de 10 ans. Elles sont établies en collaboration avec les gouvernements provinciaux et ont une durée de 10 ans tout comme les anciennes EDC. Les EDÉR englobent toutes les politiques et tous les programmes pertinents au développement économique. Elles fournissent des mesures visant les politiques et les programmes existants au moyen de trois instruments:

- les ententes-auxiliaires, qui incluent les engagements fermes, y compris ceux liés aux dépenses,
- les protocoles d'ententes, qui incluent les éléments non liés aux dépenses concernant la coordination des politiques et des programmes,
- un plan d'action qui établit les priorités de développement économique et qui est discuté annuellement au cours d'une réunion ministérielle (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 1986, p.6).

Globalement, la coordination et la gestion du processus relatif aux EDÉR relèvent des coordinateurs fédéraux du développement économique. Les nouvelles EDÉR se distinguent de ECD sur ce point. Dorénavant, le gouvernement fédéral peut assumer seul la

réalisation de projets particuliers⁵⁶. Une autre distinction importante est que le gouvernement fédéral affecte moins d'argent aux EDÉR qu'aux anciennes ECD (Savoie, 1986, p.230).

3.1.3.2 Le Programme de développement industriel et régional (PDIR)

Le PDIR a été créé à la suite de la fusion du MIC et du MEER. La loi sur le Programme de développement industriel et régional a permis de regrouper des éléments des sept anciens programmes du MIC et du MEIR. Ce sont:

- le Programme d'expansion des entreprises,
- le Programme de subventions au développement régional,
- le Programme d'aide à l'accroissement de la productivité aux moyens technologiques,
- le programme d'aide à l'industrie,
- le programme de la zone spéciale de Montréal,
- le programme de développement économique des Iles-de-la-Madeleine,
- le programme coopératif d'expansion des marchés outre-mer (Horsley, Huras, Schliber, 1989, p.98).

⁵⁶ Les politiciens fédéraux et particulièrement ceux au pouvoir ont critiqué le MEER en ce qui concerne les ECD. Ils percevaient ce système comme un mécanisme financé en grande partie par des fonds fédéraux, mais servant à rehausser l'image des gouvernements provinciaux (Savoie, 1986, p. 207). Pour les députés fédéraux, les bénéfices électoraux étaient faibles.

Le PDIR, l'un des principaux programmes du MEIR⁵⁷ (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 1985a, p.1) est devenu effectif le 1er juillet 1983. Ce programme avait pour but de favoriser l'expansion industrielle régionale en soutenant les initiatives du secteur privé offrant les plus grandes chances de rentabilité, de croissance soutenue et de compétitivité sur la scène nationale et internationale (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 1984, p.11). Le programme vise à accorder de l'aide financière aux entreprises et aux organismes sans but lucratif sous forme de subventions ou de prêt. Des projets très variés sont admissibles dans le cadre du PDIR, notamment des études de faisabilité, la mise au point de nouveaux produits et procédés, l'établissement de nouvelles usines, la modernisation ou l'agrandissement des installations existantes et de la commercialisation.

Le PDIR prévoyait à l'origine une gamme de stimulants financiers qui étaient offerts aux étapes importantes du "cycle typique" de développement d'une entreprise. Les éléments du programme étaient:

- environnement industriel,
- l'innovation,

⁵⁷ Les autres programmes sont: le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD), le programme d'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE), l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI), la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), le Programme de développement industriel relié au transport de l'Ouest (PDITO)), le Fonds de développement économique des autochtones (FDEA).

- l'établissement,
- la modernisation et l'agrandissement,
- la commercialisation,
- restructuration.

L'aide financière était offerte dans toutes les régions du pays, compte tenu des groupes utilisés pour le classement des districts de recensement (voir tableau 13). Selon ce classement, il existe quatre groupes:

- le groupe I englobe les divisions de recensement les mieux nantis. Dans ce type de division vivent 50% de la population.
- le groupe II comprend les divisions de recensement qui suivent, sur le plan de développement. Dans ce type de division de recensement vivent près de 30% de la population.
- le groupe III regroupe les régions moins bien nantis. Dans ce type de division habitent environ 15% de la population.
- le groupe IV comprend les régions les moins bien nantis du pays dans lesquelles ne résident que 5% de la population.

Tableau 13

Répartition procentuelle de la population, selon les types de divisions de recensement en pourcentage

Provinces	Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV
Terre-Neuve	0,0	5,5	49,6	44,9
Ile du Prince-Édouard	0,0	0,0	49,4	50,6
Nouvelle-Écosse	0,0	34,0	37,7	28,3
Nouveau-Brunswick	0,0	18,0	41,6	40,4
Québec	3,3	57,2	33,9	5,6
Ontario	73,9	21,5	4,6	0,0
Manitoba	65,7	24,7	9,6	0,0
Saskatchewan	72,7	27,3	0,0	0,0
Alberta	100,0	0,0	0,0	0,0
Colombie-Britannique	71,5	28,5	0,0	0,0
Canada	50,1	30,1	15,0	4,9

Source: Proulx, 1985, p.28

L'aide financière fournie en vertu du PDIR est accordée en fonction du palier dans lequel se classe le projet admissible; ainsi, plus le niveau du palier est élevé, plus l'aide éventuelle est importante. La classification par palier se fait à l'aide d'un "indice de développement"⁵⁸ qui est une mesure des inégalités économiques établis d'après les données relatives au revenu et au taux de chômage dans les districts de recensement du Canada et suivant la capacité financière de la province où ils se trouvent⁵⁹.

⁵⁸ Pour savoir comment est calculé l'indice de développement voir le document du MEER, *La loi et le Règlement sur le développement industriel et régional*, partie III, p.12 à 15.

⁵⁹ Les données sont fournies par Statistiques Canada.

En novembre 1984, des changements interviennent au PDIR. Voici les principaux changements apportés au programme:

- l'abolition des éléments du contexte du développement industriel (qui se retrouve désormais dans le cadre des accords complémentaires fédéraux provinciaux) et de restructuration (découlant de sa non-utilisation),
- l'abolition des aspects modernisation et l'agrandissement pour les entreprises qui se retrouvent dans le groupe I,
- l'inadmissibilité des projets dans le secteur touristique,
- les niveaux d'aide maximale dans le cas des projets pour lesquels l'aide demandée dans le cadre du PDIR est inférieure à 100 000 dollars,
- l'inadmissibilité des sociétés de la Couronne (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 1985a, p.4).

Les autres changements que le PDIR a subis surviennent en 1987. En effet, le 6 juin 1987, dans les quatre provinces de l'Atlantique, le MEIR a transféré à l'APECA l'administration des projets réalisés aux termes du PDIR, dont les coûts admissibles sont de 20 millions de dollars ou moins. Le 4 août de la même année, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (MDÉO) est l'organisme responsable dans le cadre des quatre provinces de l'Ouest des projets réalisés au terme du PDIR et du PDITO dont les coûts sont inférieurs à 20 millions de dollars.

Ainsi dans le cadre des activités liées à l'exécution du PDIR et PDITO pour le reste de 1987-1988, le MEIR était chargé des seuls projets dont les coûts admissibles sont supérieurs à 20 millions de dollars ainsi que des projets réalisés aux termes de PDIR au Québec et en Ontario, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le 30 juin 1988, le programme est abandonné⁶⁰. Cet abandon correspond au regroupement du MEIR et du Ministère d'État chargé des Sciences et des Technologies (MEST) qui devient Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC). Bien que les déboursés prévus par ce programme aient été parmi les plus importants du Ministère au cours de l'exercice (voir tableau 14), les initiatives portaient avant tout sur le développement et l'exécution de nouveaux programmes visant à développer et à appliquer les plus récentes technologies, conformément au nouveau mandat du ISTC (Canada, ministère de l'Expansion industrielle régional, 1990, p.8).

⁶⁰ Un nouveau programme sera créé afin de le remplacer sous le ministère de l'industrie, des sciences et technologie, le Programme de développement des entreprises. Ce programme fera partie des EDÉR.

Tableau 14

Principales subventions et contributions selon le programme du MEIR en 1988-1989

Programmes	Aide (en milliers de dollars)
Ententes auxiliaires conclues avec le MEIR en vertu des EDÉR	100 795
Programme de productivité de l'industrie de la défense	213 325
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario	8 840
Programme de développement industriel et régional	193 677
Programme de développement économique des Autochtones	65 356
Programme spéciale pour la région de Laprade	44 860
Programme spécial pour la région de Thetford-Mines	5 864
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole	15 125
Programme de mise en valeur de la technologie	15 508

Source: Canada, Industrie, sciences et technologie, 1990, p.51

Ces nouveaux programmes visent à améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne, principalement par la valorisation de la technologie, des travaux conjoints de R-D et la mise en place de réseaux stratégiques.

3.1.3.3 Bilan du ministère de l'Expansion économique régionale

Le PDIR a été bien accueilli dans la mesure où toutes les régions du pays y avaient accès, ce qui est pourtant contraire à la promesse de donner au MEIR "un mandat législatif spécifique pour promouvoir les régions les moins développées.

Le PDIR était le principal programme du MEIR. A titre d'exemple, soulignons que l'aide autorisée s'élève à 234,8 millions de dollars pour l'année 1987-1988 (voir tableau 15).

Tableau 15

Dépenses dans les principaux programmes du MEIR en millions pour l'année financière 1987-1988

Programmes	1987-1988
PDIR	234,4
PPIMD	181,4
PDITO	11,4
PDEA	66,2
ARDA	14,1
EA (EDÉR)	92,9

Source: Canada, ministère de l'Expansion économique industrielle, 1989a, p. 43-45-47-49-51-52

Du début du programme jusqu'au 31 mars 1989⁶¹, le MEIR a dépensé un peu moins de 1,5 milliards de dollars sur un nombre de 4224 projets. L'aspect du programme le plus populaire est celui qui concerne la modernisation et l'agrandissement avec plus de la

⁶¹ Le programme se terminait le 30 juin 1989.

moitié de toutes les demandes acceptées (voir tableau 16).

Tableau 16

Demandes acceptées par élément de programme de juillet 1983 au 31 mars 1989

Élément de programme	Nombre	Aide autorisée
Environnement industriel	135	48 296 549 \$
Commercialisation	147	32 328 723 \$
Innovation	867	295 026 841 \$
Établissement d'une nouvelle installation	857	379 327 365 \$
Modernisation et agrandissement	2 505	681 224 682 \$
Restructuration	13	12 919 900 \$
Total	4 524	1 449 124 060 \$

Source: Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, compilation des différents rapports annuels

En ce qui concerne la distribution à travers les différents paliers fixés par le programme, le palier II est celui qui en a bénéficié le plus en terme financier de projets. Cependant le plus grand nombre de projets acceptés se retrouvent dans le palier III (voir tableau 17).

Tableau 17

Demandes autorisées dans le cadre du PDIR entre 1983 et 1989

PALIER	Total de juillet 1983 au 31 mars 1989	
	Nombre	Aide autorisé (\$)
I	881	380 460 328
II	1 507	453 924 472
III	1 638	376 291 204
IV	498	238 448 056
TOTAL	4 524	1 449 124 060

Source: Canada, Industrie, sciences et technologie Canada, 1989, p.10

La répartition des dépenses totales du PDIR a été à l'avantage des deux provinces centrales du Canada, soit l'Ontario et le Québec. Du total des demandes acceptées, le Québec est bon premier avec un peu moins de 50% du total (voir tableau 18). En ce qui concerne les dépenses totales, le Québec en récolte un peu moins de 40%. Pour l'Ontario bien que le nombre de projet est inférieur soit 18,4%, le montant est toutefois important avec 30,7% des offres totales acceptées.

Si les provinces maritimes ont été au centre des préoccupations fédérales lors de la création du MEER; sous le MEIR, elles ont été marginalisées avec seulement 18,24% des demandes acceptées et 17,9% des demandes totales acceptées. En comparant le nombre de subventions entre les Maritimes (765) et l'Ontario (772), l'on constate à peu près le même nombre de demandes acceptées. Mais il existe une différence importante en terme de sommes dépensées entre les Maritimes (225,5 millions) et l'Ontario (381,5 millions).

L'on peut donc conclure que le MEIR a appliqué davantage une approche de promotion de l'entrepreneurship régional qu'une politique destinée à amoindrir les disparités régionales et que la crainte que la disparition du MEER a engendrée auprès des provinces défavorisées était justifiée.

Tableau 18

Nombres et montants d'offres acceptées totales et en pourcentage du 1er juillet 1983 au 31 mars 1988

Provinces	Nombres de projets	Montant des offres	Nombre en %	Montant en %
Terre-Neuve	168	31.7	4.01	2.55
Ile-du-Prince-Édouard	111	9.4	2.65	0.76
Nouvelle-Écosse	251	66.2	5.98	5.31
Nouveau-Brunswick	235	128.2	5.60	10.31
Québec	2 051	465.1	48.90	37.39
Ontario	772	381.5	18.41	30.67
Manitoba	173	32.0	4.12	2.57
Saskatchewan	81	14.3	1.93	1.15
Alberta	112	29.5	2.67	2.37
Colombie-Britannique	222	84.2	5.29	6.77
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	18	1.81	0.43	0.15
Total	4194	1 243.91	99.99	100.00

Source: Canada, ministère de l'Expansion industrielle régionale, compilation des rapports annuels de 1983 à 1989

3.1.4 Industrie, sciences et technologie Canada (ISTC)

La dissolution du MEIR a été annoncée en août 1987. Ses responsabilités ont été regroupées avec celles du ministère d'État aux Sciences et à la technologie a, ce qui a créé un nouveau ministère, dont l'appellation est Industries, sciences et technologie Canada (ISTC). La création de ce ministère s'inscrit dans un changement d'orientation majeure. Dès lors, la principale préoccupation gouvernementale en matière de développement porte sur les défis dans le domaine des sciences et de la technologie (Canada, Industrie, sciences et technologie, 1990, p.1).

En vertu de son nouveau mandat, ISTC doit veiller à:

- l'établissement de politiques favorables au climat des affaires, politiques liées notamment à l'innovation et aux besoins particuliers de certains secteurs;
- l'élaboration et à l'exécution de politiques, de programmes et de services, en collaboration avec les milieux industriels;
- l'adoption de mesures permettant de consolider ses compétences et ses sources de renseignements sur l'industrie et la technologie,
- l'examen attentif des problèmes et des préoccupations des petites et moyennes entreprises (PME) et des nouveaux entrepreneurs, accordant une grande importance aux initiatives visant à aider ces entreprises à innover et à

appliquer la technologie actuelle (Canada, Industrie, sciences et technologie, 1990, p.1).

Les programmes de l'ISTC visent à consolider la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés extérieurs grâce à une meilleure connaissance des données sectorielles, à accroître les débouchés pour l'industrie canadienne, au pays comme à l'étranger, à promouvoir les nouveaux investissements et les nouvelles techniques de pointe, et à tirer le meilleur parti des perspectives de développement et des retombées industrielles issues des achats publics.

Cette nouvelle entité demeure responsable du développement régional dans le sud de l'Ontario et au Québec tandis qu'ailleurs au Canada, les responsabilités du MEIR en la matière a été confié à deux autres organismes fédéraux.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) pour les Maritimes et ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (MDÉO) sont responsables de coordonner toutes les activités du gouvernement fédéral en matière de développement économique dans leur régions respectives et d'assurer une participation régionale à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes fédéraux. Les deux organismes gèrent un fond quinquennal de plus de deux milliards et demi. La répartition est la suivante: l'APECA gère 1,05 milliard de dollars et le MDÉO gère

1,2 milliards de dollars.

Le mandat de ce nouveau ministère est multiple. En ce qui concerne les sciences, le ministère cherche à assurer une direction nationale afin de rehausser les capacités du Canada dans ce domaine.

En matière de politiques, le ministère formule ses propres politiques dans le domaine de l'industrie et de la technologie et influence les politiques des autres ministères en vue de créer un climat plus propice aux affaires, à la compétitivité industrielle internationale et à l'excellence scientifique et technologique.

En ce qui concerne la technologie, le ministère appuie l'essor d'une industrie canadienne compétitive à l'échelle internationale.

En matière de tourisme, le ministère a pour objectif d'appuyer la croissance, l'excellence et la compétitivité internationale de l'industrie canadienne du tourisme.

Le nouveau ministère a la responsabilité aussi d'assurer la gestion de ses programmes. En vertu de cette responsabilité, il assume la coordination et services d'affaires, des activités des bureaux régionaux et prend en charge le développement régional en Ontario et au Québec.

Enfin, le ministère a le mandat d'assister les autochtones de toutes les régions du Canada dans la réalisation de leur potentiel de développement.

3.1.4.1 Objectifs de développement au Québec et en Ontario

Consacrons nous maintenant à l'étude du mandat de ce ministère en ce qui concerne le développement régional en Ontario et au Québec.

L'objectif de développement régional en Ontario est de formuler et de coordonner les activités dans le nord de l'Ontario et de prendre des initiatives visant à stimuler et appuyer le développement économique de la région, en mettant l'emphase sur la diversification des industries de ressources.

Pour atteindre cet objectif, le ministère doit:

- mettre en oeuvre des nouvelles méthodes de développement régional en Ontario et formuler un cadre stratégique pour le Nord de l'Ontario. Ce cadre stratégique doit donner lieu à une entente auxiliaire de développement régional pour cette région,
- promouvoir les intérêts de la région dans le processus décisionnel national et s'assurer que les activités fédérales en Ontario maximisent les avantages pour les habitants du Nord,

- obtenir la prestation efficace et pertinente du Fond de développement économique du Nord de l'Ontario,
- continuer à mettre en l'accent sur les régions qui ont des difficultés dans le Nord de l'Ontario, c'est-à-dire le Témiscamingue et Elliott Lake, dans la région Algoma.

En ce qui concerne le développement régional au Québec, l'objectif est de promouvoir, d'appuyer et de coordonner le développement économique régional par l'élaboration et la mise en application de politiques et de programmes axés sur les régions caractérisées par des revenus faibles et en croissance faible où la création d'emplois est difficile. En cette matière, l'accent est mis sur le développement économique à long terme et sur l'essor des PME.

Cet aspect du mandat du ministère est assorti des priorités suivantes: le ministère doit:

- favoriser le développement du climat entrepreneurial et la réalisation de possibilités de développement viable, en appuyant le développement des entreprises, la mise en valeur des ressources naturelles, le renforcement des infrastructures économiques, la recherche et le développement technologique et le développement des ressources humaines,
- dans les régions centrales, le ministère doit encourager l'émergence et la croissance des PME innovatrices, aider au renforcement de la compétitivité des PME manufacturières,

et entreprendre des actions dans les zones les moins favorisées,

-en ce qui concerne Montréal, le ministère cherche à redynamiser l'économie par des efforts spéciaux de développement dans sept axes privilégiés, à savoir les activités internationales, la haute technologie, la finance et le commerce international, le design, les industries culturelles, le tourisme et le transport. A cela s'ajoutent des interventions dans les quartiers défavorisés,

-par ailleurs, le ministère doit coordonner la gestion des Ententes de développement économique régional et de ses Ententes auxiliaires dans lesquelles sont engagés divers ministères du gouvernement du Canada et du Québec, et -s'assurer que les politiques nationales prennent en considération les besoins du Québec.

3.1.4.2 Les programmes de l'ISTC

Outre la catégorie des programmes de développement régional, l'ISTC gère deux autres catégories de programme soit les programmes de l'industrie, de la science et de la technologie et les programmes économiques des autochtones.

Les programmes de développement de l'industrie, de la science et de

la technologie est un regroupement des différents programmes provenant des fusions qui ont précédé la création du ministère. On retrouve par exemple, le Programme de développement des entreprises et le Programme de l'industrie du matériel de défense, etc...

Les programmes de développement régional incluent le Programme de relance pour l'Est de Montréal, les engagements en vigueur en vertu du PDIR, les Ententes auxiliaires en vertu des EDÉR et des ECD avec le Québec, le Programme de développement du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, le Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario, etc...

Les programmes économiques des Autochtones regroupent le Programme de développement des entreprises autochtones, le Programme de développement économique des Autochtones, l'Entente spéciale ARDA et les Ententes sur le développement du Nord.

3.1.4.3 Bilan des programmes de l'ISTC

Pour l'année 1988-90, l'ISTC a déboursé plus de 128 millions de dollars dans les domaines du développement régional. La province de Québec a été largement celle où l'ISTC a le plus dépensé avec plus de 177 millions de dollars comparativement à 11 millions de dollars en Ontario (Canada, Industrie, sciences et technologie, 1990a, p.70).

Parmi les principales dépenses dans la catégorie des programmes en développement régional, les engagements en vertu du défunt PDIR viennent en premier (voir tableau 19).

tableau 19

Principales dépenses effectuées par l'ISTC pour les programmes de développement régional

Programme	Aides en milliers
Programme de relance industrielle pour l'Est de Montréal	100
PDIR, engagements en vertu	95 482
Ententes auxiliaires	11 974
Programme de développement du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie	6 524
Programme Entreprise Atlantique	519
Programme spécial pour la région de Thetford-Mines	952
Programme spécial pour la région de Laprade	19 987
Plan de développement de l'Est du Québec	432
Centre de création d'entreprises Alma Inc.	825
Nouveau programme de développement régional	19 769
Total	156,564 (1)

(1) Soulignons que certains programmes couvrent également l'Ontario, d'où le montant total plus élevé que mentionné précédemment.

Source: Canada, Industrie, sciences et technologie Canada, 1990a, p.6-7

3.2 LA CONCEPTION SPATIALE DU DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Essayons maintenant de dégager les grandes tendances observées dans l'évolution et les changements des ministères fédéraux chargés du développement régional. Pendant la première période, entre sa création et l'année 1972, le MEER concentrat ses efforts sur 23 zones spéciales. Le développement préconisé s'inspirait de la théorie des pôles de croissance (Savoie, 1986, p.223). La théorie des pôles de croissance veut que le développement économique prenne naissance autour de certains pôles et que la croissance ne soit pas égale et n'ait pas la même intensité partout, à cause du potentiel particulier propre à chaque région. C'est pourquoi il faut diriger les efforts de développement régional vers ces points centraux situés dans des régions à croissance lente, afin de mettre en marche une croissance qui s'auto-entretiendra. Ensuite les avantages se feront sentir autour de ces points.

Après la révision de ses politiques en 1972, le MEER délaissa l'approche des pôles de croissance pour adopter la théorie du développement, appliquée à l'analyse du développement régional. Cette approche préconise diverses formes d'intervention gouvernementale afin de stimuler la croissance. Certains programmes sont destinés à accélérer la formation de capital. D'autres aident à mettre sur pied une infrastructure industrielle adéquate. Il y a ceux qui visent à accroître le niveau de

formation de la population active, à stimuler l'application des nouvelles technologies, etc... Cette approche exige une intervention multidimensionnelle car les problèmes doivent être abordés sous divers angles, que ce soit par des moyens économiques ou sociaux. Cette révision engendre la dissolution du MEER.

La restructuration organisationnelle qui a amené à la création du MEIR et son remplacement ultérieur par l'ISTC, a considérablement changé la relation entre la politique de développement régional et la politique de développement sectoriel. Le mandat du MEIR se limite au développement industriel des régions.

La conception spatiale du développement se trouve donc changée. Alors que la théorie des pôles de croissance et la théorie du développement appliquée à l'analyse régionale identifiée par Savoie s'inspirent du paradigme keynésien⁶², on assiste à un glissement vers une conception spatiale néolibérale.

⁶² Ici, il faut ouvrir une parenthèse en ce qui concerne l'allégeance keynésienne des pôles de croissance et la théorie du développement appliquée à l'analyse régionale. Il est nécessaire dans le contexte des politiques canadiennes de développement régional de faire une distinction entre la théorie et la stratégie.

La théorie keynésienne n'est pas initialement conçue pour expliquer la croissance d'entité spatiale. Cependant, plusieurs auteurs dont les économistes Hartman et Seckler (Aydalot, 1985, p.119) ont construit des modèles économiques à partir de cette théorie. Toutefois, ces modèles ne sont pas en cause ici. C'est plutôt au niveau de la stratégie que l'on peut associer la théorie des pôles de croissance et la théorie du développement appliquée à l'analyse régional au paradigme keynésien. Les dépenses publiques du gouvernement fédéral dans les économies régionales doivent être perçues comme un des moyens pour soutenir l'investissement.

L'ajustement structurel devient alors le référent théorique. Comme mentionné précédemment dans le mémoire, cet ajustement engendre une réaffectation des ressources moins productives vers des régions plus efficientes. La croissance et l'ajustement positif sont en étroite corrélation puisque les coûts que génère l'incapacité de s'adapter se traduisent par une baisse de la productivité et de la rentabilité.

Cette nouvelle approche se traduit par l'adoption du PDIR en 1983. Ce programme montre la nouvelle conception spatiale du développement qu'ont les autorités publiques.

Les problèmes régionaux ne seront plus abordés sous l'angle de la réduction des disparités régionales mais plutôt sous celui des problèmes de développement régional. Le PDIR devenant accessible à l'ensemble du Canada, l'action du gouvernement s'élargit, ce qui laisse moins de place aux disparités régionales et aux régions en difficulté. A titre d'exemple, soulignons que les districts de recensement les plus développés dans une province économiquement faible et les districts de recensement les moins développés dans une province économiquement forte peuvent être admissibles au plus fort pourcentage d'aide financière.

A la dissolution du MEER, les régions qui souffrent le plus des disparités régionales avaient des craintes envers la restructuration organisationnelle. On craignait que l'efficacité

du MEER ne se retrouve diminuée par l'élargissement de ses activités, étant donné que plus de régions ont eu droit à l'aide du ministère. On craignait alors que les priorités en matière de réduction ou d'élimination des disparités régionales ne soient abandonnées. Ces craintes furent justifiées.

Le remplacement du MEIR par l'ISTC allait davantage accentuer la conception spatiale libérale en diminuant les ressources affectées au développement régional. Ainsi, les plus importances de l'ISTC dépenses en 1989-90 en matière de programme de développement régional se sont effectuées dans le cadre des engagements du PDIR, un programme qui n'est pourtant plus en vigueur depuis 1988 (Canada, Industrie, sciences et technologie, p.51).

CONCLUSION

Tel qu'énoncé dans l'introduction à ce mémoire, l'objectif poursuivi par notre recherche réside dans l'examen des liens existants entre le changement de paradigme affectant la pensée en politique macroéconomique et les politiques de développement régional. Nous avons étudié ces liens en analysant d'abord les aspects importants du passage du paradigme keynésien au paradigme néolibéral. Ensuite, nous avons essayé de détecter les éléments significatifs de ce passage dans l'énoncé des politiques fédérales de développement économique. Puis, nous avons inventorié les faits marquants lors des politiques adoptées par les institutions ministérielles chargées d'assurer l'encadrement du développement régional au Canada.

Pourquoi au Canada et non des provinces ? Parce que, les institutions fédérales, assurant plusieurs programmes de développement en collaboration avec les provinces, ont sans doute, plus d'influence que les institutions provinciales. L'heure est donc maintenant à la confrontation des trois principaux aspects étudiés dans notre mémoire. Nous commençons par un bref rappel des principaux acquis de chacun, lesquels acquis ont été étudiés de façon détaillée dans les trois chapitres du mémoire. Ensuite nous confrontons ces acquis à l'aide d'un tableau synthèse. Ce tableau nous permet aussi bien d'affirmer que d'enrichir notre hypothèse.

En effet, comme nous le prétendions, il existe des liens entre l'évolution de la pensée macroéconomique et sociale, celle des politiques économiques et sociales, et celle des politiques de développement régional. Mais, comme nous le verrons, ces liens n'impliquent pas une évolution simultanée.

Nous l'avons dit, la crise du début des années '80 a engendré des changements politiques et économiques importants. Ces changements posent des défis fondamentaux à la plupart des sociétés, car l'élaboration des politiques économiques n'a plus la même référence qu'à l'époque des "trente glorieuses". On assiste donc à un glissement de la pensée keynésienne vers la pensée néolibérale.

La critique des formes prises par l'intervention des gouvernements, du coût de cette intervention et de l'inefficacité de l'État-providence engendre une remise en cause du modèle de développement d'inspiration keynésien.

La crise du mode keynésien de régulation a provoqué la remontée en force du néolibéralisme économique. Les indices de la transformation de l'État sont aussi nombreux qu'évidents. Nous en avons identifié quelques uns. Parmi ces transformations, nous avons relevé l'accord de libre-échange canado-américain, la privatisation des sociétés d'État, la déréglementation de certains secteurs d'activité économique et l'amélioration de la compétitivité de l'industrie canadienne. Ces transformations ne

sont pas le résultat d'un simple changement de parti au pouvoir. Elles résultent d'un changement de paradigme, comme en témoigne le fait que les premiers indices et antécédents de la conception néolibérale se trouvent dans le gouvernement de P.E. Trudeau, élu pourtant avec un programme d'inspiration keynésienne.

Faisons le point sur ces différentes transformations. En commençant par l'accord de libre-échange.

La volonté de concrétiser un accord de libre-échange avec les États-Unis est présente depuis le début de la Confédération.

Sous le gouvernement libéral de P.E. Trudeau, le gouvernement fédéral tente par le biais de politiques d'affirmation nationale de réduire la dépendance canadienne envers les États-Unis. L'orientation du développement en fonction du marché mondial plutôt qu'en fonction du marché continental n'a guère été couronnée de succès.

C'est sous un gouvernement conservateur qu'un accord de libre-échange est adopté en 1987. Les arguments apportés par le gouvernement fédéral sont principalement au nombre de deux: s'assurer l'accès au marché américain afin de contrer les pressions protectionnistes des différents producteurs américains et à jeter les bases d'une nouvelle spécialisation industrielle entre les deux pays.

En préconisant une politique de développement subordonnée au commerce, le gouvernement fédéral cède une partie de son droit de mener une politique plus nationaliste. Le rôle de l'État canadien par rapport à son espace économique demeure important, mais il diffère à cause de l'intériorisation des pressions provenant de l'accord de libre-échange. Comme Delorme et André (1983, p.686) le soulignent:

l'interdépendance des économies occidentales, la détérioration de l'industrie et la "dérive des espaces industriels et financiers" bloquent une politique nationale ambitieuse de développement car une partie croissante des décisions de production, d'investissement et d'emploi dépend de stratégies d'entités autonomes dont le champs d'action est devenue planétaire.

La privatisation des entreprises créées ou nationalisées par l'État, est souvent accompagnée d'une rhétorique idéologique louangeant les mérites du capitalisme et dénonçant l'incapacité des bureaucrates à se substituer aux vrais entrepreneurs. Si la privatisation est un thème à la mode dans plusieurs pays, c'est qu'elle s'insère dans un processus plus large de régulation du système capitaliste et de libéralisation du marché.

Le discours en ce qui concerne la déréglementation fait référence au goulot d'étranglement que les entreprises ont à subir du fait de la législation gouvernementale. Pour les tenants de la déréglementation, la réglementation est perçue comme un problème majeur pour la compétitivité des entreprises ainsi que pour l'efficacité de l'économie. De plus, certaines réglementations portent directement atteinte à des droits individuels.

Selon le nouveau paradigme dominant la politique macroéconomique, l'amélioration des performances économiques des nations et des régions passe par le rehaussement de la compétitivité des entreprises. Les mesures prises par le gouvernement sont donc de deux ordres: des incitations à augmenter la productivité des entreprises et des mesures encourageant l'investissement.

Toutes ces actions du gouvernement (accord de libre-échange, privatisation, déréglementation, amélioration de la compétitivité) sont dirigées dans un seul et unique but: rendre au marché sa fonction régulatrice. En redonnant au marché sa fonction régulatrice l'État voit son rôle changé. Ses nouvelles fonctions consistent à créer les conditions selon lesquelles la concurrence pourra exercer son rôle dans la sphère économique.

Cette réorientation du rôle de l'État s'est répercutée dans les institutions chargées du développement régional au Canada. Le MEER créé en 1969, avait pour but de réduire les disparités régionales entre les différentes régions canadiennes. Les arguments en faveur de sa création affirmaient justement que la libre entreprise n'avait pas pu diffuser les effets de la croissance et qu'il revenait maintenant au gouvernement de prendre en charge le développement des régions.

La dissolution du MEER et son remplacement par le MEIR et l'ISTC plus tard, sonnent le glas d'une conception keynésienne du

développement régional. Les nouvelles orientations du nouveau ministère sont conformes à la conception spatiale néolibérale. En élargissant ses activités, le MEIR, et l'ISTC plus tard, favorisent les régions les plus susceptibles de s'épanouir. Comme l'affirme à juste titre Mistral, il y a:

une tendance à la polarisation des espaces en fonction de leur capacité d'adhésion ou non au régime de croissance (1986, p.188).

Devant un tel constat, l'on peut affirmer que seules les régions qui s'adapteront, auront la chance de survivre.

Quel est le bilan des mesures prises par le gouvernement ? Le résultat de ces actions gouvernementales n'a certes pas atténué les effets de la crise. La configuration régionale qui ressort est désolante. Pendant la dernière décennie, les inégalités régionales ne se sont pas résorbées. La croissance est encore plus déséquilibrée et la distribution des bénéfices provenant d'une plus grande dépendance à l'égard des États-Unis est fort inégale. L'Ontario enregistre une forte productivité et le plus bas taux de chômage. La situation ontarienne génère un taux d'inflation important qui a des conséquences sur l'ensemble du Canada. En effet, pour contrer les pressions inflationnistes, la Banque du Canada hausse le loyer de l'argent, le rendant moins accessible pour les projets d'investissement. Le Québec a la deuxième meilleure performance en ce qui concerne la croissance de la productivité, mais son taux de chômage est supérieur à 10% depuis le début de la décennie. Dans les Prairies, les industries liées

aux matières premières sont sujettes à des mouvements forts contrastés. Les taux de chômage sont presque deux fois supérieurs à ceux du début des années '80 tandis que la croissance de la productivité est nulle, quand elle n'est pas négative. La même situation prévaut en Colombie-Britannique. Pour les Maritimes, la situation n'est guère plus brillante.

Les politiques économiques canadiennes et les politiques d'encadrement du développement régional ne découlent plus du même paradigme qu'au lendemain de la Seconde guerre. Cependant, la frontière entre le paradigme keynésien et le paradigme néolibéral n'est pas étanche. L'élaboration concrète des politiques économiques évolue en amalgamant des apports des deux paradigmes. Il n'en demeure pas moins que le référant idéologique et philosophique n'est plus le même.

Au Canada, on associe généralement ce passage à l'arrivée du parti conservateur au pouvoir dès 1984 (voir tableau 20). Mais nous identifions des politiques néolibérales antérieures à l'arrivée des conservateurs au gouvernement.

Ce qui importe, c'est si ce changement s'effectue de façon globale, c'est-à-dire, dans la situation qui nous intéresse, s'il affecte simultanément les politiques économiques et les politiques d'encadrement du développement régional. Mais avant d'approfondir ce problème, considérons les faits marquants soit le passage du

paradigme keynésien au paradigme libéral dans les deux cas.

En ce qui concerne, la politique économique canadienne, le fait marquant consistent l'adoption par la Banque du Canada d'une gestion financière d'inspiration monétariste en 1975 (les États-Unis adoptent un tel type de gestion en 1979). Comme nous l'avons précédemment dit, la priorité glisse de la recherche d'une situation de plein-emploi, qui est le principal but des politiques keynésiennes, à une gestion stricte de la monnaie qui est la clé de voute pour les tenants du néolibéralisme.

En ce qui concerne le fait marquant du changement de paradigme dans le domaine plus particulier du développement régional, il se manifeste dans la fusion du MEIR et du ministère d'État des sciences et de la technologie (MEST) et qui a consacrée l'ISTC. On assiste alors à un changement de mandat et de conception du développement régional. Le mandat du MEIR consistait à augmenter l'activité économique dans toutes les régions du Canada alors que le mandat de l'ISTC est de consolider la compétitivité de l'industrie. La perspective se trouve également changée dans la conception du développement régional. Le paradigme keynésien se concentre à l'aide aux collectivités découlant d'une situation économique difficile qui par la suite s'élargit aux régions en difficulté dans le paradigme keynésien. Alors que dans le paradigme néolibéral, la conception du développement régional repose sur la compétitivité des industries. On remarque également

que la fusion du MEIR et du MEST correspond avec l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. Ce changement de mandat sera renforcé davantage en 1991, par la fusion de l'ISTC et ministère chargé du Commerce extérieur.

Il apparaît donc que le changement des politiques économiques et des politiques d'encadrement du développement régional s'est effectué avec un certain décalage. Ce décalage peut s'expliquer par le fait que l'application de programme d'aide gouvernementale ciblés sectoriellement et géographiquement fait partie de l'essence même de la fédération canadienne.

Tableau 20
Politiques économiques et régionales: tableau synthèse

Principales périodes	Paradigme	Politiques économiques canadiennes	Conception du développement régional	Institutions et mesures en développement régional	Mandats
1935	Keynésien	<p>1965 Pacte de l'automobile</p> <p>1974 Agence d'examen des investissements étranger (PIRA)</p> <p>1975 La Banque du Canada adopte le monétarisme</p>	<p>aider les collectivités en besoin</p> <p>mise en valeur des ressources naturelles</p> <p>diminuer la pauvreté des citoyens des régions agricoles</p> <p>développer des infrastructures</p> <p>créer des infrastructures pour accueillir des entreprises</p> <p>réduire les disparités régionales</p> <p>rendre accessible les services gouvernementaux aux citoyens des régions désignées</p>	<p>1935 Loi sur le renouvellement agricole des Prairies</p> <p>1956 Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces Atlantiques</p> <p>1961 Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole</p> <p>1962 Office d'expansion économique de la région Atlantique</p> <p>1963 Agence de développement régional</p> <p>1966 Fonds de développement économique rural</p> <p>1969 Ministère de l'Expansion économique régional (MEER)</p> <p>1974 Décentralisation du MEER et adoption des Ententes cadre de développement (ECD)</p>	<p>soutenir l'activité agricole dans les Prairies</p> <p>développer la production et le transport de l'énergie électrique</p> <p>accroître les revenus et l'emploi</p> <p>financer les projets dans la région des Maritimes</p> <p>designer des zones ou seront financées des initiatives fédérales-provinciales</p> <p>inciter les entreprises à designer initiatives fédérales-provinciales</p> <p>coordonner et réaliser les interventions fédérales en région</p> <p>ouverture de bureaux du MEER en région et planifier et coordonner les initiatives fédérales-provinciales</p>
1958					
1969					
1982		<p>1982 Crédit de la Commission MacDonald</p> <p>1984 Annonce du programme de privatisation</p> <p>Investissement Canada remplace le PIRA</p> <p>1985 Dépot du rapport de la Commission MacDonald</p> <p>Déréglementation dans les secteurs du transports, de l'énergie et financier</p> <p>Exondération des gains de capitaux</p> <p>1987 Abaissement des taux d'imposition des sociétés</p>	<p>développer les industries dans les régions du Canada</p> <p>financer le développement des industries</p> <p>créer un partenariat inter-étatique</p> <p>engendrer la concurrence et la partenariat privé-public</p> <p>assurer la mise en œuvre de projets de développement</p>	<p>1982 Crédit de l'expansion industrielle régionale Fusion du MEER et du MIC</p> <p>1983 Le Programme de développement industriel et régional (POIR) est instauré</p> <p>1984 Les Ententes de développement régionales remplacent les ECD</p> <p>1987 Crédit de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique et ministère de la diversification de l'Ouest</p> <p>1988 Abandon du POIR</p>	<p>augmenter l'activité économique dans toutes les parties du Canada</p> <p>soutenir les initiatives du secteur privé</p> <p>planifier et coordonner les initiatives fédérales-provinciales</p> <p>coordonner les projets de développement dans leurs régions respectives</p>
1989					

Légende	
	Séparation d'une période significative
	Séparation entre keynésianisme et néolibéralisme
1935	Année du début d'une période, d'adoption d'une loi ou de création d'une institution

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- AGLIETTA, Michel (1976) Régulation et crises du capitalisme: l'expérience des États-Unis, Édition Calmann-Lévy, Belgique, p.334
- ARTEAU Richard et DEBLOCK, Christian (1988) Renouveau économique et nouveau projet de société, in La politique économique canadienne à l'épreuve du continentalisme, sous la direction de C. Deblock et R. Arteau, Éditions Acfas, Montréal, pp.9-12
- AUCOIN, Peter et BAKVIS Herman (1985) L'organisation gouvernementale et la réceptivité aux besoins des régions: le dossier de la politique de développement économique régionale, in L'administration fédérale et la réceptivité aux besoins des régions, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, sous la direction de P. Aucoin, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.55-128
- AYDALOT, Philippe (1985) Économie régionale et urbaine, Économica, Paris, p.487
- BAKVIS, Peter (1987) Le rapport Macdonald et le libre-échange, revue Intervention économique, Montréal, 17:25-38
- BEAUD, Michel (1987) L'économie mondiale dans les années 80, Édition la découverte, Paris, p.335
- BÉLANGER, Yves (1986) La réorientation de l'enjeu régional au Canada au début des années 1980, Colloque Canada-Mexique, UQAM, p.25
- BELLEMARE, Diane & POULIN-SIMON, Lise (1983) Le plein-emploi: pourquoi ?, Éditions Presses de l'Université du Québec, Sillery, p.273
- BELLEMARE, Diane & POULIN-SIMON, Lise (1986) Le défi du plein emploi: un nouveau regard économique, Éditions Saint-Martin, Montréal, p.530
- BOISMENU Gérard et DRACHE Daniel (1990) Une économie politique pour la compréhension de la crise et de ses enjeux, in Politique et régulation: un modèle de développement et trajectoire canadienne, sous la direction de G. Boismenu et D. Drache, Éditions Méridiens et l'Harmattan, Montréal, p.35-67

BLAUG, Mark (1982) La méthodologie économique, Éditions Économica, Paris, p.259

BLOUIN, Jean (1986) Le libre-échange vraiment libre, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p.135

BOYER, Robert (1986) "Postface: la crise américaine, les radicaux et nous, in L'économie du gaspillage: la crise américaine et les politiques reaganaises, sous la direction de Bowles S., Gordon D. M., Weisskopf T. E., éditions la découverte, Paris, p.295-318

BOYER, Robert (1986) La théorie de la régulation:une analyse critique, Éditions La Découverte, Paris, p.143

BRÉMOND, Janine (1987) Keynes et les Keynésiens aujourd'hui:des solutions pour sortir de la crise ?, Édition Hatier, Paris, p.223

BRUNELLE, Dorval (1988) "L'héritage des années Reagan: premiers bilans, Revue internationale d'action communautaire, 19-59:69-74

BRUNELLE, Dorval et DEBLOCK, Christian (1989) La libre-échange par défaut, Édition VLB, Montréal, p.304

COSSETTE, Alfred (1982) La tertiarisation de l'économie québécoise, Édition Gaetan Morin, Chicoutimi, p.277

CANNON, James B. (1989) Directions in canadian regional policy, The Canadian Geographer, 3:230-239

DAGHFOUS, Foued (1989) La privatisation des sociétés d'Etat du gouvernement du Québec:politique, stratégies et bilan, mémoire de stage effectué au ministère des Finances, ENAP p.77

DEBLOCK, Christian (1988) "La politique économique canadienne 1970-1988". in, La politique économique canadienne à l'épreuve du continentalisme, sous la direction de C. Deblock et R. Arteau, édition Acfas, Montréal, pp.13-56

DEBLOCK, Christian et COUTURE, Maurice (1986) Un marché, deux sociétés. in, Un marché, deux sociétés? libre-échange et autonomie politique, 1ere partie, édition ACFAS, Montréal, pp.11-30

DEBLOCK, Christian et Perrault (1985) La politique économique canadienne 1968-1984 (1), revue Conjoncture et politique, 6:175-193

- DEBLOCK, Christain et PLOURDE, Francois (1988) "Faut-il encore contrôler les investisssments étrangers ?" in La politique économique canadienne à l'épreuve du continentalisme, sous la direction de C. Deblock et R. Arteau, édition Acfas, Montréal, pp.231-270
- DELORME Robert et ANDRÉ Christine (1983) L'État et l'économie: un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France (1870-1980), Éditions du Seuil, Paris, p.753
- DENIS, Germain A. (1987) "Le Canada face aux aux négociations commerciales multilatérales et bilatérales" in Un marché, deux société ? libre-échange:aspects socio-économiques, 1ère parties, les cahiers de l'ACFAS, Montréal, no 50, pp.57-62
- DION, Yves (1986) Le Canada et le libre-échange: un choix réel ou fictif, in Le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, Communications présentées lors du séminaire tenu le 21 février 1986 à l'Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ, pp.35-53
- DOHERTY, Phillip H., (1981) Industrial assistance programs 1981-1982, Edition CCH Canadian Limited, Ontario, p.347
- DOHERTY, Phillip H., MUIR, Tom P., Fantham Richard J. (1985) Industrial assistance in Canada 1985, Eds. CCH Canadian Limited, Ontario, p.485
- DOSTALER, Gilles (1988) "Friedrich Hayek, sa vie et son oeuvre" in Friedrich Hayek: philosophie, économie et politique, sous la direction de G. Dostaler et D. Éthier, Édition Acfas, Montréal, pp.19-45
- FISHER Irving et Harry G. Brown (1963) The purchasing power of money: its determination and relation to credit interest and crisis, Édition A. M. Kelley, New York, p.515
- FOURNIER, Pierre (1987) "Les sociétés d'État au Québec, revue Intervention économique, Édition Saint-Martin, Montréal, 18:173-192
- FOURNIER, Pierre (1990) "La privatisation au Canada: une analyse critique de la situation dans la province du Québec" Revue internationale des sciences administratives, vol. 56,1:121-142
- FRANK, André G. (1984) La crise mondiale et les transformations économiques en cours, Espaces et société, 44:15-32

- FRIEDMAN Milton (1968) Dollars and deficits: inflation monetary policy and the balance of payments, Englewood Cliffs, New Jersey:Prentice Hall, p.279
- FRIEDMAN Milton (1968) The role of money policy: and others essays, Aldine Pub., Chicago, p.296
- GAUTHIER Yves (1989) La crise mondiale de 1973 à nos jours, Édition Complexe, Bruxelle, p.401
- GILL, Louis (1983) Économie de l'impérialisme, Édition Boréal Express, Montréal, p.415
- GILL, Louis (1989) Les limites du parteneuriat: les expériences social-démocrates de gestion économique en Suède, en Allemagne, en Autriche, et en Norvège, Éditions du Boréal, Montréal, p.154
- GORDON, Robert J., CARRIER Charles A., POTTIER James, (1984) Macroéconomie, édition Gaétan Morin, Chicoutimi, p.820
- GRELLET, Gérard (1979) Tendances nouvelles de l'économie politique, Édition du Centurion, Paris, p.161
- HAFSI, Taïeb (1984) Entreprise publique et politique industrielle, Édition McGraw-Hill, Collection stratégie et aménagement, p.172
- HAYEK, Friedrich Von (1975) Prix et production, Édition Agora, p.189
- HAYEK, Friedrich Von (1981) Droit, législation et liberté: règle et désordre, Presses universitaires francaises, p.224
- HAYEK, Friedrich Von, (1985) La route de la servitude, Presses de l'Université de France, Paris, p.176
- HOLMES, Peter (1986) Royaume-Uni: les politiques économiques de Mme Thatcher, in Théories de la crise et politiques économiques, sous la direction d'A. Grjebine, Éditions du Seuil, pp.201-213
- HOMENUCK, Peter & MARTIN Anella P. (1982) The impact of new technology: new pressures on urban and regional planning, Revue canadienne des sciences régionales, vol. 5, 1:67-82
- HOULE, Francois (1990) "L'État et le social à l'heure du marché continental" in Politique et régulation: modèle de développement et trajectoire canadienne, sous la direction de G. Boismenu et D. Drache, Éditions Méridien et L'Harmattan, Montréal, pp.205-236

- JEAN, Bruno (1989) Développement régional et développement local, Revue canadienne des sciences régionales vol. XII:1:9-24
- JONHSTON, R.J. (1986) The state, the region and the division of labor, in, Scott A. et Storper, M. Production, work, territory, Boston, Allen & Unwin, pp.265-280
- KEYNES, John Maynard (1972) Essais sur la monnaie et l'économie:les cris de Cassandre, Édition Petite bibliothèque Payot, Paris, p.145
- KEYNES, John Maynard (1977) Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, Édition Petite Bibliothèque Payot, Paris, p.387
- KEYNES, John Maynard (1929) Les conséquences économiques de la guerre
- KUNH Thomas S. (1983) La structure des révolutions scientifiques, Édition Champs Flammarion, p.285
- LATULIPPE, Jean-Guy (1987) "Conjonctures économiques, conditions américaines et lobbying avant le traité de réciprocité de 1854-1866" in Un marché, deux société ? libre-échange: aspects socio-économiques, 2e parties, les cahiers de l'ACFAS, Montréal, 51:97-104
- LAUX, Jeanne K. (1987) "La privatisation des sociétés d'État au Canada" revue Intervention économique, Édition Saint-Martin, Montréal, 18:157-172
- LEDUC, Richard (1986) "Le libre-échange canado-américain:défi à la souveraineté et au progrès" revue canadienne des sciences politiques, no XIX:2, pp.305-324
- LEROY, Vély (1984) Monnaie et banque, Éditions Études Vivantes, Saint-Laurent, p.369
- LEVINSON, Charles (1973) L'inflation mondiale et les firmes multinationales, Éditions du Seuil, Paris, p.252
- LIPPIETZ, Alain (1989) Choisir l'audace:une alternative pour le XXIe siècle, Éditions La Découverte, Paris, p.156
- LITHWICK, Harvey N. (1986) Une évaluation des mesures d'expansion économique régionale du gouvernement fédéral, in Les disparités et les adaptations interrégionales, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, sous la direction de K. Norrie, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.123-181

- MAZIER Jacques, BASLE Maurice, VIDAL Jean-Francois (1984) Quand les crises durent, Édition Économica, Paris, p.387
- MCCANN, Larry (1982) Heartland and hinterland: a framework for regional analysis, in Heartland and hinterland: a geography of Canada, eds. McCann L.d., Prentice Hall Canada Inc, Scarborough, p.2-36
- MCQUILLAIN, Peter E. et GOLDSMITH, George (1976) Industrial assistance programs in Canada 1976, Éditions CCH Canadian Limited, Ontario, p.286
- MEYER, Laurence H (1981) Supply side of effects of economic policy, édition Center for the the study of american businss, Saint-Louis, no 39
- MISTRAL, Jacques (1986) Régime et trajectoires nationales, in Capitalismes fin de siècle, sous la direction de Robert Boyer, Presses universitaires de France, Paris, pp.167-201
- OCDE (1974) Réévaluation des politiques régionales dans les pays de l'OCDE, Organisation de coopération et de développement économique, Paris, p.203
- OCDE (1976) Les problèmes et les politiques de développement régional dans les pays de l'OCDE, Organisation de coopération et de développement économique, Paris, p.216
- OCDE (1980) Les politiques régionales au Canada, Organisation de coopération et de développement économique, Paris, p.84
- OCDE (1986) Restructuration régionale: analyse, principe d'action et prospective, Organisation de coopération et de développement économique, Paris, p.198
- PELTIER, Jacques (1988) Hayek ou Myrdal: la route de la servitude ou la route de la liberté ? in, Friedrich Hayek:philosophie, économie et politique, sous la direction de G. Dostaler et D.Éthier, Édition Acfas, Montréal, pp.105-117
- PROULX, Pierre-Paul (1985) Redéploiement industriel et développement régional: une perspective canadienne, in Redéploiement industriel et planification régionale, sous la direction de M. Boisvert et P. Hamel, Faculté d'aménagement de l'université de Montréal, pp.19-31
- RADICE, Hugo (1986) Le tathcherisme et ses alternatives: quel est l'avenir du capitalisme britannique ? in, Néo-conservatisme et restructuration de l'État, Édition Presses de l'Université du Québec, Sillery, pp.253-268

- SAVOIE, Donald J. (1986) Les théories du développement régional, in Essais sur le développement régional, Édition Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, p.15-26
- SAVOIE, Donald J. (1986) La structure administrative du gouvernement fédéral et le développement régional, in Essais sur le développement régional, Édition Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, p.205-219
- SAVOIE, Donald J. (1986) Le développement régional au Canada: un aperçu historique, in Essais sur le développement régional, Édition Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, p.221-235
- TREMBLAY, Rodrigue (1975) Analyse macroéconomique, Éditions HRW Ltée, Montréal, p.332
- WILLIAM, Mike (1987) Privatisation's progress: what is the British Government's denationalization program for? revue Intervention économique, Édition Saint-Martin, Montréal, 18:193-211

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

Canada, Banque du Canada (1981) Revue de la Banque du Canada août 1981, Ottawa, p.53

Canada, Comité d'étude sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (1985) Rapport final du Comité d'étude sur la Société d'assurance-dépôts, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.69

Canada, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (1985) L'assurance-dépôts, Sénat du Canada, Ottawa, p.36

Canada, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (1986) Vers une plus grande compétitivité dans le secteur financier, Sénat du Canada, Ottawa, p.80

Canada, Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, volume 1, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, 1985, p.424

Canada, Conseil consultatif sur l'adaptation (1989) S'adapter pour gagner, Ministre des approvisionnements et des services, Ottawa, p.186

Canada, Conseil économique du Canada (1976) Vivre ensemble: une étude des disparités régionales, Ministre des Approvisionnement et des services Canada, Ottawa, p.271

Canada, Conseil économique du Canada (1979) Rationalisation de la réglementation publique, Ministère des approvisionnements et services, p.151

Canada, Conseil économique du Canada (1986) Concurrence et stabilité: l'encadrement du système financier, Ministres des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.57

Canada, Conseil économique du Canada (1986) L'État entrepreneur, Ministre des approvisionnements et services, Ottawa, p.206

Canada, Conseil national de commercialisation des produits agricoles (1990) Rapport annuel 1989-1990, Ministère de l'agriculture, Ottawa, p.43

Canada, Industrie, Sciences et Technologie Canada (1990) MEIR et MEST-Rapport annuel 1988-1989, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.72

Canada, Industrie, Sciences et Technologie Canada (1990a) Rapport annuel 1989-1990, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.73

Canada, Industrie, Sciences et Technologie Canada (1990b) Plan ministériel 1990-1991, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.13

Canada, Investissement Canada (1986) Rapport annuel 1985-1986, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.56

Canada, Investissement Canada (1987) Rapport annuel 1986-1987, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.65

Canada, Investissement Canada (1988) Rapport annuel 1987-1988, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.76

Canada, Investissement Canada (1989) Rapport annuel 1988-1989, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.46

Canada, Investissement Canada (1990) Rapport annuel 1989-1990, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.60

Canada, Ministère des affaires extérieures (1983) La politique du Canada pour les années 80, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.58

Canada, Ministère des affaires extérieures (1988) Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, Ministère des affaires extérieures, Ottawa, p.322

Canada, Ministère des affaires extérieures (1988a) Synopsis. Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le commerce la clé de l'avenir, Ministère des affaires extérieures, Ottawa, p.63

Canada, Ministère de l'industrie et du commerce (1978) L'industrie canadienne de l'automobile: performance et propositions en vue de son développement, enquête sur l'industrie de l'automobile, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.316

Canada, Ministre des Approvisionnements et Servives (1985) Aller sans entrave, un guide pour la réforme des transports, Ottawa, p.61

- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1970)
Rapport annuel 1968-69, Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, p.51
- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1971)
Rapport annuel 1969-70, Information Canada, Ottawa, p.25
- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1973)
Rapport annuel 1971-72, Information Canada, Ottawa, p.35
- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1974)
Rapport annuel 1972-73, Information Canada, Ottawa, p.42
- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1975)
Rapport annuel 1974-75, Information Canada, Ottawa, p.48
- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1977)
Rapport annuel 1976-77, Information Canada, Ottawa, p.140
- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1979)
Rapport annuel 1977-78, Ministre des approvisionnement et des services Canada, Ottawa, p.51
- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1980)
Rapport annuel 1978-79, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.57
- Canada, Ministère de l'Expansion économique régionale (1983)
Rapport annuel 1981-82, Ministre des approvisionnements et des services Canada, Ottawa, p.63
- Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1983)
Rapport annuel 1983-1984, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.58
- Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1984)
Rapport annuel du programme de développement industriel et régional 1984-1985, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.56
- Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1985)
Rapport annuel 1984-1985, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.70
- Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1985)
La Loi et le règlement sur le développement industriel, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.30

Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1985a) Rapport annuel du programme de développement industriel et régional 1984-1985, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.56

Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1986) Rapport annuel 1985-1986, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.47

Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1986a) Rapport annuel du programme de développement industriel et régional 1985-1986, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.41

Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1987) Rapport annuel 1986-1987, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.47

Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1987a) Rapport annuel du programme de développement industriel et Régional 1986-1987, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.40

Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1988a) Rapport annuel du programme de développement industriel et régional 1987-1988, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.34

Canada, Ministère de l'expansion industrielle et régionale (1989a) Rapport annuel du programme de développement industriel et régional 1988-1989, Ministre des approvisionnements et services Canada, Ottawa, p.25

Canada, Ministre d'État aux Finances (1986) Le secteur financiers: nouvelles directions, document déposé à la Chambre de Communes par T. Hockin, Ottawa, p.42

Canada, Ministère des Finances (1984) Une nouvelle direction pour le Canada, un programme de renouveau économique, présentée par M.H. Wilson, Ottawa, p.119

Canada, Ministère des Finances (1985) La réglementation des institutions financières du Canada: propositions à considérer, Ministre des approvisionnements et des services, Ottawa, p.108

Canada, Ministère des Finances (1985) Documents budgétaires: pour assurer le renouveau économique, déposés à la Chambre des communes par M.H. Wilson, Ottawa, p.207

Canada, Ministère des Finances (1986) Documents budgétaires: pour assurer le renouveau économique, Ministère des finances, Ottawa, p.109

Canada, Ministère des Finances (1987) Un programme de renouveau économique: principes et progrès, déposé par M. H. Wilson, Ottawa, p.26

Canada, Ministère des Finances (1988) Le discours du budget pour assurer le renouveau économique, Ministère des finances, Ottawa, p.15

Canada, Ministère des Finances, (1988a) Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis: une évaluation économique, Ministère des Finances, Ottawa, p.73

Canada, Ministère des Finances (1989) Le discours du budget, Ministère des Finances, Ottawa, p.25

Canada, Ministère des Finances (1989a) Documents budgétaires, Ministère des Finances, Ottawa, p.118

Canada, Ministère des Finances (1990) Le budget, Ministère des Finances, Ottawa, p.184

PUBLICATIONS PROVINCIALES

Québec, Ministre délégué aux finances et à la privatisation (1987) La réforme des institutions financières au Québec: objectifs, principes directeurs et plan d'action, Québec, p.128

Québec, Comité sur la privatisation des sociétés d'État (1986) Rapport du comité sur la privatisation des sociétés d'État: De la révolution tranquille... à l'an deux mille, présenté à M. Pierre Fortier, Ministre délégué à la privatisation, p.68

Québec, Groupe de travail sur la déréglementation (1986) Réglementer moins et mieux: le processus de réglementation, la rééglementation sociale, la réglementation économique, édition Les publications du Québec, p.292

Québec, Ministère des finances et Ministre délégué à la privatisation (1986) Privatisation de sociétés d'État: orientations et perspectives, Québec, p.71

Québec, Ministre délégué aux finances et à la privatisation (1988) Privatisation des sociétés d'État: rapport d'étape 1986-1988, Québec, p.88

Québec, Ministre délégué à la privatisation (1987) La privatisation de sociétés d'Etat du gouvernement du Québec: rapport d'étapes, Québec, p.32